

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-077

Objet : Dossier de demande d'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation, vague contractuelle C 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Franck BRILLET, Directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation ;

Approuve le dossier de demande d'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) vague contractuelle C 2024, comme annexé à la présente délibération.

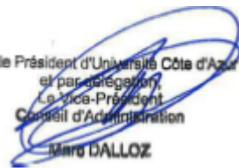
Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 24 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Fait à Nice, le 19 septembre 2023


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-077**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 11 octobre 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 11 octobre 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)**

**Inspé de
l'académie de Nice**

Etablissement intérateur

Université Côte d'Azur - UCA

Etablissement(s) partenaire(s)

Université de Toulon - UTLN

Dates des délibérations

- Conseil d'Institut :
- Conseil d'administration d'UCA (établissement intérateur) :
- Conseil d'administration de l'UTLN (établissement partenaire) :
- Avis de la rectrice de l'académie de Nice :
- Avis du recteur de la région académique Provence Alpes Côte-d'Azur :

Dates des différents textes et délibérations concernant l'Inspé de l'académie de Nice

- Vu la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École.
- Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Vu la délibération n° 2013-100 du conseil d'administration (CA) de l'université Nice Sophia Antipolis (UNS) du 16 juillet 2013 relatif à la création de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de l'académie de Nice en tant que composante de l'UNS.
- Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des Espé.
- Arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'Espé de l'académie de Nice au sein de l'université de l'UNS.
1er septembre 2013 : l'Espé de l'académie de Nice a été créée au sein de l'université de Nice, en partenariat avec l'université de Toulon (UTLN).
- Vu l'arrêté n° 2013-24 du recteur de l'académie de nice, du 30 septembre 2013, fixant la composition du conseil de l'Espé.
- Vu l'arrêté n° 2013-27 du recteur de l'académie de Nice, du 1er octobre 2013, fixant la composition du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) de l'Espé du 30 septembre 2013.
- Vu la délibération du CA de l'UNS du 17 décembre 2013 portant approbation des statuts de l'Espé de l'académie de Nice.
- Vu la délibération du CA de l'UNS du 8/11/2018 n° 2018-100 modifiée par délibération du CA de

l'UCA du 19/11/2020 relatif à la désignation de la composition du Conseil d'Institut (CI) de l'Inspé de l'académie de Nice.

- Vu la délibération du CA d'UCA du 12 mars 2019 n° 2019-07 relatif à la désignation de la composition du COSP de l'Inspé de l'académie de Nice.
- Vu la délibération du CA de l'UTLN du 2 mai 2019 n° 2019-24 modifiée par délibération du CA de l'UTLN du 6/06/2019 n° 2019-32 relatif à la composition du CI de l'Inspé de l'académie de Nice.
- Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 : article 3. Création d'université Côte-d'Azur (UCA), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental (EPE) qui assure « l'ensemble des activités des universités de Nice et de la communauté d'universités et établissements UCA » et dont l'Inspé est aujourd'hui une composante. UCA est labellisée initiative d'excellence (IdEx) depuis janvier 2016.
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 713-1, L 713-9, L 721-1 à L 721-3 et D 719-1 à D 719-40, modifié par la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance, et notamment l'article 43 portant création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé).
- Transformation de l'Espé de l'académie de Nice en Inspé.
- Vu le Décret n° 2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.
- Arrêté du 11 septembre 2020 : l'accréditation de l'Inspé emporte habilitation à délivrer le diplôme national de master dans les quatre mentions du master MEEF : premier degré (MEEF 1^{er} degré), second degré (MEEF 2nd degré), encadrement éducatif (MEEF 3), pratiques et ingénierie de la formation (MEEF 4).

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

1) Renseignements administratifs

- 1.1 Directeur ou directrice de l'Inspé, présidences du Conseil de l'institut et du COSP
- 1.2 Equipe de direction

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'Inspé

Texte d'orientation stratégique issu collégalement de la direction de l'Inspé, des partenaires universitaires et de l'académie :

- 2.1 Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,
- 2.2 Axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir,
- 2.3 Partenariat et gouvernance mis en place entre l'Inspé, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

3) Présentation de l'offre de formation

- 3.1 Périmètre
- 3.2 Déploiement des formations
- 3.3 Place de la recherche
- 3.4 Continuum de formation
- 3.5 Partenariats
- 3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF (modèle joint à ce dossier)

4) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution.

ANNEXES

Annexe 1 -	Indicateurs « équipe pédagogique pluri-catégorielle »
Annexe 2 -	Tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1 ^{er} degré
Annexe 3 -	Tableau du budget académique de projet actualisé
Annexe 4 -	Organigramme détaillé de l'Inspé de l'académie de Nice
Annexe 5 -	Statuts et règlement intérieur de l'Inspé de l'académie de Nice
Annexe 6 -	Conventions de partenariat : convention tripartite et conventions d'application
Annexe 7 -	Exemples d'actions en lien avec la laïcité, l'égalité fille/garçon, les valeurs de la République, les droits et obligations des fonctionnaires
Annexe 8 -	Cahier des charges d'un éco-délégué et référent transition écologique au sein de l'Inspé de l'académie de Nice
Annexe 8a -	Projet pédagogique d'un jardin partagé sur le site Liégeard de l'Inspé de l'académie de Nice en réponse à l'appel à projet Intrapreneuriat QVCT d'UCA.
Annexe 9 -	Investissements numériques et mesures d'accompagnement des équipes
Annexe 10 -	Guide du tuteur référent de l'Inspé de l'académie de Nice
Annexe 11 -	Cadrage du mémoire des mentions de master MEEF : exemple du 1 ^{er} degré
Annexe 12 -	Dispositifs d'accompagnement et « mallette d'urgence »

1) Renseignements administratifs

1.1 Directeur ou directrice de l'Inspé et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur de l'Inspé : **Franck Brillet** - Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche en détachement depuis le 1^{er} mai 2022 pour 5 ans.

Coordonnées téléphoniques : 04.89.15.45.14

Portable : 06.25.91.00.55

Courriel : franck.brillet@univ-cotedazur.fr

- Nom du président du conseil de l'Institut : **Philippe Tchamitchian** - Ancien président de la Comue (Communauté d'universités et établissements) Université Paris-Est.

Coordonnées téléphoniques : 06.50.62.58.60

Courriel philippe.tchamitchian@gmail.com

- Nom du président du COSP : **Emmanuel Tric** – premier vice-président d'Université Côte d'Azur.

Coordonnées téléphoniques : 06.50.85.53.61

Courriel emmanuel.tric@univ-cotedazur.fr

1.2 Equipe de direction

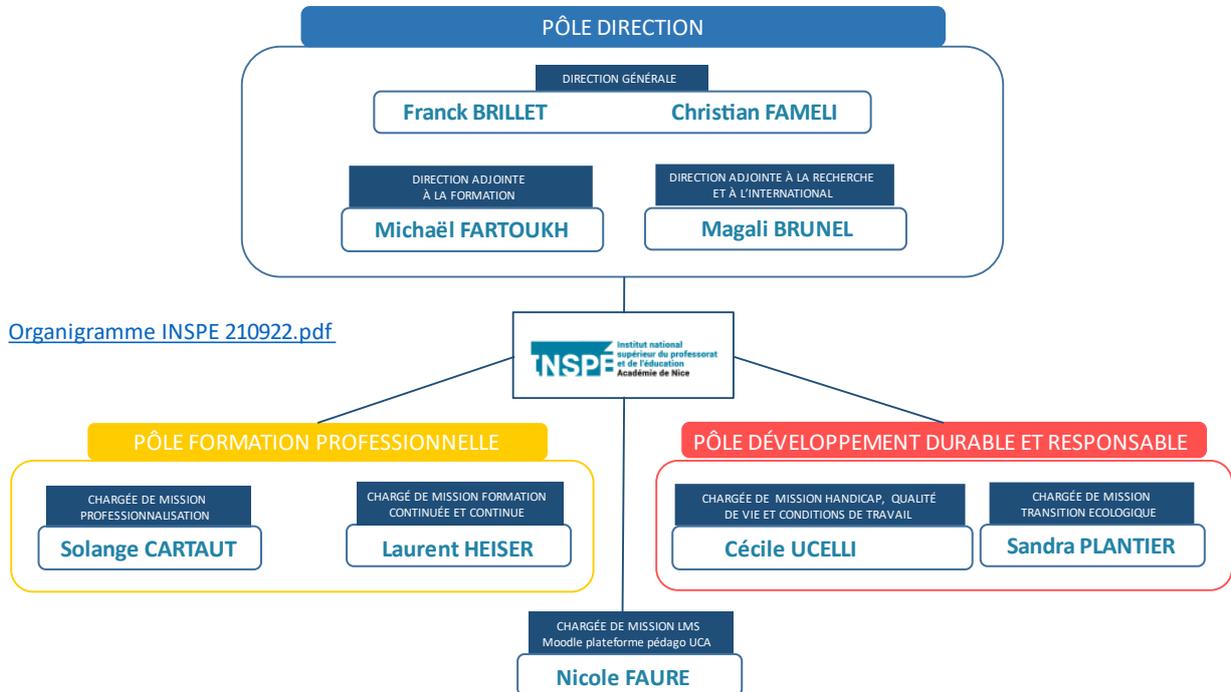
Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage

La structure organisationnelle de l'Inspé et son fonctionnement

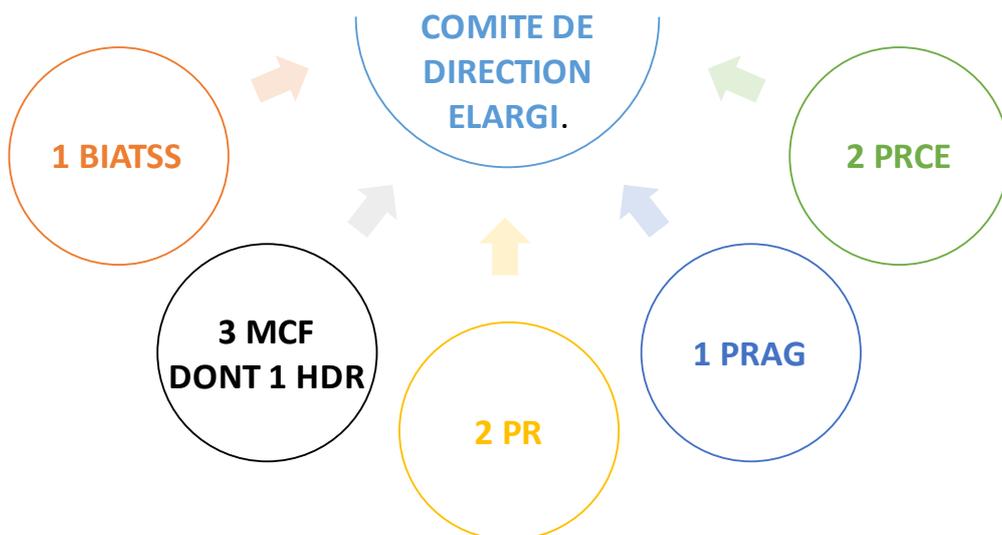
L'Inspé est organisé en trois pôles et la nouvelle direction a souhaité une gouvernance resserrée (de 4 à 2 directions-adjointes et de 15 chargés de missions à 5) afin d'en assurer l'efficacité et l'efficience. Chacune des personnes a été sollicitée en fonction de son expérience et de son expertise dans le champ considéré. Des feuilles de route ont été établies et présentées en conseil d'Institut (CI) pour information. Chaque personne au sein des pôles s'engage à effectuer un bilan annuel qui est également porté à l'attention des membres du CI. A ce titre, une charge de mission est considérée comme temporaire et lorsque le comité de direction élargi se réunit (2 fois par an) en fin d'année universitaire (fin juin) un bilan est établi et une décision collégiale est prise sur le maintien ou non de la charge de mission. Ainsi, a été considéré que la charge de mission « professionnalisation » qui avait été considérée comme transitoire et temporaire ne serait pas reconduite pour l'année 2023-2024 ; certaines attributions de cette charge étant transférées sur le chargé de mission formation continuée et continue.

Le pôle de direction de l'Inspé regroupe l'équipe de direction (directeur, directeur administratif de composante (DAC), directrice et directeur-adjoints). Cette instance est mobilisée sur tous les sujets relevant de l'Inspé et donne lieu à une réunion hebdomadaire de 2 heures.

Le schéma suivant synthétise cette organisation :



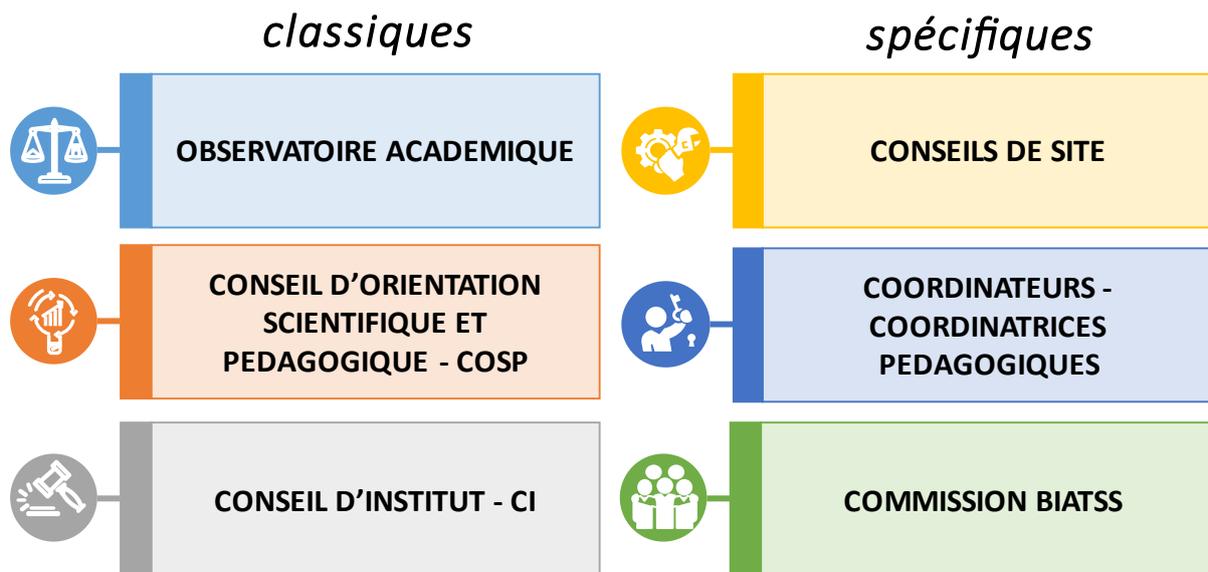
Cette composition de 9 personnes constitue le comité de direction élargi. Elle s'est attachée à respecter l'équilibre hommes / femmes (4/5) et la spécificité pluri-catégorielle de l'Institut :



L'organigramme détaillé figure en annexe 4. Il intègre la totalité des services de l'Institut sur ses quatre sites.

Les instances de gouvernance, de coordination et de pilotage sont de deux types : les instances classiques à celles des autres Inspé et celles spécifiques au fonctionnement de l'Inspé de l'académie de Nice :

Instances de pilotage et de gouvernance



La définition du périmètre de ces instances, leurs modalités de fonctionnement et d'organisation, leur composition sont prévus dans les statuts de l'Inspé et le règlement intérieur (Annexe 5). Toutefois ces documents datent de 2020 et doivent être renouvelés et mis à jour. Un appel à candidature auprès des personnels a donc été lancé en conseil d'Institut (CI) afin de procéder à leur réécriture. Ce groupe est composé du pôle de direction auquel vient s'ajouter deux personnels BIATSS dont un représentant syndical. Au regard du calendrier UCA et selon les directives de la direction des affaires juridiques, institutionnelles et de la modernisation (DAJIM), l'adoption de ces nouveaux statuts et règlement intérieur est programmée au printemps 2024.

Les instances de gouvernance et de pilotage de l'Inspé et leur fonctionnement

Les instances prévues par les statuts (Annexe 5) fonctionnent correctement et régulièrement. Plusieurs instances coexistent avec des missions et objectifs bien différenciés. Ce fonctionnement institutionnel garantit l'équilibre territorial et la politique de l'Institut dans la mesure où chaque partenaire contribue aux orientations et aux décisions qui sont arrêtées en matière de formation, de recherche, d'emplois, d'investissements, etc.

Si les statuts actuels de l'Inspé ne prévoient pas de comité de pilotage stratégique abordant les questions nécessitant un arbitrage politique au plus haut niveau, un « **observatoire académique** » est néanmoins prévu dans le cadre de la convention qui lie l'Inspé, les deux universités et le rectorat de l'académie de Nice (Annexe 6). Cet observatoire est réuni en début du premier trimestre de l'année universitaire et le troisième trimestre de cette même année. Le rôle de cet observatoire est de déterminer des grands axes stratégiques, en termes de pilotage, avec le recteur ou la rectrice d'académie, le recteur ou la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur et la recherche, les deux présidents ou présidentes d'université (UCA et UTLN), le directeur ou la directrice de l'Inspé et le président ou la présidente du CI. A cet observatoire sont régulièrement invités le vice-président ou

la vice-présidente formation et le directeur ou la directrice de l'école académique de la formation continue (EAFC), vice-présidente actuelle du conseil d'Institut. C'est dans cette instance que les arbitrages politiques sont arrêtés et ensuite présentés pour avis et discussion en conseil d'Institut. Il a également pour vocation à statuer sur les moyens (humains, financiers, matériels) à mobiliser pour mettre en œuvre l'offre de formation future proposée par le conseil d'Institut de l'Inspé (y compris les emplois) et à valider la répartition de la contribution de chacun des trois partenaires (UCA / l'UTLN / le rectorat) pour l'année universitaire suivante. L'observatoire académique peut également se réunir à la demande de l'un de ses membres permanents.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (**COSP**) est réuni en moyenne deux à trois fois par an selon l'actualité. Ainsi en 2022, suite à l'arrivée de la nouvelle direction, trois COSP ont été menés au regard de la nouvelle stratégie portée par l'Inspé. Le COSP est systématiquement mobilisé sur des aspects plus prospectifs et stratégiques concernant la politique partenariale de l'Institut, la formation, la recherche, l'innovation et son action est totalement coordonnée avec celle du CI. Les discussions et avis du COSP servent d'appui sur des sujets structurants qui sont ensuite présentés en observatoire académique pour arbitrage. La composition du COSP est déterminée dans les statuts (Annexe 5) de l'Institut.

Le conseil d'Institut (**CI**) est l'organe décisionnel de l'Inspé. Il se réunit a minima deux fois par an (en moyenne 4) afin d'examiner et de valider les points qui concernent la politique générale de l'Institut. Il est amené à prendre des décisions sur de nombreux champs : programmes de formation, politique de recherche et d'innovation, budget académique de programme, politique d'emplois pluriannuelle, politique et modalités pédagogiques, allocation et répartition des moyens, relations partenariales intra et extra académiques, achat d'équipements et investissements, etc. Ses décisions ou avis sont ensuite transmis pour approbation aux instances d'UCA : copil des Ecoles universitaires de recherche (EUR), copil des départements disciplinaires, conseil académique (Cac) et/ou conseil d'administration (Ca) d'UCA, en application des statuts UCA. Parmi ses missions, le CI : adopte le budget de l'Institut et est informé de son exécution, approuve les contrats et conventions pour les affaires intéressant l'Institut, approuve les demandes de postes pour les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS qui ont été préalablement instruites par les commissions ad hoc (Copil des EUR, Copil des départements disciplinaires concernés), définit la politique générale de l'Inspé, notamment son programme pédagogique ainsi que son programme de recherche et d'innovation, sur proposition du directeur ou de la directrice de l'Inspé, après consultation du COSP, dans le cadre de la politique scientifique d'UCA en partenariat avec celle de l'UTLN, se prononce sur le projet d'accréditation pluriannuel, participe à l'organisation générale des études, adopte les modalités de contrôle des connaissances et les règles relatives aux examens, se prononce sur les actions de formation continue proposées par l'Inspé en collaboration avec l'EAFC du rectorat, propose (après avis du COSP) la création ou la suppression de formations certifiantes ou qualifiantes. La composition du CI est déterminée dans les statuts (Annexe 5) de l'Institut.

Sont également présents au sein de l'Institut trois autres instances de pilotage, spécifiques à l'Inspé de l'académie de Nice, qui concourent à améliorer le fonctionnement de l'Institut et de chaque site (deux dans le Var et 2 dans les Alpes maritimes) ainsi que les relations entre les différents personnels.

Les conseils et responsables de site de l'Inspé de l'académie de Nice.

L'Institut se caractérise par un ancrage territorial fort, puisqu'il est implanté dans les deux départements de l'académie de Nice (Alpes-Maritimes et Var) ; deux sites niçois et deux sites varois (Draguignan et la Seyne-sur-mer). C'est la raison pour laquelle **deux responsables de sites** ont été nommés pour assurer la gestion quotidienne des sites par département entre les personnels, les usagers et les étudiants et étudiantes.

Les **responsables de site** travaillent en étroite collaboration avec les services centraux de l'Inspé et les différents personnels administratifs et techniques du site pour ce qui concerne la gestion matérielle, financière et l'entretien du site, ainsi que pour les questions relatives à la sécurité et au maintien de l'ordre. Les responsables de site sont consultés par le directeur ou la directrice de l'Inspé et le directeur administratif ou la directrice administrative de la composante pour l'évaluation et la notation de l'ensemble du personnel du site dont il a la responsabilité. Les responsables de sites représentent le directeur ou la directrice auprès des parties prenantes externes à l'Inspé et établissent le lien avec le directeur ou la directrice de la composante.

A l'initiative des responsables de sites sont organisés des **conseils de site** qui ont pour fonction d'assister le ou la responsable de site. Ces conseils ont un rôle organisationnel concernant la vie du site. Il se saisit des questions qui touchent aux conditions matérielles de vie et de travail des personnels et des usagers, aux conditions logistiques, sûreté et fonctionnement. Il s'attache au développement social et culturel du site. Sa composition est fixée par le règlement intérieur (Annexe 5) : le ou la responsable de site, tous les enseignants ou enseignantes affectés au site, tous les personnels administratifs affectés au site, les délégués étudiants, étudiantes des différentes formations assurées sur le site, les personnes invitées au regard des thématiques abordées en conseil, les invités permanents (directrice ou directeur, directrices ou directeurs adjoints de l'Institut). Chaque conseil de site se réunit au moins deux fois par an et éventuellement sur demande de la moitié des personnels enseignants et/ou administratifs du site.

Les coordinateurs ou coordinatrices pédagogiques.

Au sein de l'Institut deux coordinatrices pédagogiques ont été nommées ; une par département. Les missions des coordonnatrices pédagogiques répondent à un besoin d'accueil des étudiants et étudiantes, des formateurs et formatrices, des partenaires de l'éducation nationale au plus près du lieu d'études et de formation. D'une façon générale, la mission est de veiller à la mise en œuvre de conditions d'études qui soient optimales.

Ainsi, que ce soit dans le département varois ou maralpin, toutes ces parties prenantes ont la possibilité de rencontrer des interlocutrices de proximité afin de les accompagner de façon individuelle ou collective dans leur quotidien. Les missions et les rôles des coordinatrices pédagogiques de l'Institut sont essentiels et bien différenciés en fonction de leurs interlocuteurs et interlocutrices : étudiants et étudiantes, formateurs et formatrices, services administratifs de l'Inspé et ingénieure pédagogique de l'Institut mais également DSDEN des départements et EAFC du rectorat.

Missions des coordinatrices pédagogiques envers les étudiants et étudiantes

1. Au moment de la rentrée, explicitation du déroulé de leur année, en précisant les temps forts qui marquent l'année universitaire comme l'inscription administrative, les stages, les examens terminaux.

6. Appui à la réalisation de projets pédagogiques impulsés par les formateurs ou plus festifs impulsés par les étudiants, étudiantes.

5. Accompagnement individuel dans des situations requérant une attention particulière en terme d'écoute et de conseils sur le plan administratif auprès d'étudiants, d'étudiantes présentant des besoins particuliers.

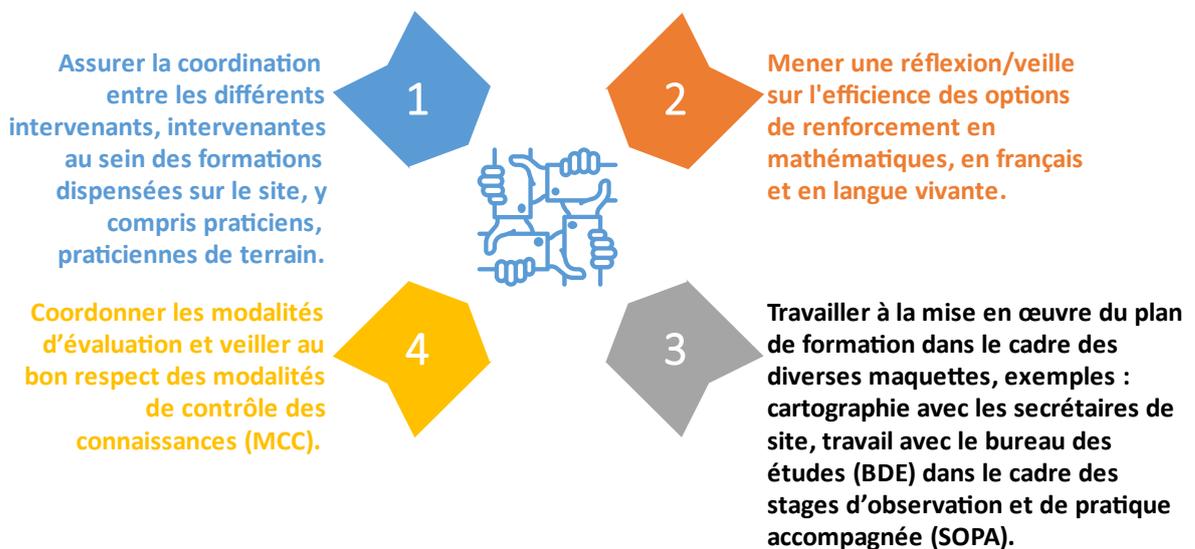


2. Réponses aux diverses questions concernant les emplois du temps, la scolarité ou les modalités d'évaluation.

3. Proposition de moments de rencontre et d'échanges réguliers entre les étudiants, les étudiantes des différentes années afin de mettre en place du tutorat.

4. Aide à la création et à l'animation de lieux type « carrefours de l'éducation » et de moments conviviaux pour aborder des thématiques chères aux étudiants, étudiantes dans un climat apaisé.

Rôles des coordinatrices pédagogiques envers les formateurs et formatrices



1. Assurer la coordination entre les différents intervenants, intervenantes au sein des formations dispensées sur le site, y compris praticiens, praticiennes de terrain.

4. Coordonner les modalités d'évaluation et veiller au bon respect des modalités de contrôle des connaissances (MCC).

2. Mener une réflexion/veille sur l'efficacité des options de renforcement en mathématiques, en français et en langue vivante.

3. Travailler à la mise en œuvre du plan de formation dans le cadre des diverses maquettes, exemples : cartographie avec les secrétaires de site, travail avec le bureau des études (BDE) dans le cadre des stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA).

Les coordinatrices pédagogiques établissent des liens naturels avec différents services administratifs et pédagogiques de l'Inspé. Parmi ces relations on soulignera, entre autres :

- Le BDE avec qui les questions pédagogiques sont au cœur des préoccupations.
- La direction adjointe à la formation en lien avec la constitution de groupes de travail académiques.

- La scolarité sur les aspects administratifs des dossiers des étudiants et étudiantes, les modalités de contrôle des connaissances (MCC), l'organisation des stages, etc.
- La direction administrative de la composante : financement des projets pédagogiques, organisation et soutien des manifestations sur site, établissement de conventions avec les acteurs du monde socio-éducatif, socio-économique, socio-culturel, etc.
- L'ingénierie pédagogique de l'Inspé : mise en place de pratiques pédagogiques innovantes sur les sites, équipements des salles et aménagement, protocole d'accompagnement des formateurs et formatrices, des praticiens et praticiennes de terrain sur la plateforme LMS, etc.

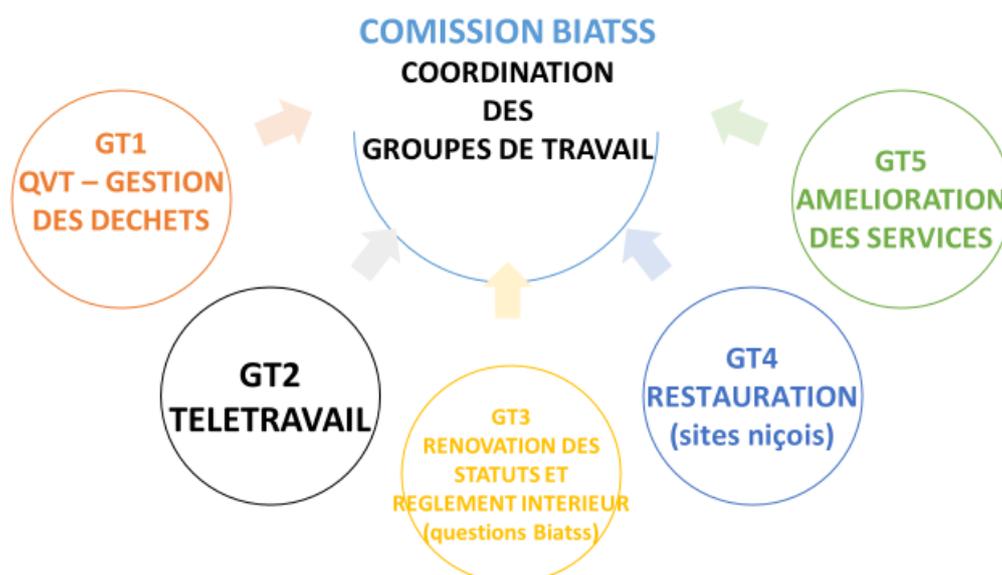
Enfin, le rôle des coordinatrices est essentiel dans les relations qui sont entretenues sur le territoire avec les DSDEN, les inspecteurs et inspectrices (IEN, IA-IPR), et l'EAFC de l'académie de Nice. La coordination permet un échange de données, une fluidité des relations et des échanges, un partage sur les pratiques pédagogiques, etc.

La commission BIATSS.

La commission, dont le rôle est consultatif, se prononce sur toute question relative à l'organisation générale et au fonctionnement des services, sur l'organisation des nouvelles missions et les modifications d'organigramme. La commission BIATSS fait des propositions en vue de l'amélioration des conditions de travail (cadre de vie, protection de la santé, sécurité) des personnels BIATSS affectés à l'Inspé. Elle peut être saisie par tout personnel BIATSS de l'Inspé sur des questions relevant de son champ de compétences. Ses prérogatives sont d'ordre consultatif.

La commission BIATSS prévue par le règlement intérieur (Annexe 5) a été réactivée depuis l'arrivée de la nouvelle direction (DAC et directeur). La commission BIATSS est une assemblée de membres élus du personnel administratif. Le directeur ou la directrice de l'Inspé ainsi que le ou la DAC en sont membres de droit.

Mieux organisée elle a permis la constitution de plusieurs groupes de travail BIATSS. En juillet 2023, 5 groupes ont été constitués sur des sujets très variés :



Ces GT sont composés, en plus des personnes élues, de personnels BIATSS volontaires (environ 4 à 5 par groupe) qui ont pour mission de présenter des axes d'améliorations dans ces différents domaines.

Ce nouveau fonctionnement a considérablement amélioré les relations entre les personnels et entre les services. Sur l'exemple du GT Télétravail, on remarquera que les personnels avaient la possibilité de bénéficier de deux jours de télétravail par semaine. Toutefois, selon les services et après observation, il a été constaté un certain nombre de dysfonctionnements en termes de continuité du service public, de services rendus aux usagers (internes et externes). C'est pourquoi plutôt que de supprimer pour tous 1 jour de télétravail, un groupe a été constitué. Ce groupe avait en charge, en s'appuyant sur les spécificités de chaque service, de proposer des aménagements susceptibles de résoudre ces problématiques. Cette modalité de travail reposant sur la confiance et la responsabilisation a donné lieu à des propositions concrètes par service (scolarité, finance, accueil, ressources humaines (RH), informatique, etc.) qui toutes ont permis d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers (internes et externes) tout en continuant à bénéficier de journées de télétravail.

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'Inspé

2.1 Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée.

Il est important et essentiel de rappeler quelques éléments de contexte liés à la situation très particulière de l'Inspé de l'académie de Nice.

Le contexte d'exercice des fonctions de direction a été particulièrement difficile depuis 2013 au sein de l'Inspé de l'académie de Nice. La direction de l'institut a été marquée par la succession de deux directrices et de deux administrateurs provisoires depuis cette date.

En février 2014, quelques mois après la naissance des Espé, une nouvelle direction a été nommée au sein de l'Espé de l'académie de Nice pour une durée de cinq ans (Arrêté du 6 février 2014 paru au bulletin officiel n° 7 du 13 février 2014). A l'issue et dans l'attente de la nomination d'une nouvelle direction, un administrateur provisoire de l'Espé a été nommé (Arrêté du 29 janvier 2019 paru au bulletin officiel n° 5 du 31 janvier 2019) de février 2019 à février 2020. Une nouvelle direction a ensuite été élue en février 2020 pour démissionner de ses fonctions à la fin de l'année universitaire 2020-2021. La situation de la composante explique cette situation assez inédite : crise sanitaire, élaboration de nouvelles maquettes de formation, services administratifs en souffrance, climat relationnel tendu au sein des équipes de formateurs, difficultés structurelles et conjoncturelles de l'Institut, manque de communication, absence d'organigramme, etc.

Dans ce contexte, le recteur de l'académie de Nice a adressé aux cabinets des ministres chargés de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et, de l'éducation nationale, la jeunesse et les sports une demande d'enquête de climat au sein de l'Inspé. L'Inspection générale, de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) a été saisie pour une mission d'accompagnement diligentée au printemps 2021. Une note d'étape a ainsi été transmise par l'IGESR en juillet 2021. A partir des constats posés et des analyses menées, des pistes d'évolution ainsi que des éléments susceptibles d'être utiles au recrutement du futur directeur ou de la future directrice de l'Institut ont été proposés.

Le 1er septembre 2021, un nouvel administrateur provisoire a été nommé. A la demande des cabinets, la mission s'est poursuivie jusqu'à l'annonce de la **nomination au 1er mai 2022 du nouveau directeur**, Franck Brillet (Arrêté de nomination du 30 mars 2022 publié au bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation n° 13 du 31 mars 2022), Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche en détachement pour 5 ans.

Au terme de la mission, un rapport conclusif sur les champs de la gouvernance a été rédigé en mettant en évidence des points spécifiques sur lesquels la mission souhaitait attirer l'attention du nouveau directeur.

En synthèse, le bilan de **la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée** se résume en des actions de gestion courante destinées à assurer le fonctionnement quotidien de l'Institut, à faire face aux urgences et aux crises et, à assurer la continuité du service public rendu aux usagers. En raison des nombreux changements en termes de direction on ne peut pas identifier de véritable stratégie.

2.2 Les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir.

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale, continuée et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer la nouvelle stratégie de l'Inspé, dans sa dimension académique et non seulement en tant que composante universitaire (Inspé, établissements intégrateur et partenaires, rectorat).

A cet effet, un plan d'action autour de grands axes stratégiques a été présenté par son directeur lors de son audition de recrutement. Ce plan stratégique a été le fruit de lectures et d'entretiens avec de très nombreuses parties prenantes :

- Décrets régissant les Inspé au regard des missions, des obligations et des attendus.
- Rapports de l'Inspection générale, du sport et de la recherche (IGESR) concernant certains Inspé dont celui de Nice (rapport n°2020-126 – septembre 2020 « Mission d'accompagnement de l'Institut national supérieur du professorat et de le l'éducation de l'académie de Versailles ; note d'étape n°2021-119 - juillet 2021 « Situation de l'Institut national supérieur du professorat et de le l'éducation de l'académie de Nice ; rapport n°2022-084 « Situation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice »).
- Rapport d'audit du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) UCA sur la situation de l'Inspé de l'académie de Nice suite à des signalements au CHSCT - mars 2022.
- Plan stratégique UCA 2021-2025.
- Projet académique « Ambition 2024 ».
- Entretiens préalables au recrutement et réalisés à l'initiative du futur directeur de l'Inspé de l'académie de Nice : président du CI, présidents des deux universités de l'académie, vice-présidents (formation, recherche, développement RH) UCA, directeur des RH UCA, administrateur provisoire de l'Inspé, DAC de l'Inspé, inspecteurs généraux en charge de la mission relative à l'Inspé de l'académie de Nice, directeurs d'Inspé (Aix-Marseille, Créteil), chargé de la mission de « conseil opérationnel et d'évaluation des politiques académiques » (coordination des Inspé et PPPE), cheffe de corps de l'IGESR, membre du comité de direction IGESR (collège expertise disciplinaire et ressources humaines), correspondants académiques de l'IGESR de l'académie de Nice, recteur de l'académie de Nice.
- Entretiens et échanges post-recrutement avec : administrateur provisoire de l'Inspé, équipe de direction en place, anciennes directrices de l'Inspé, services de l'Inspé (RH, scolarité, finances, etc.), DAC de la composante, responsables des sites 2 varois et des 2 sites niçois de l'Inspé de l'académie de Nice.
- Echanges et groupe de travail avec la nouvelle équipe de direction composée par le directeur en vue de l'élaboration et la co-construction de la stratégie de la composante pour les 5 prochaines années. L'équipe de gouvernance (pôle direction) est composée de 2 directeurs-adjoints, 5 chargées de missions et 1 directeur administratif.

Le plan d'action stratégique a donc été élaboré et présenté le 8 juin 2022 en conseil d'Institut, le 28

juin 2022 en assemblée générale auprès de tous les personnels (enseignants, enseignantes, enseignants, enseignantes chercheurs, BIATSS), le 8 juillet en observatoire académique (composé des présidents, rectrices, vice-présidents, comité de direction Inspé).

L'Inspé de l'académie de Nice est une composante d'UCA (établissement intégrateur). UCA est un grand établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui regroupe 18 acteurs académiques majeurs de la Côte d'Azur autour de son noyau universitaire historique. Ses missions fondamentales sont la formation supérieure des étudiants et des professionnels, l'excellence de la recherche et l'innovation au service de tous.

UCA est engagée dans une voie de transformation et d'excellence, qu'elle concrétise à travers UCA *Joint, excellent and dynamic initiative* (Idex UCA^{JEDI}) Initiative d'Excellence (IdEx) décernée en 2016 et prolongée indéfiniment en 2021, ce qui la place parmi les 9 meilleures universités françaises intensives en recherche et à fort rayonnement international. Abrisant le 3IA Côte d'Azur, l'un des quatre Instituts Interdisciplinaires d'Intelligence Artificielle reconnus en 2019, Université Côte d'Azur a également créé en 2022 l'Ecole française d'intelligence artificielle (EFELIA Côte d'Azur) et mis en place des écoles universitaires de recherche (EUR). L'Inspé est rattachée à quatre de ces EUR : EUR Arts et humanités créativité transformation émergences (CREATES), EUR Origines et dynamiques en sciences de la société et de l'environnement (Odysée), EUR *Shaping the future: physics, engineering, environment, chemistry, earth, instrumentation, universe, mechanics, mathematics, modeling* (SPECTRUM) et l'EUR *Digital systems for humans* (DS4H). L'université se veut une grande université de recherche à la fois ancrée dans la région et tournée vers l'international et l'Europe, notamment à travers l'université européenne « Ulysseus » dont UCA est membre fondateur.

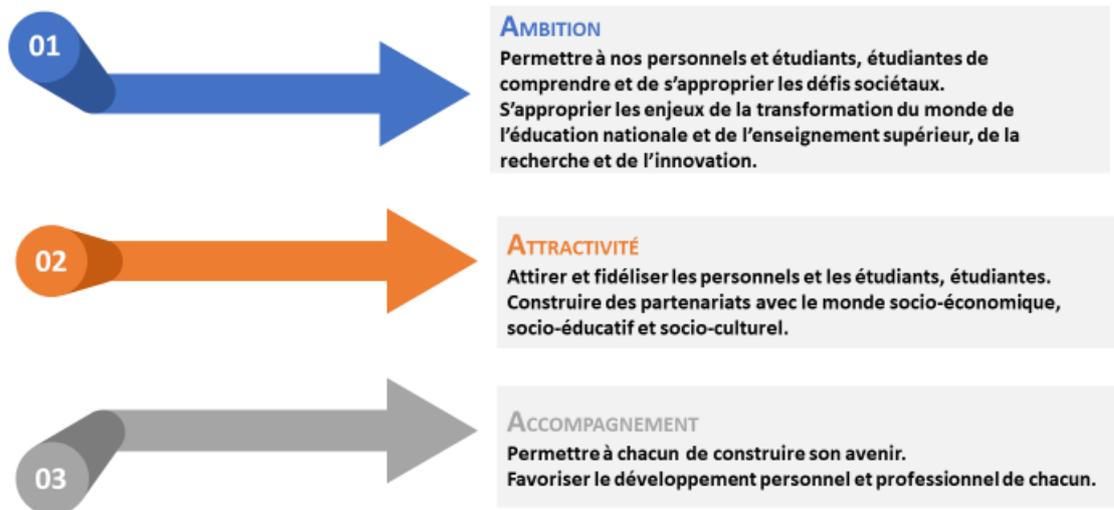
Université Côte d'Azur comprend 4 composantes spécifiques et/ou dérogatoires : Polytech Nice Sophia, l'Institut universitaire de technologie (IUT) Nice Côte d'Azur, l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Nice et, l'Inspé de l'académie de Nice.

Université Côte d'Azur emploie directement plus de 3 000 collaborateurs et accueille chaque année plus de 30 000 étudiants. Le rattachement de l'Institut à quatre EUR peut générer une certaine complexité puisque cela amène le directeur à participer aux COSP et Copil de ces mêmes EUR en parallèle des organes de gouvernance et de pilotage de l'Inspé et d'UCA (CA, Cac). En contrepartie ce rattachement offre une très grande lisibilité de l'Institut au sein d'UCA et permet d'engager des partenariats fertiles en matière de formation, de recherche et d'innovation.

Comme les autres Inspé, l'Institut assure la formation initiale d'étudiants, d'étudiantes et de fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation dans le cadre de quatre mentions du master métiers de l'enseignement, de l'éducation (MEEF) : premier degré (MEEF 1^{er} degré), second degré (MEEF 2nd degré), encadrement éducatif (MEEF 3 - EE), pratiques et ingénierie de la formation (MEEF 4 - PIF). Pour assurer ces missions, l'Institut travaille en partenariat avec d'autres composantes d'UCA, l'UTLN, l'académie de Nice, les DSDEN, le réseau des Inspé (RINSPE), l'Inspé de l'académie d'Aix-Marseille, les directions départementales de Canopé, la direction du numérique pour l'éducation (DNE) etc. (voir pour plus de détails dans ce document partie 3.5 sur les partenariats).

La stratégie de l'Inspé peut se décliner en trois axes autour desquels plusieurs objectifs sont associés :

Axes stratégiques de l'Inspé de l'académie et Nice



AMBITION

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens entre recherche / formation / innovation. • Valoriser les résultats les plus récents de la recherche dans les formations du master 1^{ère} année à la troisième année des néo-titulaires (M1, T0, T1, T2, T3). • Accroître la visibilité des recherches en éducation portées par les enseignants, enseignantes ; enseignants, enseignantes chercheurs de la composante.
	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'innovation pédagogique. • Prendre en compte le numérique et l'intelligence artificielle dans les usages et les pratiques, au service des apprentissages.
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions dans le cadre de la transition écologique. • Développer l'adhésion aux valeurs de la République et favoriser le travail de mémoire. • Elargir la diffusion de l'éducation artistique et culturelle auprès des personnels et des étudiants et étudiantes.
	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'équité, la solidarité, le respect et l'inclusion. • Adopter une politique volontaire en faveur du handicap, de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

ATTRACTIVITÉ

- 
 - **Renforcer** le sentiment d'appartenance de l'Inspé en tant que composante UCA.
 - **Promouvoir** la marque UCA.
 - **Consolider** les liens entre l'Inspé, le rectorat et les DSDEN, et l'UTLN.
- 
 - **Attirer** les meilleurs talents : personnels enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS.
 - **Proposer** une offre de formation initiale, continuée et continue lisible, attractive, au plus proche des besoins exprimés par les acteurs de terrain.
- 
 - **Intensifier** l'internationalisation des formations.
 - **Accompagner** les mobilités des personnels et des étudiants et étudiantes (Erasmus +).
 - **Être** le référent de la formation des enseignants dans la zone des pays du Maghreb et d'Afrique Noire.
- 
 - **Diffuser** la culture scientifique auprès des personnels de l'éducation nationale et du grand public.
 - **Valoriser** les innovations de la composante.
- 
 - **Construire** des partenariats solides et durables.
 - **Renforcer** l'action éducative territoriale en partenariat avec le rectorat et les DSDEN.

ACCOMPAGNEMENT

- 
 - **Enrichir** l'expérience étudiante.
 - **Soutenir** les projets pédagogiques portés par les personnels de l'Inspé et les étudiants et étudiantes.
- 
 - **Proposer** une offre de formation aux anciens diplômés (formation continuée et continue) en lien avec les partenaires du monde socio-éducatif, socio-économique et socio-culturel.
 - **Transformer** les maquettes de formation en blocs de connaissance et de compétences (BCC).
 - **Engager** une réflexion autour de l'évaluation et des micro-certifications.
- 
 - **Favoriser** le développement personnel et professionnel des personnels de la composante.
 - **Développer** l'accompagnement qualitatif et de proximité des personnels: construction des parcours professionnels.
 - **Encourager** et promouvoir la formation des personnels (enseignants enseignants, enseignants enseignants chercheurs, Biatss).
 - **Etablir** une communication régulière et transparente auprès des personnels et des parties prenantes (rectorat, UCA, UTLN, étudiants et étudiants, partenaires).
- 
 - **Simplifier** et moderniser le pilotage de l'Inspé.
 - **Adopter** des processus clairs de gestion.
 - **Communiquer et informer** en toute transparence.

2.3 le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'Inspé, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

Le partenariat reliant l'Inspé au rectorat et aux établissements, constitué depuis plusieurs années, s'est fortement consolidé et structuré. Il se développe sur différents volets bien identifiés :

- Le volet stratégique avec des orientations communes, partagées et co-construites : par exemple sur les enjeux de formation, sur le renforcement et la valorisation de la recherche au sein des formations, sur l'ouverture à l'international, sur l'orientation de projets de recherche collaboratifs tel que le projet Aix-Marseille - pôle d'innovation, de recherche, d'enseignement pour l'éducation (AMPIRIC).
- Le volet d'opérationnalisation des formations à travers une cellule paritaire DSDEN-Inspé réunie très régulièrement pour ajuster et orienter la mise en œuvre des formations.
- Le volet posant les liens entre recherche et formation d'un groupe de travail paritaire travaillant sur les liens entre recherche et formation dans le cadre de la formation continuée (T0 à T3) et continue et à travers la constitution de dispositifs co-construits concernant les enseignants. Dans ce cadre, les personnels Inspé (enseignants-chercheurs) interviennent régulièrement auprès des équipes pédagogiques et groupes de pilotage de réseaux et ils sont devenus les interlocuteurs premiers des questionnements des cadres et enseignants sur des problématiques nécessitant l'implication de la recherche.

D'avis partagés, on peut considérer les relations entre l'Inspé, le rectorat et les DSDEN comme exemplaires.

Une clarification des termes du partenariat mis en place entre l'Inspé, les établissements (UCA/UTLN) et le rectorat a été opérée dès les premières semaines de l'arrivée du nouveau directeur. Deux types de conventions ont été élaborées (Annexe 6) :

- Une nouvelle convention pluriannuelle tripartite a donc été signée (Annexe 6), conformément à la préconisation n°1 de la mission IGÉSR (la précédente convention était annuelle). À sa signature, cette convention a engagé les partenaires pour trois ans à compter du 1er septembre 2022. Cette convention est aussi beaucoup plus simple que la précédente : elle ne pose en particulier que les grands principes du partenariat. La convention donne en annexe la liste des formations, les sites d'exécution des enseignements et le partenaire en responsabilité de chaque parcours. Cette convention plus simple et globale (recommandation de l'IGESR) autorise ainsi des évolutions de la carte annuelle des formations sans remettre en cause les principes du partenariat. La convention établit également les moyens apportés par chacun des partenaires en termes de ressources humaines, de dépenses de fonctionnement et d'investissement, de mise à disposition de locaux, de frais d'inscription des étudiants et des étudiantes, etc.
- Deux conventions annuelles d'application ont donc également été signées entre UCA / UTLN d'une part et UCA / Rectorat d'autre part (Annexe 6). Ces conventions détaillent le calcul d'éventuelles compensations financières entre partenaires et l'engagement réciproque des parties prenantes en matière de formation, recherche et innovation, de mise à disposition de locaux, etc.

Ces trois conventions ont permis de renforcer la qualité du partenariat et l'équilibre à trouver entre les attentes du rectorat et le caractère universitaire des formations.

Ces conventions ont également le mérite de clarifier les contributions respectives des parties

prenantes, les engagements réciproques des uns et des autres et elles ont permis d'engager un profond travail de construction du budget académique de projet (Annexe 3) entre UCA / UTLN / rectorat ; ce document n'existant pas avant l'arrivée de la nouvelle direction (DAC et directeur). Ces conventions et budget de projet permettent une projection pluriannuelle sur les grands axes stratégiques et les ressources nécessaires (financières, en termes d'emplois, matérielles, etc.). A ces conventions sont également annexés deux autres outils de gouvernance et de pilotage stratégiques : le budget de projet académique (voir partie 4. dédiée dans ce document et Annexe 3) ainsi qu'une cartographie ressources humaines. Effectivement, l'Inspé a également élaboré une cartographie ressources humaines identifiant pour chaque parcours les interventions respectives des partenaires, des enseignants enseignantes, enseignants enseignantes chercheurs et des praticiens et praticiennes de terrain. Ce tableau de bord est aujourd'hui systématiquement partagé avec l'EAFC et les inspecteurs concernés

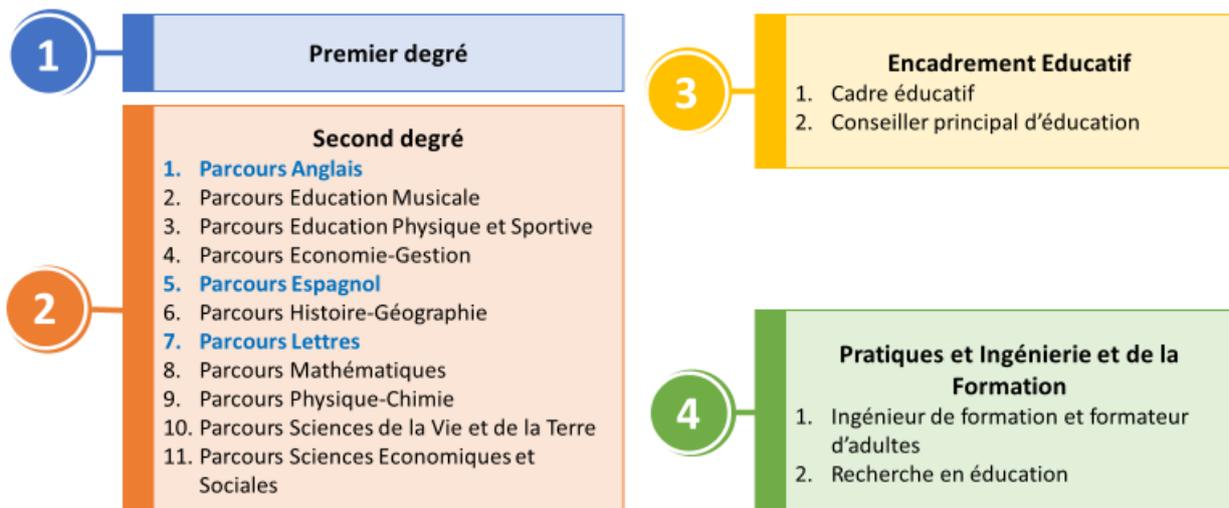
L'ensemble de ces documents ont donc permis une clarification des rôles, un renforcement des relations et une transparence de fonctionnement et d'organisation entre les différents partenaires (recommandation de l'IGESR).

3) Présentation de l'offre de formation

3.1 Périmètre

- Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui apparaissent dans ces mentions), et celles (avec leurs parcours) pour lesquelles l'Inspé demande l'accréditation pour le prochain contrat.

4 Mentions de master MEEF et 16 parcours.

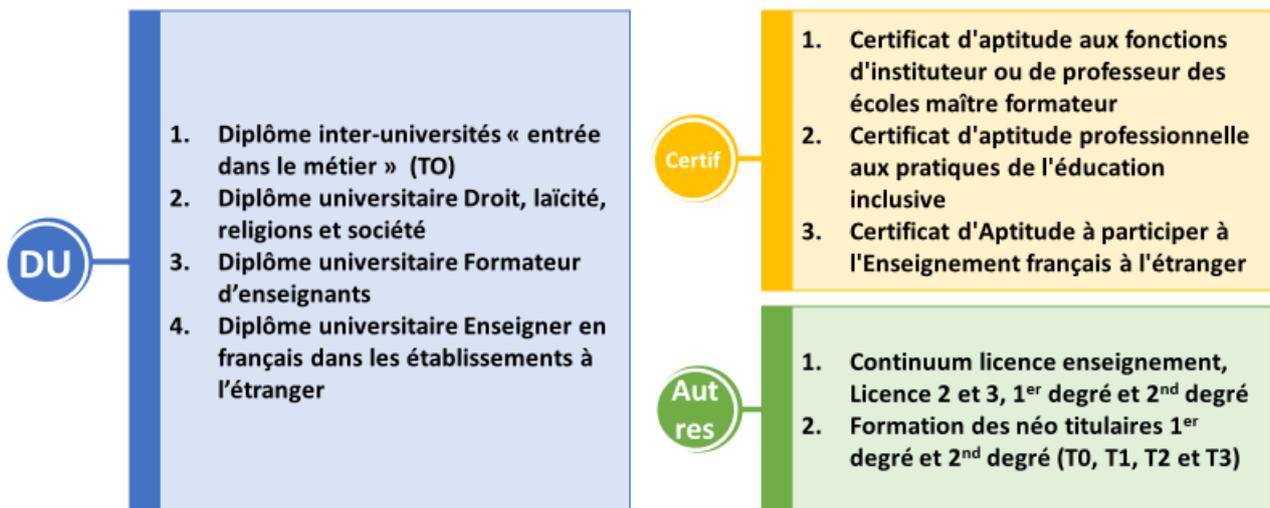


L'accréditation de l'ensemble de ces mentions et parcours est demandée pour le prochain contrat. Les parcours en **bleu** sont dispensés non seulement au sein d'UCA mais également au sein de l'UTLN.

- Indiquer la liste des autres formations portées par l'Inspé : formations complémentaires, incluant la formation continue.

Offre de formation :

4 diplômes d'établissement, 3 certificats et 2 formations autres.



3.2 Déploiement des formations

- Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement...), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations

Du point de vue pédagogique, l'Inspé de l'académie de Nice a mis en place deux types de conseils :

- Dans le cadre du master MEEF mention 1^{er} degré, l'Inspé de l'académie de Nice a mis en place des **conseils d'enseignement**.
- Dans le cadre du master MEEF mentions 2nd degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation, l'Inspé de l'académie de Nice a mis en place des **conseils de perfectionnement**.

Les conseils d'enseignement

Sur le plan pédagogique au niveau du 1^{er} degré, l'Inspé est structuré en conseils d'enseignement dont le périmètre est défini par le COSP et l'organisation et le fonctionnement sont définis dans le règlement intérieur (Annexe 5). Ces conseils d'enseignement sont composés de de professeurs et professeures des universités (PR), de maîtres et maîtresses de conférences (MCF), de professeurs et professeures des écoles (PREC), de professeurs et professeures certifiés (PRCE) et de professeurs et professeures agrégés (PRAG).

Les conseils d'enseignement sont des instances qui concourent à l'organisation de l'enseignement de chaque discipline ; ils sont au nombre de 09 correspondant aux principales disciplines enseignées dans le milieu scolaire : Lettres, Arts et musique / Mathématiques / Histoire-Géographie

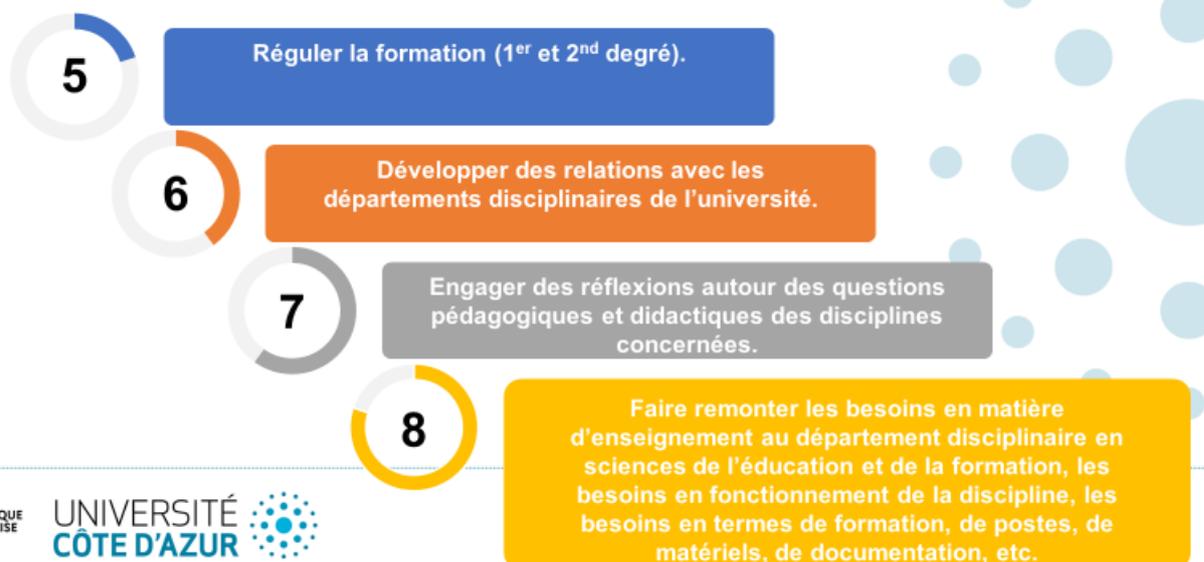
/ Philosophie et sciences de l'éducation / Sciences expérimentales et technologie et culture et compétences numériques / Langues vivantes étrangères / Education physique et sportive / Recherche / Culture commune.

Chaque directeur ou directrice de conseil d'enseignement est élu. Les conseils d'enseignement ont différentes missions :

Missions des conseils d'enseignement



Missions des conseils d'enseignement



Les conseils d'enseignement, dans leur composition complète, se réunissent au moins deux fois par an. Des réunions restreintes plus spécifiques sont également programmées à la demande des intervenants ou du directeur ou de la directrice du conseil d'enseignement (en moyenne 2 fois par an).

Les conseils de perfectionnement

Au sein de l'Institut, une importance toute particulière est accordée au fait que les formations soient en adéquation avec les besoins concrets exprimés par les acteurs de terrain. Notamment, au sein de chaque parcours de formation 2nd degré un conseil de perfectionnement est organisé, rassemblant enseignants enseignantes, enseignants enseignantes chercheurs et praticiens et praticiennes de terrain, étudiants et étudiantes, inspecteurs et inspectrices, partenaires associatifs.

En synthèse, le conseil de perfectionnement examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des formations, notamment sur : le projet pédagogique de la formation, les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des étudiants et des étudiantes, notamment en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale, l'organisation et le déroulement des formations, les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs et formatrices, l'organisation des relations entre les partenaires (dont le rectorat et les DSDEN), etc. A cette occasion, la pertinence de la formation est interrogée, des propositions de modifications de maquettes peuvent être remontées à la direction et les questions relatives à l'organisation de la formation, les modalités d'évaluation et l'introduction de nouvelles thématiques et objets de recherche sont également abordés.

Ces conseils se réunissent à minima 2 fois par an soit à l'initiative du responsable de parcours, soit à l'initiative de la direction (en moyenne 2 fois par an). Concernant la mise en œuvre effective de ces conseils de perfectionnement on observe une certaine hétérogénéité entre les parcours et l'on peut considérer que ces conseils ne sont effectifs que dans 60% des parcours 2nd degré. L'objectif pour la rentrée 2023-2024 sera donc de les activer au sein de la totalité des parcours.

• Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle

En complément, renseigner l'indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle » en annexe 1

Les équipes pédagogiques de l'Inspé de l'académie de Nice sont plurielles et veillent à respecter un certain équilibre afin de donner tout son sens aux mentions qui sont portées. On y retrouve :

- Des partenaires du monde socio-économique, culturel et du monde éducatif : vacataires.
- Des professeurs et professeures des universités (PR).
- Des maîtres et maîtresses de conférences (MCF).
- Des maîtres et maîtresses de conférences ou des professeurs et professeures des universités associés (MAST-PAST).
- Des professeurs et professeures des écoles (PREC).
- Des professeurs et professeures certifiés (PRCE).
- Des professeurs et professeures agrégés (PRAG).
- Des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).
- Des professeurs et professeures contractuels.
- Des inspecteurs et inspectrice territoriaux (IA-IPR / IEN)
- Des vacataires.
- Des conseillers et conseillères pédagogiques départementaux (CPD).
- Des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé (BIATSS).

Pour complément se référer à l'annexe 1 de ce document.

- **Déploiement de l'approche par compétences (APC) : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences (portfolio et COMPAS)**

L'actuel directeur est très engagé personnellement et dans ses recherches sur ces questions de compétences (professeur des universités en management et gestion des ressources humaines). Depuis plus de trois ans il a accompagné près de 45 établissements consulaires et universitaires (principalement IAE) en sciences de gestion et du management dans une démarche d'orientation compétences qui se traduit par un changement de paradigme dans la manière de penser la formation. Plus concrètement cela se traduit par la construction de maquettes en blocs de connaissances et compétences conformément aux recommandations de France compétences, en conformité avec les fiches du registre national des certifications professionnelles (RNCP) et des recommandations du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). De plus, en tant qu'IGESR le nouveau directeur a eu l'occasion de mettre à profit son expérience en matière de création et de rénovation de diplômes. Il a en effet été co-pilote de la rénovation de la section STS Support à l'action managériale (SAM) et pilote de la rénovation du bac professionnel Gestion administration (GA). Ces deux certifications ayant été totalement conçues selon les principes de l'APC : création d'un référentiel des activités professionnelles, création d'un référentiel de compétences, création d'un référentiel d'évaluation et création d'un référentiel de formation (la maquette).

Dans ce contexte et peu après son arrivée, le directeur et le DAC ont décidé de recruter une ingénieure pédagogique afin de lui confier, entre autres, le projet d'accompagner l'Institut dans cette démarche d'orientation compétences.

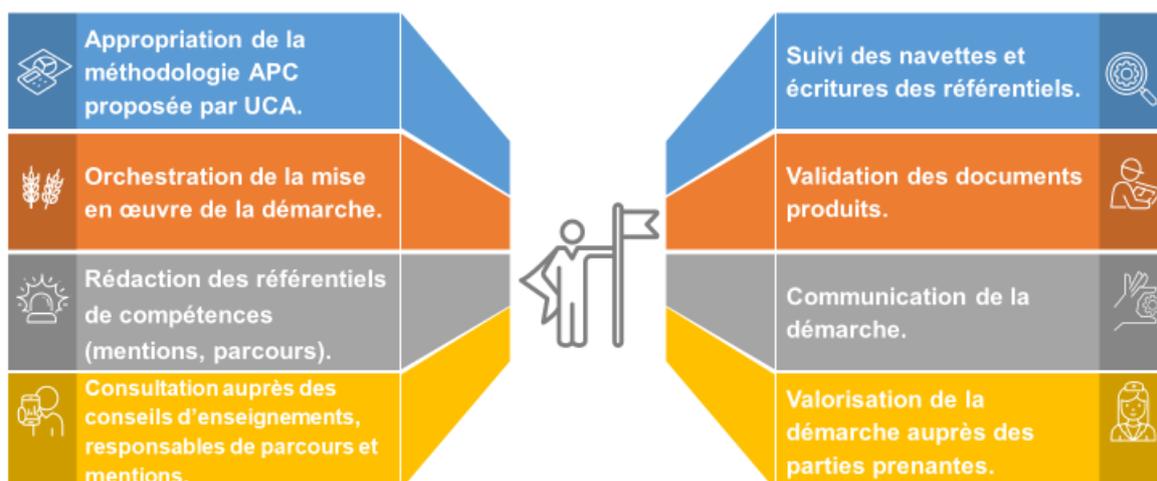
Profitant de la demande qui a été faite aux Inspé de construire une nouvelle certification avec le diplôme inter universités « entrée dans le métier » en mai 2022, le directeur a souhaité que cette nouvelle certification soit construite selon cette approche. Rapidement un groupe de travail a été créé et co-piloté par le directeur et le directeur adjoint à la formation. A ce jour, seul le DIU « entrée dans le métier » est, au sein de l'Inspé, élaboré en blocs de connaissances et de compétences (au nombre de 6) avec des modalités d'évaluation renouvelées (plus d'évaluation sommative). Cette formation fait partie des premières certifications construites en BCC au sein d'UCA dans sa version la plus aboutie.

Pour élargir cette expérience à l'ensemble des mentions et parcours de l'Institut, la direction de l'Inspé a constitué un groupe de pilotage (Copil) « Orientation compétences » afin de mettre en œuvre d'une démarche interne destinée à développer l'APC souhaitée par UCA. Cette démarche projet a été élaborée en février 2023. Le Copil « Orientation compétences » se présente comme l'organe de pilotage et de validation interne de la démarche APC. Il est piloté par l'ingénieure pédagogique interne à l'Inspé. Il est constitué de membres permanents (directeur et directrice adjoints, directeur de l'Institut, ingénieures pédagogique du Centre d'accompagnement pédagogique (CAP) d'UCA) et d'invités (responsables de parcours, chargés de mission, directeurs, directrices des conseils d'enseignement, etc.) en fonction des thématiques traitées. Ce Copil a également pour mission de participer à la validation des documents produits par les groupes de travail qu'elles accompagneront, en soutien de l'ingénieure pédagogique de l'Inspé.

Objectifs stratégiques du comité de pilotage « Orientation compétences »



Les missions opérationnelles du comité de pilotage « Orientation compétences »



Ce Copil a vocation de se réunir à minima tous les 2 mois au cours de la démarche, il consiste, dans un premier temps, à construire et formuler les compétences professionnelles rattachées à chaque métier en lien avec les différents parcours du Master MEEF. Cet exercice nécessite un travail d'appropriation important, au croisement des maquettes existantes et du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. Il s'agit aussi d'impulser une dynamique interne favorisant cette approche, propice à l'acceptation de cette méthodologie d'évaluation et nécessitant une réflexion sur les pratiques professionnelles.

Il s'agit, in fine, de faire évoluer les maquettes de formation en BCC et de développer des modalités

pédagogiques et d'évaluation adaptées à cette approche.

Le Copil « Orientation compétences » travaille sur la trame des référentiels MEEF 1^{er} et 2nd degré au regard du RNCP et du référentiel national des compétences des métiers du professorat et de l'éducation. La démarche participative a été officiellement lancée en interne à l'occasion de l'assemblée générale de juillet 2023 auprès de tous les personnels des quatre sites. La première vague consacrée à la rédaction des référentiels se terminera en juin 2024. La démarche se poursuivra en 2024 - 2025 par la mise en œuvre concrète de situations d'apprentissage et d'évaluation par compétences et l'élaboration des nouvelles maquettes en BCC. Une réflexion sera parallèlement menée sur les pratiques pédagogiques innovantes et les modalités d'évaluation.

L'Inspé de l'académie de Nice est en ce sens, précurseur de la démarche d'APC, en lien avec la stratégie UCA et s'engage à rédiger l'ensemble des référentiels de compétences des parcours MEEF à échéance de la rentrée de septembre 2024. Dans ce contexte, deux parcours et un diplôme d'établissement sont particulièrement en avance sur la démarche :

- Le diplôme inter-universités « entrée dans le métier », totalement construit en BCC.
- le parcours ingénieur de formation et formateur d'adultes de la mention 4 pratiques et ingénierie et de la formation.
- Le parcours encadrement éducatif de la mention 3 cadre éducatif.

Pour ces trois certifications les référentiels existents et différents portfolios sont utilisés :

- Pour le parcours de la mention 4, l'utilisation du e-portfolio KARUTA en lien avec le LMS Moodle a été privilégié. Ceci permet de renforcer les rapports entre terrain et formation universitaire autour de l'approche par compétences et de la réflexivité des étudiants et étudiantes sur leurs expériences au cœur des situations de travail.
- Dans le cadre du DIU, une logique différente mais complémentaire a été retenue : celle de créer un e-portfolio via le LMS Moodle m@gistère permettant des connexions d'utilisateurs en formation continue et des professionnels de l'éducation nationale. Ainsi dès la rentrée 2022 – 2023, les fonctionnaires stagiaires non titulaires de master MEEF (T0) ont utilisé tout au long de l'année de formation ce portfolio en y déposant des traces d'activités professionnelles qui ont servi de base à l'évaluation et à la détention de la certification. A l'issue de cette année et durant les trois premières années de titularisation (T1, T2, T3) ils retrouveront en académie le même dispositif, ce qui facilitera les actions d'accompagnement et de formation dans ce contexte de formation tout au long de la vie (FTLV). Ceci n'a été rendu possible qu'avec les excellentes relations entretenues avec le rectorat et l'autorisation d'utiliser la plateforme m@gistère. Il est important de souligner que l'activité intense de la plateforme a été remarquée au niveau national par la DNE et avec un travail de collaboration entre les équipes du DIU et de cette direction, de nouvelles fonctionnalités ont été créées et leur déploiement sur le territoire se fera dès la prochaine rentrée pour toutes les académies.

• Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

Ces principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages diffèrent selon les mentions. Concernant le 1^{er} degré et le 2nd degré ils ont été discutés et adoptés en concertation avec le rectorat et les DSDEN :

- Concernant le 1^{er} degré : en master 1^{ère} année, présence de deux stages massés de 3 semaines chacun. En master 2^{ème} année, l'alternance à tiers temps en établissement se fait pour certains groupes les lundis et un vendredi sur 3 et pour d'autres groupes les jeudis et un vendredi sur 3.
- Concernant le 2nd degré : en master 1^{ère} année, présence d'un stage massé de 3 semaines au 1^{er} semestre et d'un stage filé au 2nd semestre. En master 2^{ème} année, l'alternance à tiers

temps en établissement se fait les lundis et vendredis pour la plupart des parcours. Les lundis, mercredi matin et vendredis pour le parcours lettres. Les mercredis et vendredis pour le parcours EPS.

- Concernant la mention encadrement éducatif – Parcours CPE : en master 1^{ère} année, présence de deux stages massés de 3 semaines chacun. En master 2^{ème} année, l’alternance à tiers temps en établissement se fait les jeudis et vendredis.

Cette modalité pédagogique de **stages massés** a été privilégiée pour plusieurs raisons partagées par les équipes, le rectorat et les DSDEN. Outre les facilités d’organisation au sein des établissements les éléments qui ont été également mis en avant sont les suivants :

- Une immersion totale au sein des établissements, ce qui permet aux étudiants et aux étudiantes une meilleure concentration et une appréhension globale et complète des sujets traités.
- Un apprentissage intensif et accéléré dans la mesure où la période de stage est concentrée sur une période de quelques semaines. Ainsi ils acquièrent, rapidement et de façon plus condensée, de nouveaux gestes métiers, des compétences professionnelles aux côtés des praticiens et praticiennes de terrain.

En contrepartie cette modalité de stage exige de la part des étudiants et des étudiantes une adaptation plus rapide au milieu professionnel et de faire preuve d’agilité face aux problématiques rencontrées ; d’où l’intérêt du tutorat mixte qui est instauré au sein de l’Institut (Annexe 10).

- **Les principes de l’alternance et des stages au sein des masters MEEF liés à l’apprentissage.**

Ces principes concernent les mentions encadrement éducatif – Parcours cadre éducatif et la mention pratiques et ingénierie de la formation – Parcours ingénieur de formation et formateur d’adultes, les modalités sont différentes, les étudiants et les étudiantes étant en apprentissage.

Comme les autres parcours MEEF, le parcours cadre éducatif de la mention 3 propose des stages progressifs au fil du cursus du master. De la même manière le parcours ingénieur de formation et formateur d’adultes est organisé, depuis 2022, sur le modèle de l’apprentissage à partir du master 2^{ème} année. Il se fonde également sur la mise en place de plusieurs stages depuis le master 1^{ère} année et selon des objectifs progressifs permettant une insertion professionnelle réussie.

Ainsi le premier stage, de trois semaines à l’automne, vise à faire découvrir un terrain professionnel spécifique. Associé à des objectifs de prises d’information, guidé par un tuteur lui-même cadre du secteur éducatif, ou spécialiste de la formation et à une restitution analytique. Il permet aux étudiants et étudiantes d’identifier la spécificité des fonctions de cadre et la variété des activités d’un responsable en contexte éducatif ou d’un responsable dans le domaine des métiers de la formation. De plus, les séances de retour sur stage, collective, permettent d’apprécier la variété des contextes d’analyse : elles constituent le support d’une réflexion sur le projet professionnel qui se développe ainsi dès la fin du premier semestre. Le second stage, de trois semaines également, vise à découvrir un autre secteur de stage afin que les étudiants et étudiantes puissent mieux connaître les différents secteurs professionnels correspondant à leur formation. Surtout, lors de ce stage qui présente un statut de pratique accompagnée, l’étudiant ou l’étudiante se voit affecté sur une mission précise, qu’il ou elle doit accomplir sur la durée du stage et dont il ou elle doit rendre compte en fin de stage. La mission présentée en amont du stage, permet aux étudiants et étudiantes de se positionner en fonction de leurs préférences et compétences et elle permet d’affiner le travail sur le projet professionnel. L’un des objectifs du stage est en outre de commencer à adopter la posture d’un cadre en secteur éducatif ou associatif ou dans le domaine de la formation en se montrant capable de prendre de la hauteur par rapport aux situations éducatives et professionnelles, d’être capable

d'analyser des situations professionnelles et de devenir initiateur de propositions adaptées, dans la structure et sur les missions attribuées. A l'issue du stage, plusieurs séances de travail soutiennent le développement d'un projet d'alternance, travaillé à partir du printemps et qui débouche sur un contrat d'alternance en 2^{ème} année.

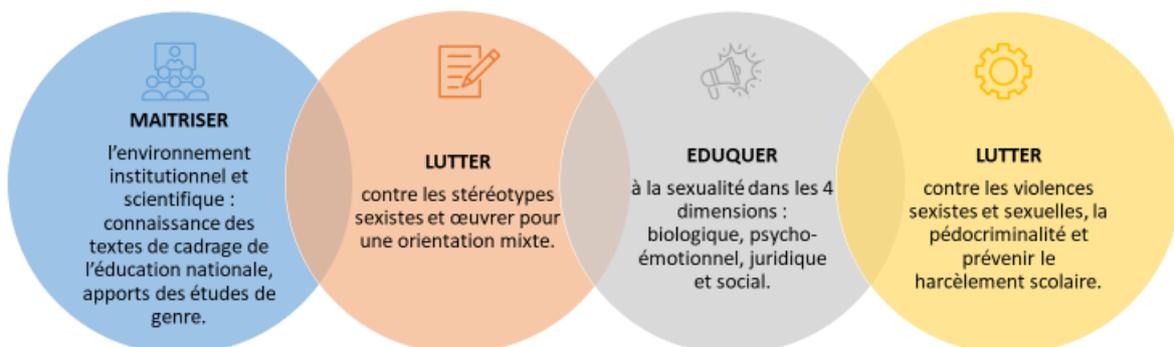
En effet, la 2^{ème} année de master offre un palier supplémentaire puisque l'alternance se concrétise alors à travers un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, conduisant l'étudiant ou l'étudiante à se développer grâce à l'alternance des temps de formation et des terrains de stage (2 jours de formation / 3 jours sur terrain professionnels).

Le statut d'apprenti, avec l'appui du CFA EPURE Méditerranée, est d'ailleurs appréhendé dès la rentrée du master 2^{ème} année par des séances de formation sur le développement de la posture professionnelle. Il s'agit de quitter progressivement une identité d'étudiant ou d'étudiante pour incarner la posture du cadre, en relation et en collaboration avec une équipe professionnelle. L'accompagnement du stage via un tutorat mixte (maître d'apprentissage et tuteur universitaire) garantit la bonne circulation des savoirs et compétences entre les deux et la personnalisation du développement professionnel. Un dispositif d'accompagnement a ainsi été prévu pour les étudiants et les étudiantes (Annexe 12). Notons, pour exemple, que les étudiants ou les étudiantes diplômés de ces deux parcours trouvent à 90% un emploi, dans les trois mois qui suivent l'obtention de leur diplôme.

• Formation à la laïcité, à l'égalité fille/garçon, aux valeurs de la République, aux droits et obligations des fonctionnaires (préciser notamment le contenu et le volume horaire par thématique)

L'intégralité des étudiants et étudiantes reçoivent un enseignement relevant de ces thématiques d'au moins 8 heures de travaux dirigés et ce quelle que soit la mention et/ou le parcours. Quatre thématiques sont abordées auxquelles sont assorties plusieurs objectifs :

Laïcité / égalité / Valeurs de la République
Violences sexistes et sexuelles / Education à la sexualité



Au-delà de ces enseignements dédiés, les valeurs de la République ont fait l'objet d'une réflexion collective des équipes et dans le 1^{er} degré avec le concours des conseils d'enseignement et, dans le 2nd degré avec le concours des responsables de parcours. La réflexion a consisté à s'interroger sur ce qui dans les enseignements de chacun serait de nature à sensibiliser les étudiants et les étudiantes à certaines des valeurs de la République. Pour cela la base de travail a été notamment les rapports de l'IGEN et de IGESR, les nombreuses ressources sur Eduscol sur ces questions et leurs recommandations (liste non-exhaustive) :

- Séminaire des doyens – Valeurs de la République et laïcité, 15-16 avril 2015.
- Rapport n° 143, Mission relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les Instituts d'études politiques, juillet 2021.
- <https://eduscol.education.fr/1543/transmettre-et-faire-respecter-les-principes-et-valeurs-de-la-republique>

L'Institut a toujours été très engagé sur ces questions et précurseur en la matière. Pendant longtemps une chargée de mission égalité - violences sexistes et sexuelles (VSS) a fait partie de l'équipe et depuis 2022 elle est devenue référente égalité pour tout UCA auprès de la vice-présidente politique sociale, égalité, diversité. L'Inspé reste donc très engagé en matière d'actions sur toutes ces questions. Plusieurs éléments caractérisent les actions portées et soutenues par l'Institut :

Des pratiques innovantes

Les formations dispensées allient des approches théoriques et pratiques. Les étudiants et étudiantes découvrent divers outils notamment le world café qui permet une pédagogie active et coopérative adaptée à des sujets « sensibles ». Une initiation à la pédagogie par le jeu est également proposée en partenariat avec les centres de documentation.

Enfin, chaque année en partenariat avec le réseau égalité d'UCA, des sessions de Théâtre forum portant sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle, au VSS et aux origines ethno-raciales sont proposées aux étudiants et étudiantes durant la semaine de prévention des discriminations.

Des partenariats

Afin d'apprendre aux futurs enseignants et futures enseignantes à travailler en partenariat avec des structures hors Éducation nationale pour construire des actions innovantes d'éducation à la vie affective et sexuelle et de prévention des VSS, des co-interventions sont mises en place avec quatre structures qui bénéficient d'un agrément de l'Éducation nationale et/ou académique :

- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 06).
- L'association Montjoye (pôle socio-judiciaire).
- Le Centre Régional d'Information et de promotion de la santé sexuelle (CRIPS SUD).
- Les Ouvriers (prévention des violences sexistes et LGBTphobes).

Des évènements

Dans le cadre des semaines de l'égalité d'UCA, l'Inspé porte un certain nombre de projets (ciné-débat, conférences). Une initiative originale concerne la promotion, à l'occasion d'un **femmage**, de nombre de femmes scientifiques victimes d'oubli (effet Matilda). Durant le mois de mars, chaque espace d'enseignement au sein de l'Institut a été baptisé du nom d'une savante, chercheuse, pédagogue, militante. Une fiche biographique la présente succinctement et un QR code permet d'accéder à des ressources complémentaires (Annexe 7). De même à l'occasion de la venue de Pinar Sélek sur le site niçois de Liégeard, il a été décidé de rebaptiser l'Inspé « Pinar Sélek » durant les semaines consacrées aux actions en faveur de l'égalité d'UCA.

- **Formation initiale spécifique concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers**

Le défi de déployer des pratiques pédagogiques universitaires qui rendraient le savoir accessible à tous et à chacun au sein de l'Institut est un enjeu majeur quant à l'égalité des droits et des chances et la participation à la citoyenneté (loi de février 2005). Dans ce cadre, l'Institut mène une réflexion sur la mise en place d'échanges entre les formateurs, les enseignants-chercheurs et les personnels administratifs. Ainsi, le recueil des représentations de ces derniers concernant les pratiques pédagogiques inclusives et celles qu'ils déclarent mettre en œuvre constitue la première étape du processus d'ajustement éventuel des pratiques pédagogiques. Le protocole mis en place ces derniers mois permet, en se référant au questionnaire adressé à tous les formateurs et les formatrices de l'Inspé, d'établir des bases de discussions au sein d'un dispositif de type « *learning-lab* » en tant que : « laboratoire d'apprentissage qui travaille sur les méthodes pédagogiques, l'impact des technologies et la transformation des espaces physiques d'apprentissage. » Ce protocole permettra, dès la rentrée de septembre 2023 l'instauration d'un dialogue entre formateurs, formatrices et étudiants, étudiantes afin de rendre efficiente la prise en compte des besoins particuliers de ces derniers lors des sessions d'examen tout comme dans la construction des compétences et dans la progression des apprentissages.

Une réflexion conjointe entre Inspé et UCA avec les acteurs institutionnels de l'accompagnement des étudiants et étudiantes présentant des besoins particuliers est en cours afin d'établir des protocoles permettant la co-construction d'un projet de vie étudiante grâce à l'aménagement de parcours singuliers.

La chargée de mission Handicap et QVCT de l'Institut élabore actuellement une réflexion autour de la formation initiale des futurs enseignants et enseignantes en réponse aux besoins particuliers des élèves. Pour cela, elle s'appuie sur les modalités mises en place dans le cadre de la formation professionnelle spécialisée.

L'objectif est de réduire la frontière entre les enseignants et enseignantes qui sont qualifiés de « spécialisés » et les autres. Les questions vives de l'école inclusive abordent la thématique de la nécessité d'appréhender les missions des enseignants et des enseignantes à travers ce prisme de la spécialisation.

Dans ce contexte, un séminaire école inclusive est programmé le 30 novembre 2023 « Une École pour tous : on a tous à y gagner ! Où en est notre école « inclusive » en 2023 ? Comment aller plus loin ? ». Ce séminaire fait appel aux acteurs de l'Éducation nationale et aux spécialistes de l'école inclusive (formateurs, AESH référents, professeurs ressources autisme, référents d'établissement inclusifs, professeurs formateurs académiques, etc.).

- **Sensibilisation et formation aux enjeux de la transition écologique**

L'Inspé de l'académie de Nice considère que les questions liées à la transition écologique sont essentielles ; c'est d'ailleurs l'un de ses axes stratégiques qui s'est traduit concrètement par la nomination d'une chargée de mission « transition écologique ». Ce choix s'inscrit en parfait accord avec la stratégie de l'établissement UCA et de celle du rectorat au travers de son plan stratégique « Ambition 2024 » (nouveau plan académique en cours d'écriture).

Les motivations de l'Institut et de son directeur s'expliquent par un contexte de crise environnementale et climatique sans précédent (cf. rapport remis en février 2022 par la commission présidée par Jean Jouzel à Mme Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sensibiliser et former à la transition écologique et au développement durable dans l'enseignement supérieur). Il est donc essentiel pour une composante de formation comme l'Inspé de s'intéresser au rôle essentiel des futurs enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire dans l'émergence de nouveaux comportements individuels dans la société française. Les enjeux sont en effet non seulement de sensibiliser les étudiants et étudiantes à ces problématiques car ils et elles sont également des citoyens mais vont surtout devenir des enseignants et enseignantes.

Les missions que s'est donné l'Institut sont donc de sensibiliser les étudiants et étudiantes aux problématiques environnementales et climatiques actuelles mais également de les former en accroissant leurs compétences scientifiques, disciplinaires mais aussi bien sûr pédagogiques en la matière. La sensibilisation s'appuie sur des événements et des activités ayant lieu sur les différents sites de l'Inspé et ayant vocation à s'amplifier et se généraliser.

Dès septembre 2022, la journée d'accueil administrative des étudiants et étudiantes de master MEEF 1^{ère} année a ainsi été doublée d'un temps d'accueil dédié aux enjeux climatiques et consacré à des activités générales (fresque du climat) mais aussi plus spécifiques et ancrées dans le quotidien des étudiants (« covoiturage dating » permettant de limiter l'usage des transports individuels, découverte des lieux et de leurs aménagements : espace vélo, composteur, carré potager, etc.). Ce temps d'accueil va être pérennisé et accentué car l'initiation de cette réflexion collective dès la rentrée 2023 - 2024 permet de poser la transition écologique comme un axe fort de la formation délivrée au sein de l'Institut.

Pour favoriser un engagement des étudiants et étudiantes et pour les initier à un élément clé de la mise en œuvre de l'éducation au développement durable (EDD) dans les établissements scolaires, des éco-délégués sont élus dans chaque groupe et sur chaque site. L'objectif/l'ambition est de faire des éco-délégués (Annexe 8) des acteurs essentiels de la sensibilisation et de la mobilisation des étudiants et étudiantes de l'Institut.

Sur le modèle là encore de ce qui se fait dans les établissements scolaires les domaines d'action des éco-délégués peuvent être variés :

- Au quotidien, ils peuvent participer à la réflexion sur les écogestes à développer et à la sensibilisation de leurs collègues sur des sujets comme la pollution, la production et la gestion des déchets, le gaspillage, le respect de la biodiversité sur les sites, la sobriété énergétique et numérique, etc.
- Ils peuvent également proposer des projets d'action ou d'aménagement au sein des sites de l'Institut.

A ces éco-délégués sont associés sur chaque site de l'Inspé des référents transition écologique (Annexe 8) issus des membres des personnels et qui constituent, sur le modèle là encore de ce qui se fait dans les établissements scolaires, des relais pour les étudiants, étudiantes. Ce sont des acteurs importants pour l'émergence de projets en lien avec ces problématiques.

L'amélioration des connaissances scientifiques des étudiants, étudiantes et des personnels s'appuie en partie sur l'organisation de conférences scientifiques sur les enjeux climatiques et environnementaux. Une première conférence sur « Les enjeux de l'éducation et de la formation des enseignants dans l'anthropocène » a été animée lors de l'assemblée générale de l'Inspé en juillet 2023 par Renaud Hétier, professeur en sciences de l'éducation à l'Université catholique de l'ouest (UCO). Pour l'occasion cette conférences a été ouverte à tous les enseignants et enseignantes de l'académie, aux inspecteurs et inspectrices du rectorat et des DSDEN, aux étudiants et étudiantes de l'Inspé et à tous les personnels de l'Institut. Cette conférence a été suivie d'un débat associant les inspecteurs et inspectrices de l'académie en charge des questions liées à l'EDD. Des témoignages d'enseignants et enseignantes d'une école du département ont été également entendus autour d'actions qui ont été mises en œuvre sur cette question écologique et ses effets en termes pédagogique et d'apprentissage sur les équipes et les enfants.

Pour l'année universitaire 2023-2024 plusieurs conférences scientifiques sont planifiées : en décembre sur le réchauffement climatique et le rôle joué par les océans, en mai sur l'agriculture et l'alimentation durable.

Au sein de l'Institut cela se traduit très concrètement par des projets structurants comme celui de la restauration sur les sites en faisant appel via des frigos connectés à des producteurs locaux, le recours à des produits bios, etc. On peut également citer le projet du site de la Seyne-sur-mer qui démarrera en octobre. Ainsi, l'Inspé sera la première composante UCA à disposer d'un forêt urbaine. L'Inspé a également répondu à l'appel à projet Intrapreneuriat QVCT d'UCA pour proposer la création d'un jardin partagé sur l'un de ses sites niçois (Annexe 8a). Des investissements ont

également été réalisés pour une meilleure isolation (coffrage) des bâtiments et du chauffage (géothermie) dans le Var sur le site de la Seyne sur Mer. Des travaux sont également en cours sur le site niçois de Liégeard (abaissement des plafonds et isolation).

Toujours, dans le cadre de la formation mise en œuvre au sein des différents parcours, un module « Comprendre et agir pour l'EDD et la transition écologique à l'école, au collège et au lycée » a été proposé en option aux masters MEEF 2nd degré, 2^{ème} année et aux fonctionnaires stagiaires dans le cadre du DIU. L'objectif général de ce module est de développer des connaissances scientifiques, institutionnelles, didactiques et pratiques sur les concepts de transition écologique et de l'éducation au développement durable pour arriver à concevoir des projets pluridisciplinaires au sein d'un établissement et agir pour développer le sens de l'engagement et l'esprit d'équipe des élèves. Ce temps de formation s'est appuyé sur des visites d'établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré ayant reçu un label Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable (E3D) qui a permis d'observer concrètement des projets mis en œuvre avec des élèves et d'échanger avec les enseignants et enseignantes les ayant réalisés.

L'objectif de l'Inspé est de s'appuyer sur cette expérience pour amplifier et généraliser cette formation aux enjeux climatiques et environnementaux auprès de tous les étudiants et étudiantes de l'Institut.

Au-delà et d'un point de vue plus stratégique, l'Inspé de l'académie de Nice, pour le compte d'UCA, est en effet partenaire de l'association **Neede** (<https://www.neede.org/>) qui a pour objet de contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité du bassin méditerranéen en mettant en œuvre des actions de sensibilisation, de recherche, de formation et d'accompagnement de projets à destination de l'ensemble des acteurs et publics des territoires du pourtour méditerranéen. Les deux missions de Neede sont la création d'un lieu emblématique d'éducation à la protection de l'environnement du bassin méditerranéen à Marseille mais aussi la mise en œuvre de formations sur ces problématiques dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Le rôle de l'Institut est de participer à l'élaboration de ces modules de formation, qui à terme et selon la volonté d'UCA, seront proposés à tous les étudiants et étudiantes d'UCA dans le cadre d'un module obligatoire.

En février 2023 l'Inspé a soutenu le projet de création de la Chaire UNESCO « Éducation à la transition environnementale en Méditerranée » portée par Aix-Marseille Université et Neede Méditerranée. Ainsi l'Institut considère important de placer à un niveau international l'éducation comme levier principal de la transition environnementale faisant le constat de la fragilité de l'écosystème méditerranéen et la volonté de préservation d'une Méditerranée commune. De plus, ouvrir l'éducation à tous et toutes sans limite d'âge et de niveau universitaire, semble être la solution pour que toutes les personnes habitant la Méditerranée se placent comme acteurs et actrices de la transition en favorisant une cohésion sociale et environnementale.

- **Formation au numérique (notamment la mise en place du CRCNE et de la certification)**

Dans le contexte actuel et le respect des consignes ministérielles, l'Institut s'est donné pour mission de mieux former les équipes éducatives d'aujourd'hui et de demain à la pédagogie avec et par le numérique. L'objectif de la politique numérique de l'Institut est de proposer un accompagnement à l'évaluation de la pratique professionnelle en lien avec les pratiques pédagogiques numériques. L'Institut en termes de moyens humains dispose en son sein d'un référent Pix+Edu, d'une ingénieure pédagogique (recrutée en septembre 2022), d'une chargée de mission LMS (mission d'assistance et d'accompagnement des formateurs et formatrices de l'Inspé), un conseil d'enseignement sciences expérimentales et technologie et culture et compétences numériques qui rassemble les enseignants et enseignantes en charge des enseignements liés au numérique dans le 1^{er} et le 2nd degré. Mais plus largement ce sont l'ensemble des enseignants enseignantes, enseignants enseignantes chercheurs, coordinatrices pédagogiques qui sont saisis de ces questions en lien avec le numérique éducatif, ses usages et ses liens avec les pratiques pédagogiques innovantes. L'Inspé participe également à plusieurs groupes de travail : celui des référents numériques du réseau des

Inspé (RINSPE) et celui du développement des compétences numériques (DCN) piloté par la direction du numérique pour l'éducation (DNE).

Dans ce contexte, la certification Pix+Edu des compétences numériques des enseignants, mise en œuvre à l'Inspé de l'académie de Nice dès sa phase expérimentale 2022-2023, entre dans une logique de continuum d'apprentissage de la formation initiale à la formation continue, en lien :

- D'une part, avec le référentiel de compétences des métiers de l'enseignement et de l'éducation de 2013.
- D'autre part, avec le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) qui accompagne les apprenants du primaire jusqu'au supérieur.
- Enfin, les futurs membres de la communauté éducative sont amenés au sein de l'Inspé à maîtriser à la fois des compétences numériques transversales (définies dans le CRCN) et des compétences numériques professionnelles nécessaires à l'exercice du métier (arrêtées dans le CRCN-Edu).

Les mentions 1, 2, 3 et 4 du master MEEF ainsi que la formation DIU intègrent dans leurs maquettes une formation au numérique en lien direct avec le référentiel CRCN-Edu. Tous les étudiants, étudiantes et fonctionnaires stagiaires sont engagés dans une démarche de montée en compétences progressive aboutissant à leur positionnement dans le cadre du dispositif Pix+Edu.

Plus précisément, l'organisation de la formation au numérique en master MEEF se déroule en deux temps :

- Une 1^{ère} année pendant laquelle sont abordés les usages créatifs du numérique et une première mise en pratique prenant la forme d'une simulation d'usages pédagogiques du numérique à travers un projet collaboratif. Le projet mené s'appuie sur une ou plusieurs activités d'apprentissage techno-créatives devant mener les apprenants à la réalisation d'un processus et d'une solution originale, efficace et contextualisée. Il est l'occasion d'aborder les différents aspects de la mise en œuvre dans le contexte d'une classe : respect des notions de droit, appui sur les outils institutionnels, etc. Les étudiants, étudiantes et fonctionnaires stagiaires participent à un premier positionnement, appelé parcours d'auto positionnement et d'auto formation.
- Une 2^{ème} année consacrée à l'expérimentation des usages du numérique sur le terrain et à leur design aboutissant à des productions variées de la part des étudiants et étudiantes. Un second positionnement leur permet ensuite d'évaluer leur pratique professionnelle au regard du domaine 3 de Pix+Edu constitué de compétences suivantes : la conception, la mise en œuvre et la réflexivité. Ce second positionnement a lieu pendant la formation. La collecte des preuves est instrumentée et expérimentée par la plateforme M@gistère au sein du DIU. La formation au numérique en DIU se place au plus près des préoccupations et du contexte professionnel des étudiants, étudiantes et fonctionnaires stagiaires.

Le retour réflexif dont bénéficient étudiants et stagiaires leur permet un positionnement favorable dans le cadre de Pix+Edu et le développement de perspectives d'usages du numérique avec leurs élèves dans leur pratique actuelle et future.

L'Inspé de l'académie de Nice s'est engagé depuis plusieurs années dans une volonté affirmée de couplage de la recherche avec la formation des enseignants autour des compétences des enseignants du XXI^{ème} siècle.

Concernant le numérique éducatif, cela s'est notamment traduit par la création d'un laboratoire d'innovation et numérique pour l'éducation (LINE), par une collaboration avec l'Inria au sein d'UCA et avec des acteurs orientés dans la formation des enseignants (Réseau Canopé, Terra numerica, RINSPE, FabLab UCA, DNE, etc.).

Au niveau matériel, plusieurs dossiers d'appels à projets pédagogiques ont permis d'équiper les différents centres pour répondre à ces enjeux. L'Inspé a également fortement investi depuis l'arrivée

de la nouvelle direction et le recrutement de l'ingénieure pédagogique. En résumé, c'est plus de 100.000 € d'investissements qui ont été réalisés entre juin 2022 et juin 2023. Le détail de ces équipements et des mesures d'accompagnement et de formation des formateurs figurent en annexe 9.

● **Mise en œuvre du module européen et d'éventuels autres modules de formation concernant l'international**

Depuis la rentrée 2022, et suite au rapport de la députée Ilana Cicurel, le réseau des Inspé est impliqué pour faciliter le sentiment de citoyenneté européenne, dans le cadre d'un « module Europe ».

Cela passe tout d'abord par des enseignements, au sein des cours de toutes les formations de l'Inspé, par la découverte de systèmes éducatifs européens et par l'organisation d'événements qui peuvent être également fédérateurs à l'échelle européenne et bénéficier aux étudiants et étudiantes mais également aux personnels de l'Institut. A ce titre, l'Inspé de l'académie de Nice organise des événements scientifiques développés dans le cadre de projets ERASMUS+ : tel a été le cas pour le séminaire « *CITIZED - Policy implementation support and teacher empowerment for CITIZENSHIP Education* » organisé en juin 2023 sur le site niçois de Georges V.

Concernant la mise en œuvre du module « Europe » du réseau des Inspé, l'intégration se fait essentiellement au niveau 3 - déclinaison locale avec mise en œuvre de la mobilité hybride. En effet, c'est surtout à travers les mobilités Erasmus courtes durées et modalités hybrides que l'Institut met en œuvre le dispositif. Ceci correspond à l'organisation de stages et cela permet une familiarisation progressive avec les contextes d'enseignement à l'étranger. En effet les étudiants, les étudiantes découvrent, dans un premier temps, les spécificités de l'enseignement à l'étranger (début du 1^{er} semestre) puis la spécificité du contexte européen dans lequel ils vont séjourner (une séance de travail avec le proviseur) puis le contexte de classe et les projets de classe (séance de travail avec l'enseignant). Dans un second temps la mobilité de trois semaines de stage dans des établissements européens (26 en 2023 contre 1 en 2022) s'effectue. Ce chiffre devrait être plus important en 2023 - 2024 (cf infra dans ce document sur les partenariats internationaux). Après le stage une séance collective de retour et bilan est organisée et permet de mieux prendre conscience des spécificités des différents contextes nationaux.

Par ailleurs, une journée thématique liée à l'Espagne qui, pour le second semestre 2023, assumera la présidence de l'Union européenne (UE) est programmée.

● **Mise en œuvre du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)**

La prise en charge du CAPEFE s'effectue selon différentes modalités :

- L'enseignement correspondant à cette certification a été mis en place depuis 2022-2023 dans le cadre des options et offerts aux étudiants, étudiantes du MEEF du 1^{er} degré, du 2nd degré et de la 3^{ème} mention (parcours CPE et CE).
- La certification a été délivrée cette année (en fin de master 2^{ème} année pour les étudiants, étudiantes ayant suivi le cursus complet). Elle a été organisée en deux sessions : un écrit correspondant à une partie de l'évaluation de l'option et, un oral pour les étudiants et étudiantes qui ont souhaité également passer la certification. 70 % des étudiants, étudiantes qui se sont présentés ont réussi soit 17 candidats, candidates.

Un **diplôme d'établissement** visant à développer les compétences des professionnels de l'éducation et de l'enseignement en français à l'étranger sera proposé dès la rentrée universitaire 2023-2024.

Ce DU « Enseigner en français dans les établissements à l'étranger » (DU – EF2E) est une formation complète (131 heures) préparant aux enjeux spécifiques de ce type d'activité professionnelle liée à l'éducation qui dépasse le seul cadre du CAPEFE. Il intègre sa préparation et son examen au sein des unités d'enseignement prévues. Il doit déboucher sur des partenariats

resserrés avec le réseau Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), la Mission laïque française (MLF) et celui des Alliances françaises (AF).

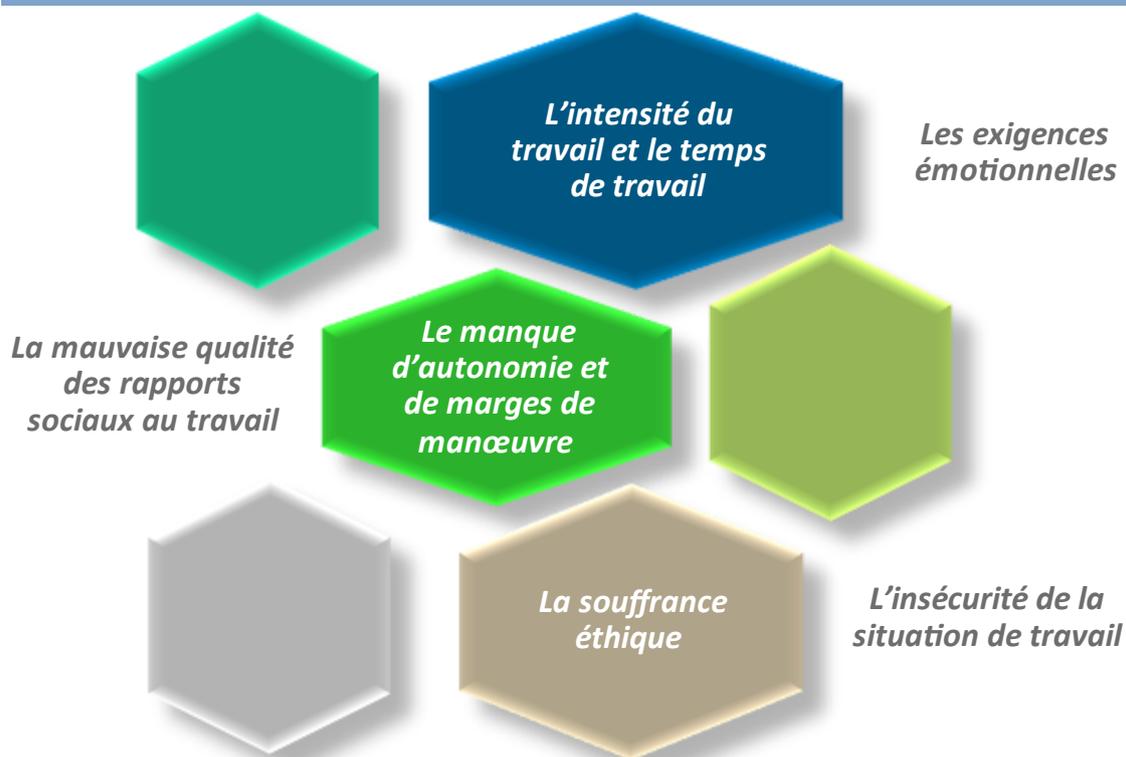
Ce DU – EF2E vise l'acquisition de savoirs didactiques et pédagogiques spécifiques à un contexte plurilingue et forme aux gestes professionnels relatifs à l'innovation didactique, technologique, à la communication et la prise en compte dans sa pratique de la diversité culturelle. Il répond aux attentes académiques de professionnalisation des personnels vers la certification CAPEFE.

Cette formation s'adresse à des étudiants, étudiantes inscrits en 1^{ère} ou 2^{ème} année de master, dans l'une des mentions de master MEEF (1,2,3,4), à tout moment de leur parcours en master mais également aux personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public titulaires et contractuels. Enfin, elle est susceptible de concerner les enseignants en poste à l'étranger et ceux ayant le souhait d'exercer dans un établissement d'enseignement français à l'étranger. La proposition de ce DU – EF2E s'inscrit donc bien dans la stratégie internationale et partenariale de l'Institut.

• Mise en œuvre de la démarche qualité

Le contexte de l'Inspé de l'académie de Nice a été marqué jusqu'en 2022 par un audit de l'IGESR d'une part et un audit du CHSCT d'autre part. Les deux analyses et expertises se sont accordées à souligner que le « Travail », au sein de l'Institut, constituait une source de risques psychosociaux avec pour effets : un mal être professionnel exprimé chez l'ensemble des catégories de personnel, une absence de communication entre les services, des relations interpersonnelles tendues, des situations de burn-out et des accidents du travail. En synthèse ont été identifiés plusieurs facteurs de risques psycho-sociaux qui constituent autant de leviers d'action sur lesquelles la direction a souhaité travailler :

Les facteurs de risques dans le travail

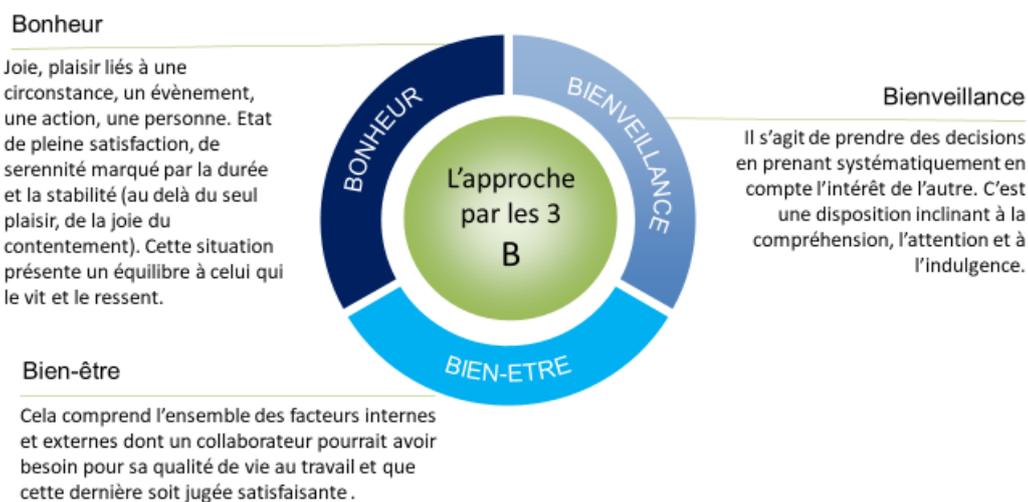


Le directeur de la composante et le directeur administratif de composante ont souhaité institué une véritable politique de qualité de vie et conditions de travail (QVCT). A ce titre, une chargée de mission

« Handicap et QVCT » a été nommée, afin de privilégier une approche plus positive du travail, à la fois globale et systémique, pour assurer un bien-être au travail vecteur de performance économique et sociale. Il a été jugé important d'opérer une transition entre une vision classique des risques psychosociaux, essentiellement construite autour la dimension physique du travail, à une démarche renouvelée de recherche de qualité de vie au travail et des conditions de travail, qui inclut également des aspects plus psychologiques.

La politique impulsée par le directeur et le DAC s'articule autour de trois grands principes qui se sont exprimés au travers des attentes exprimées par les personnels lors de l'enquête QVCT administrée par la chargée de mission, lors des entretiens professionnels réalisés par les encadrants et durant le déroulement des groupes de travail constitués dans le cadre de la commission BIATSS :

Faire face à de nouvelles attentes : une réponse nouvelle en matière de QVT



Pour mener cette démarche et adopter cette approche, une méthodologie et un ensemble d'actions pour améliorer la qualité des services à l'utilisateur ont été proposés. L'objectif a été d'introduire une posture de démarche qualité (recommandation de l'IGESR) et obtenir une acceptation de la majorité des personnels, en vue d'obtenir un meilleur fonctionnement des services et entre services qui contribue directement à une amélioration de la gestion du stress et de la qualité de vie au travail. Il était essentiel d'instaurer une vision d'amélioration continue avec des boucles d'itérations périodiques. Plusieurs dispositifs ont déjà été mis en œuvre :

- Réunions interservices pour : analyser les livrables et apports de chaque service les uns envers les autres, identifier les dysfonctionnements, analyser les pistes d'amélioration continue avec un engagement fort des intervenants, effectuer des propositions d'actions concrètes pour améliorer la QVCT.
- Constitution de groupes de travail, sur la base du volontariat sur des sujets en lien avec la QVCT : télétravail, nourriture sur les deux sites de Nice, renforcement de la cohésion et du sentiment d'appartenance, retraitement des déchets, etc.

A la date du 1^{er} juillet 2023, trois types de résultats s'observent, en termes :

- De pratiques et procédures clarifiées et simplifiées : réalisation et/ou actualisation de toutes les fiches de postes (recommandation de l'IGESR), optimisation des processus afin de faciliter l'investissement des personnels dans les projets pédagogiques et groupes de travail.
- D'aménagements des espaces de travail : abri et stations de vélo mobilité / connecté dans le Var et les Alpes maritimes, dalles isolantes sur tout le dernier étage du site Liégeard (Nice),

investissement dans deux pergolas sur le site de la Seyne-sur-mer, isolation du site de la Seyne sur mer, création de la première forêt urbaine UCA sur la Seyne-sur-mer, création d'un espace de coworking sur le site niçois de Georges V, équipement et aménagements de dispositifs pédagogiques, investissement en matériel numérique de nombreuses salles sur les quatre sites de l'Institut, aménagement des espaces médiathèques, amélioration des services, de l'organisation et du fonctionnement, etc.

- D'élaboration d'une communication interne entre les différents services, entre la direction et les personnels, réalisation d'un Intranet afin de mieux partager et diffuser en totale transparence l'information (recommandation de l'IGESR). Entre le mois de juin et juillet 2023, trois journées de team building ont été organisées associant les personnels BIATSS, les coordinatrices pédagogiques des deux départements, les responsables de site, les personnels des médiathèques des quatre sites. Le taux de participation a été important plus de 85% des personnels.

• Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

Les moyens administratifs et techniques en appui aux formations sont importants et ils peuvent se résumer dans le tableau suivant :

Personnel Catégorie	Effectif	%
Catégorie A	9 (*)	17.31%
Catégorie B	9	17.31%
Catégorie C	34	65.38%
Total personnel	52	100%
<i>(*) Le Directeur Administratif est aussi Responsable des sites niçois.</i>		

On peut remarquer que la structure des emplois est assez déséquilibrée avec une sur représentation des agents et agentes catégories C et peu d'agents et agentes de catégories A et B. Dans ce contexte, l'Inspé, lors des dialogues de gestion 2022 et 2023 avec UCA, a bénéficié du repyramidage de quelques agents et agentes de catégorie B en A et de C en B. UCA s'est d'ailleurs engagée dans un vaste plan de repyramidage et la composante Inspé a déjà pu en bénéficier. Dans ce contexte l'Institut, lors des entretiens annuels, accorde une grande importance à la montée en compétence des agents, aux formations proposées et à l'accompagnement à la mobilité. A titre d'exemple tous les personnels, depuis juin 2002, sont encouragés à suivre au moins trois formations inscrites au plan de formation UCA.

Ces moyens administratifs et techniques se répartissent au sein de la composante mais également sur chacun des campus de l'Inspé de l'académie de Nice. La totalité de moyens humains sont bien au service des usagers et sont tous en appui des formations qui sont dispensées au sein de l'Institut (voir le tableau récapitulatif suivant identifiant la nature du poste concerné, les principales missions et les effectifs).

Les moyens administratifs en appui à la composante et aux formations

Intitulé de l'emploi et missions	Effectif
Directeur administratif de composante - DAC Le DAC est placé sous l'autorité du Directeur de l'Inspé. Il est chargé d'assister le Directeur dans la gestion administrative et financière de l'Institut. Il a une mission de conseiller, de gestionnaire et d'organisateur. Il participe à la définition des orientations de la composante et les met en œuvre en coordonnant l'ensemble des moyens alloués à la composante.	1
Assistante de Direction Placée sous l'autorité du directeur de l'Inspé et du DAC, l'agent assure les principales missions d'assistance d'aide au pilotage, de préparation des réunions de travail et	1

institutionnelles, de suivi et d'instruction des conventions, de l'émission des titres de recettes, ainsi que du suivi du budget des projets pédagogiques.	
Responsable service ressources humaines de proximité - SRHP L'agent, l'agente gère toutes les opérations relatives à la gestion collective et individuelle des agents BIATSS et des enseignants en adéquation avec les directives de l'université et en lien avec les services centraux d'UCA et la direction de l'Inspé (DAC et directeur).	1
Gestionnaire ressources humaines - RH L'agent, l'agente met en œuvre de la politique des RH en adéquation avec les directives de l'université et celles de la direction de l'Inspé dans la gestion de carrières et gestion de paie.	2
Responsable du service financier Le ou la responsable du service financier assiste le DAC dans la gestion financière de l'Inspé, en lien avec les 4 sites de formation de l'Inspé.	1
Gestionnaire financier - Composante Au sein de la direction, l'agent, l'agente gestionnaire financier de la composante assiste le ou la responsable du service financier et le DAC dans la gestion financière et budgétaire de la composante.	1
Responsable de la communication Au sein de l'Inspé de l'académie de Nice, l'agent ou l'agente chargé de communication met en œuvre des actions de communication interne et externe adaptées aux différents publics de l'Inspé (étudiants, étudiantes, personnels, parties prenantes externes), en cohérence avec la stratégie générale de l'Institut en lien avec la stratégie d'UCA.	1
Responsable de la scolarité - Composante L'agent anime l'équipe des gestionnaires et coordonne les activités du service, organise le fonctionnement du service et les relations avec l'ensemble des usagers. L'agent, l'agente conçoit, élabore et gère les procédures liées à la gestion de la scolarité dans le respect de la réglementation.	1
Gestionnaire de la scolarité Placé sous l'autorité du responsable de la scolarité de la composante, l'agent, l'agente réalise des actes administratifs de scolarité dans le respect des techniques et des procédures en vigueur au sein de l'établissement et assure le suivi des étudiants et des étudiantes.	7
Secrétaire Direction adjointe 2nd degré Rattaché hiérarchiquement à la direction adjointe formation de l'Inspé, l'agent, l'agente a pour mission quotidienne d'assurer le fonctionnement logistique des parcours de formation du 2 nd degré, et d'assurer la coordination des services en lien avec la vie étudiante et enseignante. L'agent, l'agente assure la gestion et le suivi du continuum licence (CLE).	1
Gestionnaire CFA et Bureau des mises en stage L'agent, l'agente accompagne pédagogiquement la mise en stage en lien avec les DSDEN des Alpes-Maritimes et du Var, l'enseignement privé et Monaco. Il ou elle assure le suivi du modèle économique des financements CFA et des relations avec les entreprises.	1
Assistante relations internationales et recherche L'agent, l'agente coordonne administrativement et financièrement l'ensemble des activités recherche et de relations internationales avec les services centraux UCA (recherche, relations internationales) et avec le service de la scolarité.	1
Ingénieure pédagogique L'agent, l'agente met en œuvre la politique de développement des technologies de l'information et de la communication et participe à la mise en œuvre et à la valorisation de la politique pédagogique de la composante.	1
Secrétaire de Site L'agent, l'agente aide le ou la responsable de site et coordonne pédagogiquement en terme d'organisation, de communication, d'information, d'accueil, de classement et de suivi des dossiers. Il ou elle est responsable de la construction des emplois du temps.	3
TOTAL DES EFFECTIFS	23

Les moyens administratifs en appui aux campus et aux formations

Intitulé de l'emploi et Missions	Effectif
Responsable des sites niçois et varois Mettre en œuvre la gestion matérielle des sites concernés. Encadrer les personnels des services logistique (accueil, maintenance, secrétariat). Garantir la sécurité des personnes et des biens. Gérer administrativement et financièrement.	2
Responsable support informatique Mettre en œuvre la politique de la DSI de l'université en matière de sécurité informatique. Assurer la gestion du service support informatique. Réaliser des études de connectivité pour les interfaces réseaux et accès sur les sites.	1
Agent support informatique Assurer le support technique de premier niveau du matériel informatique. Assurer l'interface avec la DSI pour les aspects connectivité et interfaces réseaux.	3
Gestionnaire financier - Campus Assurer les tâches financières des sites, dans le respect des règles et des procédures applicables au domaine concerné.	2
Responsable logistique et technique Mettre en œuvre la gestion matérielle des sites. Encadrer les personnels des services logistiques (accueil, maintenance, polyvalence). Garantir la sécurité des personnes et des biens. Venir en support gestion administrative et financière.	1
Agent d'accueil et logistique Les missions sont variées : accueil, logistique, aménagement, réservation de salles, gestion du matériel, organisation de manifestations, maintenance électrique, etc.).	17
Agent de maintenance Maintenance et travaux de premiers niveaux, interface avec les fournisseurs et prestataires de travaux.	4
TOTAL DES EFFECTIFS	29

3.3 Place de la recherche

C'est au sein de l'axe stratégique « Ambition » que la recherche trouve toute sa place au travers de la réalisation de l'objectif : accroître la recherche intensive (cf. dans ce document la partie 2. Stratégie). Pour la poursuite de cet objectif, il s'agit de mieux identifier les activités des acteurs de l'Institut travaillant sur la recherche et de renforcer les liens entre recherche, formation et innovation au sein de l'Inspé et au sein d'UCA (recommandation de l'IGESR). L'objectif est également de pouvoir identifier l'ensemble des chercheurs, chercheuses et enseignants-chercheurs d'UCA (répartis dans 50 laboratoires) qui travaillent sur des objets, thématiques, terrains d'études, etc. en Éducation.

Sur le volet recherche, l'ambition de l'Inspé est de devenir l'interlocuteur central en recherche sur les questions éducatives au niveau du territoire local, départemental et régional (en partenariat avec l'Inspé de l'académie d'Aix-Marseille).

L'Inspé ambitionne d'être un acteur central du territoire sur des problématiques éducatives qui articulent recherche, formation et innovation. Cette vision repose sur 3 orientations stratégiques :

3.3.1 Renforcer les liens entre recherche, formation et innovation au sein de l'Inspé et en dehors de l'Inspé (UCA, AMU, UTLN, RINSPE, etc.)

Le lien entre recherche, formation et innovation est tout d'abord structuré au sein des formations MEEF : ainsi, au-delà des enseignements d'initiation à la recherche, une journée de la recherche à l'Inspé a été proposée cette année pour l'ensemble de la communauté (enseignants, enseignantes, étudiants, étudiantes, partenaires). Cette journée inédite a pour vocation à être organisée chaque année. Elle s'est inscrite dans le cadre du printemps de la recherche organisé par le réseau des Inspé en 2023. Elle portait sur le thème de l'évaluation et elle a rassemblé près de 500 étudiants,

étudiantes, enseignants, enseignantes sur deux des sites de l'Institut (Nice et la Seyne-sur-mer). Le contenu de cette journée a été dense :

Des présentations issues de la conférence de Consensus du CNESCO sur l'évaluation ont été faites par une professeure des universités de l'Inspé qui était présidente de cette conférence ;

- Trois autres conférences ont été données par des chercheurs de réputation nationale et internationale sur le thème de l'évaluation.
- Des présentations de travaux remarquables d'étudiants, étudiantes et de présentations de recherches collaboratives (personnels enseignants, cadres du rectorat et chercheurs, chercheuses des laboratoires associés à l'Inspé).
- La présentation des 3 lieux d'éducation associés (LÉA) que des enseignants enseignantes chercheurs de l'Inspé coordonnent.

Plusieurs manifestations scientifiques sont également proposées, dans le cadre de la diffusion des savoirs issus de la recherche, à travers trois webinaires coorganisés avec les services de la Cellule académique recherche développement innovation et expérimentation (CARDIE) du rectorat de l'académie de Nice. Ces trois « webinspe » ont été portés par des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses de l'Inspé et ont pu s'adresser à des personnels Inspé, des enseignants, enseignantes et formateurs, formatrices du rectorat mais également des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses membres et associés des laboratoires impliqués. Ils ont rassemblés entre 40 et 60 personnes par manifestation.

Enfin, les enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses de l'Inspé contribuent dans le cadre de formation continue et continuée auprès de l'E AFC : séances de formation pour les tuteurs et tutrices, formations de formateurs et formatrices, formation au CAFIPEMF, formation titulaire 3^{ème} année sous la forme de recherche action formation, groupe expérimental TICE lettres au sein de la Direction de région académique du numérique pour l'Éducation (DRANE), etc. Ce dernier dispositif, organisé depuis 2022 a notamment permis des publications de ressources sur le site lettres de l'académie mais également des communications et publications dans des revues scientifiques classées.

Dans le cadre de sa politique de recherche, l'Inspé soutient également les publications qui permettent de faciliter les relations entre recherche et formation. Par exemple, l'ouvrage *Lire les œuvres littéraire au collège* (2021, L'harmattan) a été coordonné par un IA-IPR de lettres et une enseignante chercheuse du LINE ; il a été financé par l'Inspé.

3.3.2 Mettre en réseau les recherches sur l'éducation en s'appuyant sur les expertises de spécialistes en sciences de l'éducation et de la formation de l'Inspé

Il s'agit de contribuer à structurer, au sein d'UCA et plus largement, les activités qui concernent le champ de l'éducation au niveau de la formation et de la recherche. Dans ce cadre, l'Inspé constitue un pôle de mise en relation des différents acteurs de l'éducation autour de différents projets de recherche qui émanent de différentes composantes et écoles d'UCA.

A ce titre, plusieurs manifestations et séminaires ont été organisés sur les différents sites de l'Inspé et soutenus par l'Inspé, en relation avec d'autres composantes ou EUR d'UCA tels que (voir également pour une liste plus exhaustive dans ce document partie Activités de recherche, formation, innovation menées en collaboration avec les différents laboratoires UCA) :

- Une journée internationale le 2 décembre 2022 sur l'éducation à la paix avec l'appui de l'Institut de la paix et du développement (IDPD)d'UCA.
- Un colloque, organisé le 1^{er} février 2023, sur les nouveaux espaces digitaux et virtuels d'apprentissage et de formation, en partenariat avec l'EUR DS4H cofinancé par l'Inspé et l'EUR.
- Une journée d'étude, le 9 juin 2023, en lien avec le projet CITIZED afin de soutenir les politiques éducatives pour l'acquisition de compétences civiques sociales. Le porteur de ce projet étant une professeure des universités de l'Inspé.
- De même, de nombreuses manifestations scientifiques avec des associations nationales et

internationales du champ l'éducation ont été organisées avec, entre autres : l'UNESCO, l'AGEEM, l'APBG, la FOL, la MAIF, etc.).

L'Inspé a également mis au point le dispositif « carte blanche » à travers lequel l'Institut est sollicité par différents partenaires du champ de l'éducation pour examiner des problématiques précises avec une expertise de recherche. Ce dispositif a permis en 2023 de réunir des collègues enseignants, enseignantes, chercheurs chercheuses à l'Inspé de différents laboratoires sur un questionnaire sur l'évaluation des activités menées dans le cadre de devoirs faits dans deux établissements REP+, et de solliciter également quatre chercheurs (dont trois de l'Inspé) pour une réflexion menée sur les liens entre sommeil, mémoire et apprentissage par le réseau d'établissement « Coudon ». De même une carte blanche est prévue avec la ville de Marseille, en 2023-2024.

Enfin, l'Inspé est inscrit dans une dynamique régionale de mise en réseau des expertises de recherche dans le domaine de l'éducation à travers la présence de ses personnels dans la Structure fédérative d'études et de recherches en éducation de Provence (SFERE-Provence, FED4238) ainsi qu'au sein du projet AMPIRIC lauréat de l'appel à projets PIA3 « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » porté par Aix-Marseille Université (AMU). Le projet AMPIRIC (Aix-Marseille – Pôle d'innovation, de recherche, d'enseignement pour l'Éducation), lauréat du programme d'investissements France 2030, est l'un des 6 projets structurants d'AMU qui appuient sa stratégie de transformation de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le pôle, au sein duquel se trouve l'Inspé de l'académie de Nice, vise à améliorer durablement l'apprentissage des savoirs fondamentaux des élèves tout au long de leur parcours scolaire, notamment de ceux qui sont en difficulté. AMPIRIC se fonde sur le développement de travaux de recherche innovants, pour mieux informer l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants, enseignantes et développer, expérimenter, diffuser de nouvelles approches pédagogiques.

AMPIRIC s'appuie sur un périmètre scientifique interdisciplinaire composé de 22 laboratoires dont le laboratoire LINE en sciences de l'éducation et de la formation et il développe :

- Des recherches **collaboratives**, en co-construction avec les équipes pédagogiques pour répondre aux préoccupations de terrain.
- Des recherches **partenariales** avec des entreprises privées, pour favoriser l'émergence d'outils pédagogiques innovants, qu'ils soient ou non issus de technologies numériques.
- Des recherches **fondamentales**, pour le développement de nouvelles connaissances scientifiques et pour accompagner la transformation des pratiques enseignantes.

3.3.3 Favoriser l'émergence d'une communauté scientifique sur les questions d'éducation, en Éducation

Le développement d'une communauté scientifique est soutenu à travers plusieurs actions : d'une part, un budget spécifique est accordé aux différents conseils d'enseignement pour permettre aux membres des conseils d'actualiser leurs connaissances et donc les formations, par l'exploitation des derniers résultats de la recherche. Menée en Septembre 2022, cette campagne a donné lieu à un investissement en documentation de près de 600 euros.

D'autre part, l'Inspé défend également une politique de recherche fondée sur des orientations collégialement établies. Dès lors, un comité de pilotage (Copil) recherche a été créé en septembre 2023. Il est composé d'enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses et d'enseignants, enseignantes de l'Inspé, des doyens et doyennes des inspecteurs et inspectrices ainsi que d'inspecteurs et inspectrices du rectorat. Ce Copil se réunit une fois par mois et ses principales missions et actions sont de définir et de contribuer à la mise en œuvre d'activités scientifiques : ainsi il a élaboré le texte de cadrage de la journée recherche, il a soutenu le développement de projets scientifiques déposés dans le cadre d'AMPIRIC, il a permis d'accorder à des personnels de l'Inspé (par le biais d'une commission d'appel à projet) des soutiens financiers pour communication, des soutiens à la publication, le financement d'inscriptions à des colloques, séminaires, formations à la recherche, etc.

Enfin, la politique scientifique de l'Inspé est discutée également dans le cadre du COSP devant

lequel les orientations sont présentées et enrichies, et les bilans des activités sont soumis et évalués. Ces deux organes, l'un garantissant des décisions partagées, et l'autre une transparence de l'action, constituent des garants pour la mise en œuvre d'une politique de recherche intensive et dynamique qui soit présentée, coconstruite et partagée par l'ensemble de la communauté éducative.

Une future orientation favorisant la cohésion d'une communauté scientifique consisterait à constituer un collectif Inspé pluri-catégoriel de recherche pour développer un projet concernant la formation. Ce projet, qui a émergé au sein du Copil, est à appréhender sur le long terme, et se justifie, sur le plan scientifique, du fait du faible nombre de recherches portant spécifiquement sur les structures de formation de l'Institut.

• **Modalités d'articulation formation / recherche / innovation (projet de recherche de l'étudiant, place de la recherche dans les UE de la maquette, cahier des charges du mémoire)**

Le cadrage national du master MEEF préconise la conception et la soutenance d'un mémoire professionnel porté à un minimum de 20 crédits européens (arrêté du 20 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre des formations dispensées au sein des masters MEEF). Dès lors, au sein des masters MEEF la place de la recherche s'organise au sein d'une UE spécifique (UE4 : associée à l'analyse réflexive afin de favoriser le développement de la posture d'un praticien réflexif). Au sein de cette même UE est d'ailleurs prévu l'accompagnement de stage, l'accompagnement méthodologique de la recherche, le suivi de l'exercice professionnel dans le cadre des stages. La dimension réflexive est de fait mise en synergie, dans la conception pédagogique de la maquette.

La formation à la recherche s'effectue de manière progressive, sur un volume total de 60 heures étudiants du semestre 1 au semestre 3. Identifié comme un apprentissage de la culture commune, les étudiants et étudiantes suivent dès le 1^{er} semestre un enseignement présentant la démarche de recherche et les différentes méthodologies communes à un travail de recherche en sciences de l'éducation et de la formation. Cet enseignement est considéré comme un prérequis nécessaire à l'autonomisation des étudiants et des étudiantes dans l'élaboration de leur projet de recherche sur lequel s'adosse leur mémoire professionnel (Annexe 11 exemple du 1^{er} degré). Dès la fin du 1^{er} semestre, ceux-ci et celles-ci se positionnent sur une thématique de leur choix et, ils ou elles sont accompagnés par un chercheur, une chercheuse spécialiste de la thématique, commencent à envisager un projet de recherche. Ils ou elles remettent, en fin de semestre un document restituant un état intermédiaire de leur réflexion, faisant émerger un problème de recherche, associé à un cadre théorique. Ce document fait office de jalon permettant d'envisager la dimension empirique du projet de recherche en 2^{ème} année de master.

Parallèlement, ils bénéficient encore d'un accompagnement méthodologique commun ainsi que d'une journée de la recherche, qui leur permet de découvrir les principes de journées scientifiques. La continuité du suivi est assurée en semestre 3, notamment sous la forme de travaux pratiques qui permettent d'accompagner l'étudiant, l'étudiante dans sa collecte de données et ses analyses, au cours du stage qu'il mène en responsabilité (ou, plus rarement, en pratique accompagnée). Enfin, la soutenance du mémoire est prévue assez tôt en début du semestre 4, de manière à permettre aux étudiants, étudiantes de se consacrer pleinement à la préparation des épreuves du concours.

• **Afin de favoriser l'émergence d'une communauté scientifique dans le champ des sciences de l'éducation et de la formation, l'Institut propose un parcours recherche au sein de la mention 4.**

L'ouverture de ce parcours Recherche dans la 4^{ème} mention MEEF vise à former des étudiants et étudiantes à la recherche mais également des formateurs, formatrices (PRCE, PRAG) en poste à l'Inspé, des enseignants enseignantes, en poste dans le 1^{er} ou le 2nd degré souhaitant opérer une reprise d'études (formation continue financée et conventionnée avec l'employeur).

Des liens très étroits sont effectués entre recherche, formation et innovation. Les résultats les plus récents de la recherche sont présentés, des expérimentations dans le cadre d'AMPIRIC sont faites et un accompagnement vers le doctorat est proposé. Des conventions de partenariat ont été signées

avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) et avec le rectorat de l'académie de Nice (formation proposée au sein de l'E AFC). L'objectif est de proposer un diplôme de niveau master aux personnels d'encadrement et d'éducation qui le désirent et de favoriser l'adossement scientifique de la formation des personnels d'encadrement dans la perspective du développement de projets de recherche et de formation conjoints.

Cette formation ouvre également des perspectives éventuelles aux étudiants, étudiantes qui n'ont pas obtenu leur concours et/ou qui souhaitent se réorienter. Enfin, une telle formation participe au renforcement de la dynamique d'appui de la formation sur la recherche ainsi qu'au développement des recherches de l'Inspé sur des thématiques telles que l'innovation pédagogique, la prévention du décrochage scolaire, l'interculturel ou le numérique en éducation. La formation vise à approfondir des connaissances scientifiques à partir des domaines suivants :

- Les cadres épistémologiques en sciences de l'éducation au moyen des apports propres à la didactique, la psychologie et la sociologie. Les apports de ces cadres théoriques permettront d'approfondir les connaissances sur les systèmes éducatifs en tant qu'organisations à la fois autonomes et inter-connexes, les pratiques d'enseignement et de formation, la construction des cultures et des identités professionnelles propres au monde de l'éducation formelle ainsi que les avancées en matière d'innovations pédagogiques.
- La méthodologie de la recherche en sciences de l'éducation. Parmi les objectifs du master, la formation aux méthodes de recueil et d'analyse de données sur les pratiques de formation, d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que l'analyse des systèmes d'enseignement demeure un domaine de formation essentiel.
- La communication et la dissémination scientifique sous la forme de rédaction d'écrits, de posters et de présentations.
- La prise en considération de la dimension internationale des thématiques de recherche et la prise en compte d'une réflexion dans une perspective logique multi-niveau. La formation proposée vise à se familiariser à la recherche comparative multi-niveaux et internationale grâce notamment aux partenariats internationaux avec l'Université de Neuchâtel, la Haute Ecole Pédagogique de BEJUNE et l'Università Cattolica di Milano (partenariats qui se greffent depuis longue date dans des expériences de collaboration et qui sont en cours de formalisation pour le Master).

- **La place de la recherche dans la formation continuée et continue ?**

Voir dans ce document la partie 2.3 sur le partenariat entre l'Inspé et le rectorat ainsi que la partie 3.3.2 sur les actions de l'Inspé organisées et conçues au sein de l'E AFC et concernant la recherche.

- **Liste des laboratoires UCA en appui des formations et modes de structuration de la recherche en Éducation**

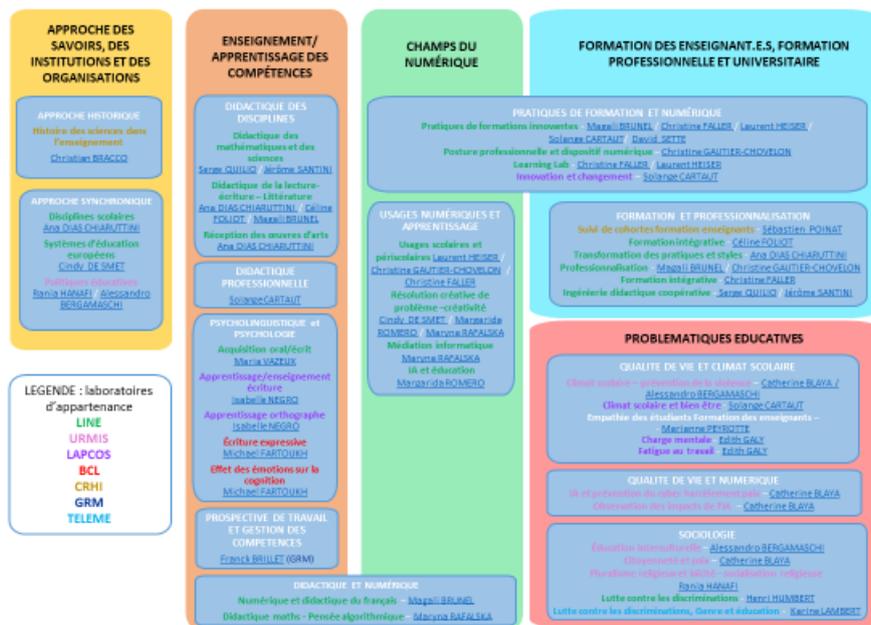
Les recherches en Éducation s'observent sur deux niveaux : le premier concerne les recherches qui sont portées par les enseignants enseignantes chercheurs rattachés à la composante Inspé et les secondes sont celles développées au sein d'autres laboratoires UCA.

Si l'une des observations de l'IGESR consistait à s'interroger sur la structuration de la recherche et le manque de lisibilité des recherches portées par des chercheurs rattachés à l'Inspé, le nouveau directeur a confié comme première mission pour 2022 – 2023 à la directrice-adjointe à la recherche et à l'international l'établissement d'une cartographie des recherches et thématiques portées par les chercheurs chercheuses rattachés à la composante. La deuxième mission de la directrice adjointe pour 2023 – 2024 est d'établir une cartographie des recherches en Éducation des chercheurs non rattachés à l'Inspé mais dont les thématiques et les objets de recherche portent sur l'Éducation.

- **Identification des différents champs de recherche des chercheurs rattachés à l'Inspé et mise en synergie**

La recherche en Éducation est portée par les chercheurs dans le cadre de leur laboratoire mais nous avons pu, à travers l'établissement d'une cartographie, mettre en évidence les synergies effectives ou potentielles entre collègues rattachés à la composante. De même la cartographie a permis à de nombreux collègues UCA, grâce au dispositif Rapprochement université / laboratoires / entreprises (RUE) mais également aux partenaires de l'Institut de mieux identifier les thématiques de travail des chercheurs exerçant à l'Inspé. Cette visibilité nouvelle (la cartographie figure sur le site Inspé – rubrique recherche) a par exemple favorisé le développement des « cartes blanches » réalisées avec le rectorat, l'organisation de séances de travail informelles à la demande d'acteurs éducatifs de terrain (établissement, rectorat, collectivités, associations) sur des thèmes ou problèmes qu'ils identifient aujourd'hui et sur lesquels ils souhaitent bénéficier d'une expertise, ou d'un accompagnement.

CHAMPS de RECHERCHE des chercheurs et chercheuses exerçant à l'Inspé de l'académie de Nice



Relations avec les différents laboratoires UCA

L'Inspé a développé des collaborations et des partenariats privilégiés avec plusieurs laboratoires d'UCA dont 4 en particulier :

1. Le laboratoire Unité de recherches migrations et société - **URMIS** (CNRS, UMR 8245 et IRD 205) pluridisciplinaire et spécialisé dans les recherches sur les migrations et les relations interethniques qui a davantage développé le volet « éducation » présent en particulier le thème 2 (les fabriques de l'altérité, racisme et discrimination) et plus particulièrement le programme « Jeunesse, éducation, diversité » dans lequel s'inscrivent de nombreuses recherches portant sur les inégalités de réussite en éducation selon « l'origine migratoire », sur les discriminations et l'ethnicisation des rapports sociaux dans le cadre scolaire, etc.
2. Le laboratoire Bases, corpus, langage - **BCL** (CNRS, UMR 7320) qui intègre des linguistes et des psychologues dont les recherches (en particulier au sein de l'équipe langage et cognition) sont centrées sur le langage en tant que fonction cognitive : ses structures et processus, son

fonctionnement, son acquisition / apprentissage, ses troubles, etc.

3. Le Laboratoire d'anthropologie et de psychologie cognitives et sociales - **LAPCOS** (EA 7278) pluridisciplinaire regroupe des collègues venant principalement de l'anthropologie et des psychologies dont une partie des travaux de recherche concerne, au sein de l'axe 2 « Santé : du bien naître au bien vieillir », l'analyse du travail, l'étude des difficultés des jeunes enseignants et enseignantes entrant dans le métier ou encore l'adaptation au travail et la qualité de vie en milieu scolaire.

Ces trois laboratoires sont fédérés au sein de la Maison des sciences de l'homme et de la société sud-est (MSHS). La MSHS a intégré le réseau national des MSH en septembre 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la nouvelle structure est devenue une Unité de service et de recherche (USR), fédérant 14 laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales, installés à UCA et à l'Université de Corse. Ces trois laboratoires participent aux différents axes thématiques de la MSHS : « Cognition et coopération », « TIC, usages et communautés », « L'Europe et ses autres » et « Territoires, systèmes techniques et usages sociaux ». Les deux UMR participent également au périmètre d'excellence hommes, idées, milieux du projet IDEX UCA^{JEDI}.

4. Le Laboratoire d'innovation et numérique pour l'Éducation - **LINE** (URE201622216H) : des relations particulièrement resserrées unissent l'Inspé et le LINE, une unité de recherche en émergence en sciences de l'éducation et de la formation. Créé en 2016 pour répondre à l'absence au sein d'UCA d'un laboratoire en sciences de l'éducation et de la formation le laboratoire est hébergé dans les locaux de l'Inspé sur les 4 sites (salles dédiées et financement par l'Inspé des aménagements intérieurs). Les travaux de ses membres s'orientent sur l'analyse des processus d'innovation et de transformation qui interrogent la place du numérique, ses usages, son acceptation, et ses effets sur les apprentissages, sur la conception des dispositifs, sur les configurations disciplinaires, sur les pratiques d'enseignement scolaire, universitaire et de médiation, en cherchant les plus-values en termes d'amélioration des apprentissages mais aussi les formes de recyclage et de perte des buts recherchés. L'originalité de leur approche est de s'inscrire dans une synergie itérative terrain / recherche / innovation / formation en questionnant également le rôle du collectif et de l'activité collective sur l'activité individuelle. Le LINE prend appui sur des approches pluridisciplinaires combinant la psychologie de l'éducation, les didactiques disciplinaires, les sciences cognitives et les sciences du numérique qui permettent d'avancer la recherche sur les pratiques éducatives et sur les processus d'enseignement et d'apprentissage.

Il est composé de 14 enseignants enseignantes chercheurs rattachés à l'Inspé et autres composantes d'UCA ainsi que de 11 doctorants (dont deux sont également enseignants à l'Inspé) et 22 associés dont plusieurs PRAG-docteurs publiants de l'Inspé. Le laboratoire, s'attachant à développer l'articulation entre formation et recherche, trouve de fortes convergences avec l'activité de l'Inspé, ce qui se concrétise notamment dans la conduite de trois Lieux d'éducation Associée (LéA), qui impliquent les partenaires de terrain, les établissements et les lieux de formation et s'inscrivent dans une démarche de recherche collaborative avec ces différents acteurs éducatifs : le projet LéA Arithmécole (enseignement des mathématiques) et le projet LéA REP+ Ariane Jaubert (processus de lecture et écriture), le projet LéA COLLECT réseau Voltaire (collectif d'enseignement de la lecture des textes littéraires). Ainsi, le LINE constitue de fait un laboratoire privilégié pour l'Institut à la fois par son positionnement scientifique en sciences de l'éducation et de la formation, par le nombre important des chercheurs rattachés à l'Inspé mais également à travers ses objets et projets de recherche. C'est le laboratoire qui vient naturellement nourrir les formations notamment en intégrant au sein des masters MEEF les résultats les plus récents de la recherche.

L'excellente évaluation du laboratoire dans le cadre de l'habilitation du HCERES permet aujourd'hui, en accord avec la vice-présidence recherche, d'envisager début 2024 le passage en unité propre.

● **Activités de recherche-formation menées en collaboration avec d'autres laboratoires UCA et Instituts**

Les relations avec les différents laboratoires au sein desquels les chercheurs de l'Inspé mènent leurs travaux permettent de véritables synergies : l'Inspé a ainsi été partenaire de plusieurs journées initiées par les laboratoires pour lesquelles elle a accueilli les participants et contribué financièrement. En retour, le plus souvent les journées ont été ouvertes aux personnels et étudiants et étudiantes du master MEEF.

Ainsi se sont déroulés, pour exemples :

- 14 Novembre 2022, séminaire – webinaire ERASMUS PLUS « Convergences dans les systèmes éducatifs européens » LINE, Inspé.
- 02 décembre 2022, journée d'étude « L'éducation de demain pour la Paix », LINE, Chaire Unesco, fondation ELIC, Inspé.
- 01 février 2023, Séminaire international pluridisciplinaire, « Stratégies numériques pour la promotion des compétences universitaires et scolaires du XXI^e siècle », LAPCOS, EUR DS4H, EUR CREATES, Inspé.
- 09 juin 2023, Rencontres internationales CITIZED « *Policy implementation support and teacher empowerment for CITIZENSHIP Education* », URMIS, LINE, ERASMUS+, Inspé.

Plusieurs événements sont planifiés d'ores et déjà pour la rentrée prochaine (séminaire sur l'inclusion- Novembre 2023 ; journée d'étude sur la créativité des enseignants, des enseignantes avec le numérique, Novembre, 2023, LINE, Inspé, université de Gafsa).

• **Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives**

A date du 1er juillet 2023 la répartition des personnels enseignants et enseignants-chercheurs était la suivante (voir également l'annexe1 qui reprend ce développement) :

Structure des effectifs

Enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses - Enseignants, enseignantes

Catégories de personnel	Effectifs	% par rapport au sous-total	% par rapport au total
Enseignants-chercheurs			
Professeurs des Universités - PR	4	13.8%	4.9%
Professeurs des Universités - PR HDR	1	3.4%	1.2%
Maitres de Conférences	15	51.8%	18.4%
Maitres de Conférences HDR	8	27.6%	9.7%
Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)	1	3.4%	1.2%
Total 1 - Enseignants chercheurs	29	100%	35.4%
Enseignants autres			
Professeurs agrégés (PRAG)	26	49%	31.8%
Professeurs agrégés (PRAG) Docteurs	2	3.8%	2.4%
Professeurs titulaires du CAPES ou du CAPET ou du CAPLP (PRCE) de l'enseignement public	12	22.5%	14.8%
Professeurs titulaires du CAPES ou du CAPET ou du CAPLP (PRCE) de l'enseignement public Docteurs	3	5.7%	3.6%
Professeurs d'EPS (PEPS)	1	1.9%	1.2%
Professeurs contractuels CDI/DOC	3	5.7%	3.6%
Inspecteurs pédagogiques régional (IPRI) Docteur HDR	1	1.9%	1.2%
Professeur des écoles (PREC)	2	3.8%	2.4%
Professeur des universités ou de maître de conférences associé) (MAST-PAST)	2	3.8%	2.4%
Professeur contractuel	1	1.9%	1.2%
Total 2 – Enseignants autres	53	100%	64.6%
Total 1 + 2 – Enseignants-chercheurs - Enseignants autres	82	100%	100%

Au global, parmi toutes les catégories d'enseignants, d'enseignantes on peut dénombrer :

- 10 habilitations à diriger des recherches HDR (1 PR étant HDR et 1 IPRI étant HDR).
- 7 enseignants autres sont également docteurs.

Cette structuration présentée en observatoire académique, en COSP et en CI permet, aujourd'hui, de prendre conscience de l'importance de renforcer les équipes enseignantes en enseignants enseignantes chercheurs. Ainsi a été présenté en observatoire académique une stratégie pluriannuelle d'emplois destinée à faire face aux besoins en matière de formation et d'enseignements ainsi qu'aux besoins de recrutement d'enseignants enseignantes chercheurs (recommandation de l'IGESR). Cette stratégie d'emplois présentée en observatoire académique a été approuvée en décembre 2022 par l'ensemble de ses membres.

Les principes directeurs de cette stratégie d'emplois ont été animés par les principes suivants :

- Identifier les parcours qui n'ont aucun enseignant-chercheur rattaché à l'Institut.
- Anticiper les départs à la retraite sur les 3 prochaines années et identifier les besoins en termes d'enseignement.
- Transformer quelques postes d'enseignants en postes d'enseignant enseignante chercheur.

- Recourir, en fonction des effectifs actuels au sein de l'Institut, à toutes les voies d'accès au recrutement des enseignants enseignantes chercheurs : 26.1, 26.2, 26.3, 46.1, 46.2 et 46.3. l'Inspé a bénéficié en 2022 - 2023 d'un poste de PR au repyramidage.

Ainsi en accord avec les départements disciplinaires a été voté en conseil d'Institut la programmation suivante ; programmation qui a été présentée en observatoire académique et en dialogue de gestion entre l'Inspé et UCA en juin 2023.

Demande pluriannuelle de postes

Rectorat

2023-2024	2024-2025	2025-2026	2024
1 PR didactique des disciplines et ingénierie coopérative	1 MCF en didactique des Arts et musique 1 MCF en didactique de l'histoire	1 MCF en formation des adultes ingénierie numérique de la formation	Maintien des mises à disposition 100% Lettres / Musique / EPS Fin MAD H&G
1 MCF en didactique de l'anglais	1 MCF en Eco-Gestion	1 MCF en didactique de l'informatique	Maintien du temps partagé musique 2 temps partagés 50% en anglais 1 temps partagé en Eco-gestion
1 PR en didactique du français (littérature multimodale)	1 MCF en Sociologie de l'éducation	1 MCF en encadrement éducatif (mention 3)2025	1 détachement TICE 100%
2 PRAG en EPS et en Eco-Gestion	1 ATER encadrement éducatif		



- **Pourcentage des personnels de l'Inspé impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale**

En complément, renseigner l'indicateur « ressources humaines de l'Inspé en matière de recherche » en annexe 1

Les chercheurs rattachés à la composante sont plus de 20 à être engagés sur des recherches nationales (LéA, Partenariat avec l'Institut français de l'Éducation (IFÉ), projets avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), collaborations avec d'autres universités, l'Inspé de l'académie d'Aix-Marseille) et 15 à être impliqués sur des projets internationaux. Près de 10 enseignants enseignantes chercheurs sont d'ailleurs mobilisés dans plusieurs projets internationaux avec différentes équipes (cf pour plus de détail dans ce document la partie 3.3 réservée à la recherche).

L'Inspé soutient ces projets par le biais des financements octroyés par la commission recherche, et par son appui administratif dans la mise en place de conventions nationales et internationales (par exemple, pour l'année 2023, trois conventions liées à des projets de recherche ont été signés à l'initiative des services de l'Inspé, avec l'université de Kenchallah (Algérie), l'université de Sousse (Tunisie), l'université du Québec à Montréal (Canada). Les partenaires internationaux avec lesquels sont élaborés des projets scientifiques sont autant d'acteurs avec lesquels la collaboration peut également, potentiellement, se développer sur d'autres terrains : enseignants enseignantes étrangers en mobilité venant donner des cours à l'Inspé et réciproquement, (ce qui se mène déjà au sein du parcours recherche de la mention 4) ; lieux de stage pour les étudiants et étudiantes en mobilité (mobilités sortantes et entrantes, cf. partie dans ce document Mise en œuvre du module européen et d'éventuels autres modules de formation concernant l'international et partie partenariats internationaux et partenariat avec des établissements français à l'étranger), opportunités de

formations communes (master en bi-diplomation avec la HEP Charlemagne de Liège) ou d'événements scientifiques communs (journées d'étude conjointes comme les rencontres CITIZED avec l'*International Institute of Humanitarian Law* (IIHL) de San Remo).

- **Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'Inspé est en soutien.**

Au-delà des projets qui concernent les différents chercheurs rattachés à la composante, l'Institut se trouve impliqué dans deux programmes de recherches structurants :

1. Le projet PIA 3 Aix-Marseille – pôle, de recherche, d'enseignement pour l'Éducation (AMPIRIC)

Le projet AMPIRIC, lauréat du programme d'investissements France 2030, est un projet porté par AMU auquel l'académie de Nice est aujourd'hui rattachée. Le pôle vise à améliorer durablement l'apprentissage des savoirs fondamentaux des élèves tout au long de leur parcours scolaire, notamment de ceux qui sont en difficultés. AMPIRIC se fonde sur le développement de travaux de recherche innovants, pour mieux informer l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes, et développer, expérimenter, diffuser de nouvelles approches pédagogiques.

Les années 2020-2022 ont consisté, pour l'Inspé et les 4 laboratoires d'UCA partenaires de l'Inspé (URMIS, LAPCOS, BCL et LINE) à structurer leur implication dans les différents conseils d'AMPIRIC (présence au Conseil de suivi et d'évaluation - CSE), au sein des cinq actions du projet et à rattacher à AMPIRIC les travaux menés par les chercheurs de l'Inspé sur les thématiques se rattachant au projet. Depuis 2023, cette collaboration s'est renforcée :

- Les chercheurs rattachés à l'Inspé sont impliqués dans les « pôles pilotes » d'AMPIRIC et collaborent avec leurs collègues d'AMU ou d'autres universités rattachées au projet de développement scientifique autour de différentes orientations : citoyenneté, numérique et diversité, littératie, etc. Ils bénéficient du soutien financier rattaché au pôle pilote.
- Les chercheurs rattachés à l'Inspé ont déposé des projets de recherche, copilotés par un enseignant chercheur et la CARDIE de Nice. Trois d'entre eux ont été retenus (sur 5 déposés) pour l'année 2023 : Innovations pédagogiques et bienveillance éducative pour le bien-être à l'école et l'entrée dans les apprentissages ; Collectif cycle 3 Lecture littéraire ; Classe inter degré cycle 3.
- Productions de ressources en collaboration avec Canopé sur les plateformes numériques d'AMPIRIC.
- Diffusion de la recherche par la contribution de 5 formateurs en lettres de l'Inspé à la journée formation Lettres -plan français AMPIRIC du mois de mars 2023 destinée à plus de 200 formateurs 1^{er} et 2nd degré de l'académie d'Aix-Marseille.
- Ainsi, l'implication de l'Inspé et de ses chercheurs, dans le cadre d'AMPIRIC, se réalise sur de nombreux plans et favorise la consolidation des relations scientifiques entre UCA et AMU, permettant ainsi d'envisager une politique de recherche à l'échelle régionale.

2. Le programme Appui à la modernisation de l'enseignement supérieur (AMES) - République du Congo

Le projet AMES est un plan d'innovation qui fédère l'Inspé de l'académie Nice, UCA, l'Ecole nationale supérieure (ENS) de Brazzaville et l'Université Marien Ngouabi afin d'accompagner la formation des enseignants et des enseignantes et le renforcement des sciences de l'éducation et de la formation en République du Congo. La gestion du projet est assurée par Expertise France et l'Institut joue le rôle de conseiller, de consultant auprès de l'ENS de Brazzaville. L'équipe du projet AMES est composée de chercheurs rattachés à la composante (2 professeures des universités et 3 maîtres et maîtresses de conférences toutes habilitées à diriger des recherches), d'enseignants et enseignantes du 2nd degré, d'ingénieurs pédagogiques et de personnel administratif.

Les missions qui ont été confiées à l'Institut s'articulent en trois types d'accompagnement :

- Le premier, vise la formation de la relève scientifique locale au moyen de l'encadrement de cinq thèses de doctorat en sciences de l'éducation et de la formation. Les doctorants sont issus des formations de l'ENS de Brazzaville et les projets de thèse évoluent dans le cadre de cotutelles avec l'école doctorale Sociétés, humanités, arts et lettres (SHAL) d'UCA. Le projet leur permet également d'effectuer un séjour d'une durée de quatre mois par an à Nice pendant trois ans.
- Le deuxième, consiste à accompagner l'ENS de Brazzaville dans un projet de renforcement de son département en sciences de l'éducation et de la formation et de son master recherche en sciences de l'éducation et de la formation.
- Le troisième type d'accompagnement prévoit des actions de soutien et d'orientation pour la mise en place de la réforme congolaise de la formation des enseignants (Plan stratégique 2015 - 2025). Un soutien pour la conception des référentiels des compétences, des maquettes et de la gestion administrative est apporté par l'équipe de l'Inspé de Nice.

Ces trois types d'accompagnement se rejoignent dans un but commun : permettre à l'ENS de Brazzaville de se positionner en tant qu'Institution nationale de référence pour la formation des enseignants et enseignantes en Afrique Centrale et des Grands Lacs ; à savoir un domaine scientifique actuellement peu étoffé par les seules ressources locales.

Les activités du projet AMES se déroulent à la fois à distance et en présentiel au moyen de missions se déroulant alternativement à Nice et à Brazzaville. Le projet a débuté en juin 2021 et terminera en décembre 2024.

3.4 Continuum de formation

Préciser dans les réponses si l'Inspé est pilote de l'action ou s'il y est associé.

De façon générale, on peut qualifier d'exemplaires les relations de confiance qui lient le rectorat au travers de l'EAFC et l'Inspé. Le schéma directeur de la formation continue des personnels du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse (MENJ), 2022 - 2025, sert d'axe de développement du pôle professionnalisation au sein de l'Institut. Dès l'entrée dans le métier, l'Inspé se situe à l'écoute des besoins des personnels, comme le préconise l'EAFC, et propose une logique d'accompagnement à partir d'un référentiel de compétences. Les primo enseignants ou enseignantes sont amenés à développer progressivement les outils intellectuels utiles pour prendre conscience des grandes composantes du métier.

- **Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)**

L'Inspé s'est attaché depuis 2018 à construire un continuum de formation entre les licences portées par les différentes composantes d'UCA, le master MEEF et la formation continuée des personnels enseignants, enseignantes et professionnels de l'éducation et de la formation, jusqu'à leur troisième année de titularisation (T0, T1, T2 et T3). La mise en place de ce continuum de formation dès la licence 2^{ème} année au travers du Continuum licence enseignement (CLE) a pour objectif de faciliter l'orientation et la préparation des étudiants et des étudiantes vers les métiers de l'enseignement, l'éducation et la formation et d'assurer une répartition progressive de cette formation sur les sept années qui constituent le parcours de la licence au T3. Les parcours CLE sont différenciés et adaptés selon que les étudiants ou les étudiantes se dirigent vers le 1^{er} ou le 2nd degré.

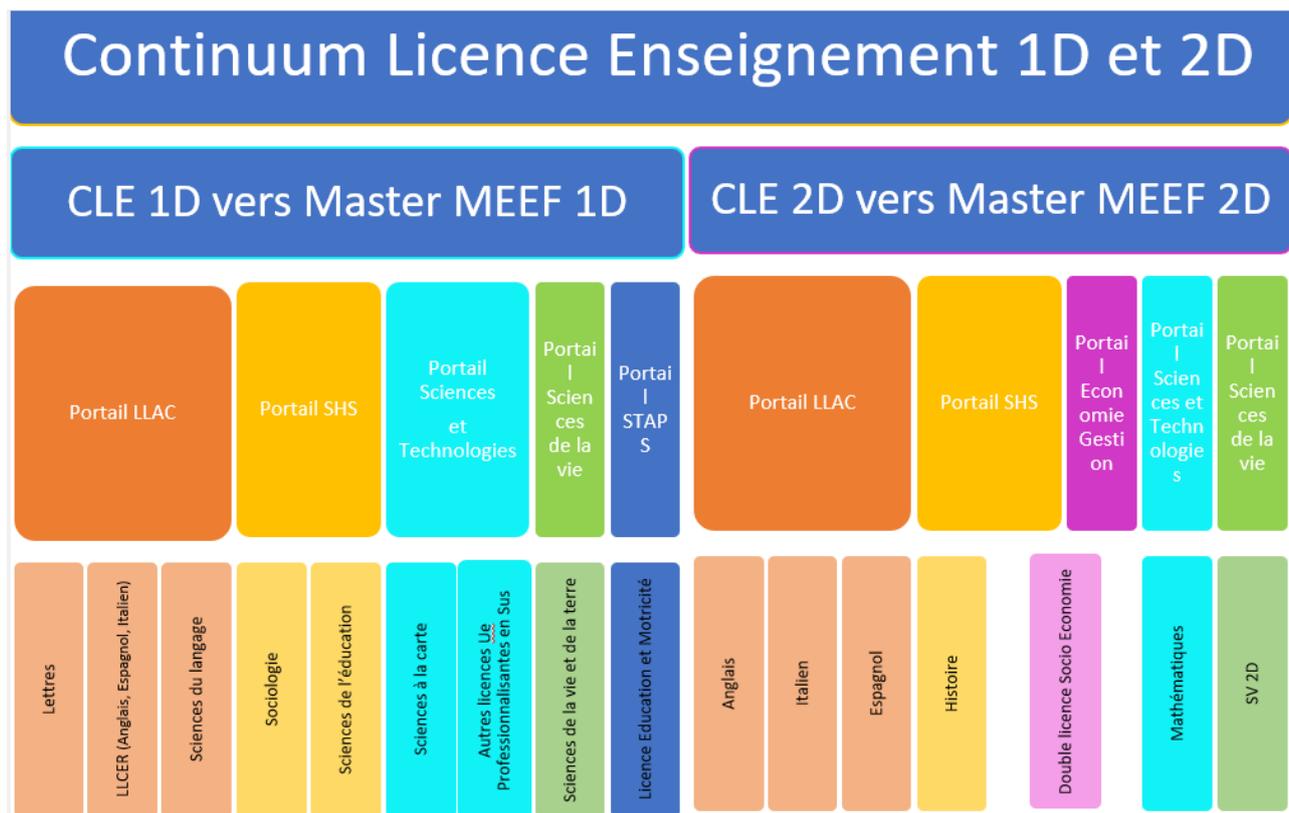
D'un parcours CLE général intégré à une multitude de licence, l'Inspé a amplifié ses interventions depuis 2022 en prenant part aux formations proposées dans le cadre des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) portés par deux licences UCA (Lettres et Sciences).

Le Continuum licence enseignement (CLE) dont l'Inspé est pilote

Le dispositif CLE propose aux étudiants et étudiantes à partir de leur 2^{ème} année de licence de suivre un ensemble de formations essentielles au développement des compétences nécessaires à l'entrée en master MEEF.

Une partie des enseignements obligatoires portent sur les disciplines enseignées à l'école pour les étudiants et les étudiantes visant l'entrée en master MEEF 1^{er} degré ou dans la spécialité disciplinaire choisie pour ceux qui s'orientent vers un master 2nd degré. Des cours de renforcement disciplinaire, adaptés, facultatifs et à distance sont proposés en CLE 1^{er} degré afin de permettre à chaque étudiant, étudiante, quelle que soit sa licence de répondre en fin de formation aux attendus d'entrée en master MEEF 1^{er} degré. Les apports disciplinaires sont complétés en licence 2^{ème} et 3^{ème} année, 1^{er} et 2nd degré, par une première approche de la classe, du contexte d'enseignement et des gestes du métier. En licence 3^{ème} année, sur les deux semestres, les étudiants et étudiantes réalisent un stage court qui nourrit les cours de préprofessionnalisation.

Ce continuum est organisé sur des demi-journées de formation dédiées et libérées par toutes les licences qui proposent les continua. Un nombre important de licences a intégré ce dispositif dans ses maquettes de formation, permettant ainsi aux étudiants de se projeter vers une poursuite d'études en master MEEF :



Un travail important et essentiel a été mené avec les équipes des responsables de licence 2 et 3 intégrant les continua. Ces échanges ont assuré une mise en œuvre du CLE efficiente dans les deux années de licence. Dans le cadre du CLE 1^{er} degré, l'Inspé assure la totalité des formations de ce continuum ambitieux. Au niveau du CLE 2nd degré, l'Institut met en œuvre les formations de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. En toute intelligence et en fonction des atouts et compétences des uns et des autres, ce sont des équipes le plus souvent mixtes (Inspé et départements disciplinaires UCA) qui mettent en œuvre les enseignements

disciplinaires du CLE 2nd degré. La continuité des équipes CLE et master 1^{er} comme 2nd degré contribue à une grande cohérence dans la formation, les approches et les contenus.

Depuis son ouverture, le bilan de la mise en œuvre en licence 2^{ème} et 3^{ème} année a révélé un succès en termes d'inscriptions avec régulièrement autour de 90 d'inscrits en CLE 1^{er} degré et plus d'une centaine en CLE 2nd degré en licence 2^{ème} année. Les effectifs relativement équivalents en licence 3^{ème} année attestent, par le peu de « perte » constatée d'étudiants, d'étudiantes entre les 2 années, que la formation correspond à un réel besoin exprimé par un nombre conséquent d'étudiants et étudiantes UCA (plus de 500 sur tout UCA et l'UTLN).

A ce dispositif du continuum s'ajoute également celui d'Ecrit+ (<https://ecriplus.fr>) qui s'adresse à tous les étudiants et étudiantes de licence UCA et de l'Inspé. Le projet ANR-NCU écrit+ (2018-2028) vise la transformation de la formation, l'évaluation et la certification de compétences écrites académiques à l'université (en licence, 12 000 étudiants depuis 2020) et au sein de l'Institut (plus de 100 étudiants et étudiantes). Ce projet ANR est portée par une professeure des universités rattachée à l'Inspé et membre du LINE. Cette formation a été proposée aux étudiants et étudiantes de l'Inspé dans le cadre d'une option et actuellement une version française langue étrangère (FLE) est en conception et expérimentation pour les étudiants de masters internationaux Master of Science (MSc) mis en place dans le cadre du projet Idex UCA^{JEDI} d'UCA. Ce projet a deux objectifs :

- déployer la formation (ingénieure pédagogique, enseignant contractuel).
- piloter l'action au niveau national pour le développement des ressources.

A tous ces effectifs s'ajoutent les étudiants et étudiantes des deux promotions de PPPE qui suivent le CLE 1^{er} degré spécifique ; une cinquantaine d'étudiants et étudiantes en licence 2^{ème} année (2 classes de PPPE) et pour l'instant une seule promotion (25) en licence 3^{ème} année à la rentrée 2023. La plateforme LMS d'UCA, par les outils qu'elle propose, est un support essentiel de ces formations.

Les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) auxquels l'Inspé est associé

L'académie de Nice a été sélectionnée pour son projet d'ouverture de PPPE. L'Inspé de Nice a fortement soutenu cette ouverture et s'est impliqué dans le cadre de l'élaboration du projet en collaboration avec le rectorat de l'académie de Nice ainsi que les départements lettres et sciences d'UCA auxquels les formations sont adossées.

Depuis la rentrée 2020 - 2021, un premier PPPE a ouvert, porté par la licence de lettres. En 2021 - 2022, un PPPE sciences a également été proposé aux étudiants et étudiantes. Conformément aux attentes du dispositif, et fort de l'antériorité des relations entre les licences et l'Inspé, du fait notamment de la mise en place du CLE depuis plusieurs années, un **partenariat fort** a été construit avec l'Inspé. Il est apparu tout naturel que les unités d'enseignement du CLE soient déclinées et intégrées à la maquette de licence dans sa part universitaire. Aussi le stage de trois semaines de licence 2 est encadré par 12 heures de cours assurées par un formateur Inspé. La DSDEN établit une liste de lieux de stage afin que les étudiants ou étudiantes soient accueillis par des maitres d'accueil temporaires (MAT), garantissant la qualité de leur stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA). En L2, portant sur le notionnel en français et mathématiques, les autres cours du CLE « classique » ne sont pas reportés dans la maquette des PPE afin de ne pas redonder avec le parcours suivi en lycée.

En L3, à la rentrée 2023, les étudiants ou étudiantes de PPPE lettres suivront les enseignements du CLE « classique » ; ceux-ci portant alors sur la didactique et l'enseignement des disciplines enseignées à l'école. Tous ces cours sont encadrés par les formateurs Inspé. Ce partenariat lycées, licences, DSDEN et Inspé renforce des relations entamées de longue date autour de la formation des futurs enseignants et enseignantes.

Assistants d'Éducation en préprofessionnalisation (AED)

Il n'y a pas d'AED dans le 1^{er} degré dans l'académie de Nice. Ce choix n'est pas du ressort de l'université mais du rectorat. Les étudiants ou étudiantes AED qui interviennent en 2nd degré sont issus des licences de Maths, Lettres et Anglais. Ils suivent les enseignements du CLE 2nd degré qui comprend des formations préprofessionnelles encadrées par l'Inspé et les formations disciplinaires prises en charge par les composantes et départements disciplinaires dont sont issues les licences. Leur emploi les exonère du stage prévu dans le CLE 2nd degré. Ils sont des ressources pour ce cours et les échanges qui les nourrissent.

- **Formation continuée : néo-titulaires 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année (T0, T1 T2 T3)**

L'Inspé de l'académie de Nice, UCA et l'académie de Nice (Rectorat, DSDEN) sont engagés conjointement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une formation sur les trois premières années de titularisation. Cette formation initiale continuée a vu le jour à la rentrée 2015. La formation continuée (T1 à T3) est assurée pour moitié par l'Inspé. Elle se décline par une maquette de formation spécifique dans le 1^{er} degré et une autre spécifique dans le 2nd degré.

L'objectif est de répondre aux demandes institutionnelles tout comme aux préoccupations professionnelles des néo-titulaires en poste. Ces formations complètent ainsi la formation qui a été suivie au cours du master MEEF ou suivie au sein du DIU pour les lauréats de concours non titulaires de master MEEF (T0).

Formation des lauréats de concours non issus du master MEEF (DIU - T0 mi-temps) : l'Inspé pilote le DIU (230H de formation) avec pour objectif de proposer des modules d'acquisition de connaissances et de compétences permettant aux lauréats non issus du master MEEF d'atteindre le **niveau de maîtrise suffisant** dans six grands domaines de compétences : concevoir, mettre en œuvre, évaluer, collaborer, se former-se développer, créer-innover. Durant cette formation si 33% du temps d'enseignement est réservé à de la didactique des disciplines, les autres enseignements se font en inter-degré et en interdisciplinaire. Les modalités d'évaluation de cette formation s'appuient sur la plateforme m@gistère. Cette démarche a été rendue possible grâce à une collaboration très étroite entre Inspé, EAFC et la DRANE qui ont mis en ligne un parcours m@gistère à destination des entrants dans le métier. Cette plateforme est hébergée sur les serveurs de l'Éducation nationale et accessible aux professeurs, professeures mais aussi aux universitaires (via le guichet enseignement supérieur). Les preuves d'acquisition des compétences peuvent y être déposées, les participants étant invités à procéder à des demandes de validation (un plugin a été développé conjointement avec l'EAFC). Le plan de formation est donc individualisé et parfaitement adapté aux besoins exprimés par les fonctionnaires stagiaires mais également ceux de l'employeur. Cette possibilité permet de créer un véritable parcours de formation au bénéfice du développement personnel et professionnel tout au long de la vie.

D'ailleurs, depuis la rentrée 2022, pour l'ensemble des néo-titulaires des outils proposés par l'académie remplacent ceux précédemment utilisés. Ils permettent d'envoyer des informations aux stagiaires en amont ou aval de la formation et d'y déposer des documents (plateforme m@gistère utilisée conjointement par l'Institut et le rectorat). Ainsi, les informations et les documents circulent et permettent même après la formation l'envoi de compléments de formation aux stagiaires, répondant aux besoins exprimés pendant la formation ou aux travaux effectués.



La continuité avec la formation des néo-titulaires est visée et des améliorations visent à ce que l'année de DIU mais aussi de T1, T2, T3 prennent appui sur le même référentiel de compétences. Ainsi et dès cette année la formation des néo-titulaires T1 sera pour partie différenciée de celle des T1 titulaires de MEEF. Un Copil formation continuée et continue a été réuni dès fin 2022 afin d'ajuster les programmes des formations des néo-titulaires et de différencier selon les publics les contenus de formation. L'objectif étant qu'à l'issue de la 3^{ème} année les titulaires d'un master MEEF et ceux non titulaires d'un master MEEF suivent les mêmes formations.

Formation des lauréats de concours issus du master MEEF (DIU - T0 temps plein) : organisation du crédit de jours de formation pour les lauréats issus du master MEEF (préciser le contenu et le volume horaire)

Sur les 10 jours de formation proposés par l'académie de Nice aux lauréats de concours issus de master MEEF, 2 jours supplémentaires sont organisés par l'Inspé de l'académie de Nice . A titre d'exemple, voici le contenu proposé en mathématiques et en lettres :

INSPE : Formation des T1 (2 jours), T2 (2 jours) et T3 (1,5 jours)

<p>Interventions sur trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'image des mathématiques et la motivation des élèves : comment accompagner les professeurs néo-titulaires pour construire du sens aux objets mathématiques enseignés avec une petite coloration épistémologique. - La trace écrite de cours en mathématiques - Les tests sixième/seconde et l'analyse d'erreur <p>Ces axes sont illustrés de façon transversale au travers des domaines mathématiques et didactiques, parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les statistiques au collège et au lycée - Les interprétations et les limitations - Les corrélations/causalités - Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. - Analyse didactique et épistémologique des fonctions, liaison collège/lycée - La didactique des vecteurs (lycée uniquement)
--

Formateur INSPE : Alain Patriti

Programme et calendrier des formations T1 T2 T3 pour les Lettres

✓ **Pour les T1 : 4 jours de discipline dont deux assurés par l'INSPE**

- Étude de la Langue (Véronique Montagne, Université) – une journée
 - Vendredi 2 décembre
- Didactique de l'écriture littéraire (Céline Foliot, Inspe) - une journée
 - Mardi 24 janvier
- Didactique de la lecture (Christel Vitaloni) – 2 journées
 - Jeudi 24 novembre
 - Jeudi 15 décembre

✓ **Pour les T2 : 4 jours de discipline dont deux assurés par l'INSPE**

- Écriture et image (Alain Demarco, Inspe) - une journée
 - Jeudi 4 mai
- Didactique de la langue (Alain Demarco, Inspe) - une journée
 - Mardi 23 mai
- Le numérique au service de la lecture des œuvres complètes : l'exemple de la fanfiction (Schol Virginie et Crusca Claude) – 2 journées
 - Mardi 22 novembre
 - Jeudi 16 mars

✓ **Pour les T3 : 3 jours de discipline dont 1.5 assurés par l'INSPE (variation)**

- Groupe 1 : Pratiques efficaces de lecture des œuvres littéraires - recherche action formation (Magali Brunel, Inspe) – 3 journées
 - Vendredi 21 octobre
 - Jeudi 19 janvier
 - Mardi 16 mai
- Groupe 2 : Réécriture des mythes (Muriel Lafond, Université) – 2 journées
 - Jeudi 1^{er} décembre
 - Jeudi 15 décembre
- Rendre l'élève acteur de ses apprentissages (C. Vitaloni) – 1 journée pour le groupe 2
 - Lundi 20 mars

Figure 1 - formation en T1,T2,T3 assurées par l'Inspé en Lettres

Pour l'ensemble des formations délivrées pour les T1, T2 et T3, la moitié des formations sont assurées par des personnels Inspé.

L'objectif des formations en T1,T2, T3 est également de maintenir des modules autour de la recherche : séminaire culture de recherche, analyse de pratique, méthodologie de recherche et participation à des événements de type Webinaire sont autant de dispositifs permettant de diminuer le risque de rupture entre le néo-titulaire et les travaux de la recherche susceptibles de consolider le développement professionnel.

Formation des néo-titulaires du 1^{er} degré : en ce qui concerne la formation des néo-titulaires du 1^{er} degré, la maquette de formation a évolué vers plus de souplesse et de personnalisation. Les enseignants suivent chaque année un premier bloc obligatoire concernant le français, les mathématiques ou les usages du numérique pédagogique, le tout en relation avec les apports de la recherche. Un deuxième bloc comporte trois sous-blocs de formations essentielles : parcours santé savoir nager, parcours éducation artistique et culturel (EAC), éducation aux médias et à l'information (EMI), école inclusive, climat scolaire, bien-être et lutte contre le harcèlement. L'enseignant ou l'enseignante pourra suivre dans l'ordre de son choix, un sous-bloc par année, organisant ainsi son parcours de formation au regard de ses préoccupations du moment. Là encore, un ancrage renforcé en recherche est prévu. Un troisième bloc facultatif et complémentaire est proposé. Il permet à l'enseignant néo-titulaire de parfaire sa formation en fonction de ses besoins. Cette maquette a fait

l'objet de multiples réunions avec nos partenaires des DSDEN dans le but de créer un outil de formation efficient. La maquette a déjà subi quelques régulations pour répondre aux préconisations ministérielles, celles des stagiaires concernés et aux remontées issues du terrain par les inspecteurs et les inspectrices territoriaux. La formation est assurée par une équipe comprenant des personnels des DSDEN et des formateurs et formatrices de l'Inspé à volume horaire équivalent. La répartition est réalisée en fonction des ressources et compétences des personnels de ces deux institutions.

Formation des néo-titulaires du 2nd degré : concernant le 2nd degré, la formation des néo-titulaires est modulaire depuis la rentrée 2019. Elle comporte des blocs obligatoires, des blocs optionnels à organiser selon les préoccupations des enseignants et des enseignantes. Elle s'organise autour de formations disciplinaires et transversales. La maquette de formation a connu quelques régulations. Dans la formation transversale, l'expertise de l'Inspé est demandée dans les modules suivants : posture, corps et voix, accueil et inclusion des élèves allophones, l'évaluation et l'approche par compétences, la citoyenneté numérique (dont l'éducation aux médias et à l'information ainsi que les problématiques liées à l'environnement).

Les T2 et T3 choisissent leurs formations parmi des modules de formation transversales et des dispositifs ancrés dans des projets à construire propres à développer les compétences des élèves selon les grandes orientations ministérielles (citoyenneté, cyber citoyenneté, objectifs de développement durable (ODD), etc.). Elle est dispensée sous forme de cours magistraux pour les apports théoriques, complétés par des travaux dirigés « projets » ou des travaux pratiques pour répondre au mieux aux besoins des enseignants et des enseignantes. Ici aussi, les formations sont réparties de manière équilibrée entre les formateurs et formatrices du rectorat et celles et ceux de l'Inspé et s'ancrent sur l'état de la recherche dans les domaines abordés. En T1, la maquette est en cours de régulation pour une mise en place d'une formule encore mieux adaptée à la rentrée 2023 - 2024 suite aux nouveaux besoins des stagiaires apparus au cours de l'année 2022 - 2023.

- **Formation continue**

Le Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur (CAFFA)

L'implication de l'Inspé dans cette certification s'observe à deux niveaux :

- Le premier : l'Inspé a la charge de la méthodologie du mémoire dans le cadre de la préparation du CAFFA. Il intervient de manière assez limitée sur la formation CAFFA niveau 1 et niveau 2 dont l'objectif est de préparer l'épreuve pratique, avec un cahier des charges qui porte sur les compétences du référentiel des formateurs (2015). Un travail de renforcement de la complémentarité de ces deux modules a été recherché afin que les formations n'apparaissent pas déconnectées du mémoire. C'est l'objet d'un travail engagé avec les responsables académiques de la formation. Un autre enjeu fort, auquel répond en partie la mise en place d'une coordination commune CAFFA-CAFIPEMF, est de repérer et d'accompagner des formateurs pouvant prendre en charge totalement ou partiellement le module de préparation du mémoire.
- Le second niveau est lié aux choix que l'académie a décidé d'effectuer. En effet, dans la mesure où l'académie propose aujourd'hui un niveau 3 de spécialisation des formateurs, l'Inspé a proposé, depuis déjà quelques années, la possibilité de l'articuler à une certification de DU « formation de formateurs » au sein de la mention 4 pratiques et ingénierie de la formation parcours ingénieur de formation et formateur d'adultes. Ce point est essentiel car il fait l'objet d'une convention avec le rectorat prenant pour partie en charge les frais d'inscription des candidat aux DU. A terme, il sera donc possible pour celles et ceux qui ont suivi le DU de pouvoir envisager par un système de VAE, VAP de suivre les unités d'enseignement restantes du parcours de la mention 4 du master MEEF.

Cette certification qualifiante et professionnalisante « DU formation de formateurs d'enseignants » est ouverte aux enseignants et enseignantes du 1^{er} et du 2nd degré qui, dans l'académie de Nice, préparent la certification au CAFFA pour accéder aux fonctions de Professeur formateur académique (PFA). Depuis 2014, il a accueilli environ 250 formateurs,

formatrices et tuteurs, tutrices de toutes les disciplines. Ce DU a été élaboré conjointement avec le rectorat de l'académie de Nice et est proposé dans le cadre de l'offre de formation de l'EAFIC. Il permet de valider 12 ECTS soit deux Unités d'enseignement (UE) du parcours de la mention 4. L'originalité de cette offre de formation est d'inclure à la fois des étudiants et étudiantes en formation initiale et en formation continue, en reprise d'études (bénéficiaires ou pas d'une VAP ou d'une VAE). Ce parcours s'adresse donc aussi à des personnes souhaitant une reconversion professionnelle ou une mobilité.

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIFEMF)

Le CAFIFEMF est un parcours de formation continue, proposé en articulation et complémentarité avec la certification de l'éducation nationale désormais exigée des candidats ou candidates aux « fonctions comportant activité d'animation, de recherche de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles ».

En réponse à l'augmentation du nombre d'heures d'intervention des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) dans la maquette du master Meef (33%) ainsi qu'à leur mission d'accompagnement auprès des enseignants et enseignantes stagiaires dans les établissements scolaires, la formation au CAFIFEMF vise à proposer aux candidats et candidates un cursus qui permette une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux attendus de l'examen et aux fonctions de formateur ou formatrice.

Fixée par l'arrêté du 04 mai 2021(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043475491>), l'organisation CAFIFEMF est confiée aux deux instances responsables de la formation. Il s'agit ainsi pour l'Inspé et les services des DSDEN et du rectorat de réfléchir conjointement aux contenus des modules de la maquette de formation et d'œuvrer équitablement à la répartition des 54 heures maquette, 27 heures DSDEN Rectorat et 27 heures Inspé. Concernant l'Inspé de l'académie de Nice, l'offre de formation CAFIFEMF est proposée dans les deux départements de l'académie, site de Liégeard (Alpes-Maritimes) et site de la Seyne-sur-mer (Var). Pour des raisons techniques et pratiques (locaux exigus de la DSDEN dans le 83 ; déplacement des stagiaires dans le 83), les 108h de formation maquette CAFIFEMF 06 et CAFIFEMF 83 sont dispensées dans les locaux du rectorat (15%), les locaux de l'Inspé de Nice (30%) et du Var (la Seyne-sur-mer 25% - Draguignan 15%) ou encore en distanciel (15%).

Ouverte en 2021-2022, la formation CAFIFEMF a vu ses effectifs doubler et l'offre de parcours ajustée suite à la publication des nouvelles épreuves de 2021. La session 2022 - 2023 comptait 51 candidats dans le 06 et 48 dans le 83. Sur ces 99 candidats, 50% ont obtenu la certification en juin 2023. La répartition des 54h de la maquette CAFIFEMF est identique dans les 2 départements (CAFIFEMF83 et CAFIFEMF06). Ces enseignements visent à donner une visibilité aux avancées les plus récentes de la recherche en didactique du français et des mathématiques, ainsi qu'en science de l'éducation et de la formation. La participation des enseignants et enseignantes de l'Inspé est fixée dans la convention qui figure en annexe 6.

Construits en collaboration avec les coordonnateurs DSDEN, les modules Inspé s'articulent et dialoguent avec ceux des formateurs DSDEN (IEN – CPC) œuvrant ainsi à la lisibilité des travaux de recherche collaborative et à la création d'un pôle recherche, innovation, formation et terrain. Ces modules de formation répondent ainsi aux attentes institutionnelles sur la formation continue, aux besoins et attentes des formateurs de terrain et aux résultats de la recherche quant à l'engagement des chercheurs dans l'élaboration des dispositifs de formation et la circulation des savoirs. Dans le respect des demandes institutionnelles « savoirs fondamentaux (français, mathématiques) et maternelle », les modules proposés par l'Inspé sont les suivants : 2 modules en didactique des mathématiques (6h), 2 deux modules en didactique du français (6h), 1 module maternelle didactique du langage oral - Troubles des apprentissages - Développement de l'enfant (3h), 4 modules sur les

gestes du formateur – l’analyse de pratique (pré-post stage d’observation en établissement des candidats et candidates au CAFIPEMF) – la préparation à la rédaction du rapport de visite ainsi qu’à l’entretien « d’exploration problématisante » (12h).

Les points forts de cette collaboration entre Inspé, rectorat et DSDEN résultent de partenariats établis de longue date avec les responsables de formation au sein du rectorat et des DSDEN (harmonisation et équilibre des contenus de formation, nomination des membres de jury CAFIPEMF, articulation des calendriers respectifs dans le respect des progressions attendues).

Le Certificat d’aptitude professionnelle aux pratiques de l’éducation inclusive (CAPPEI)

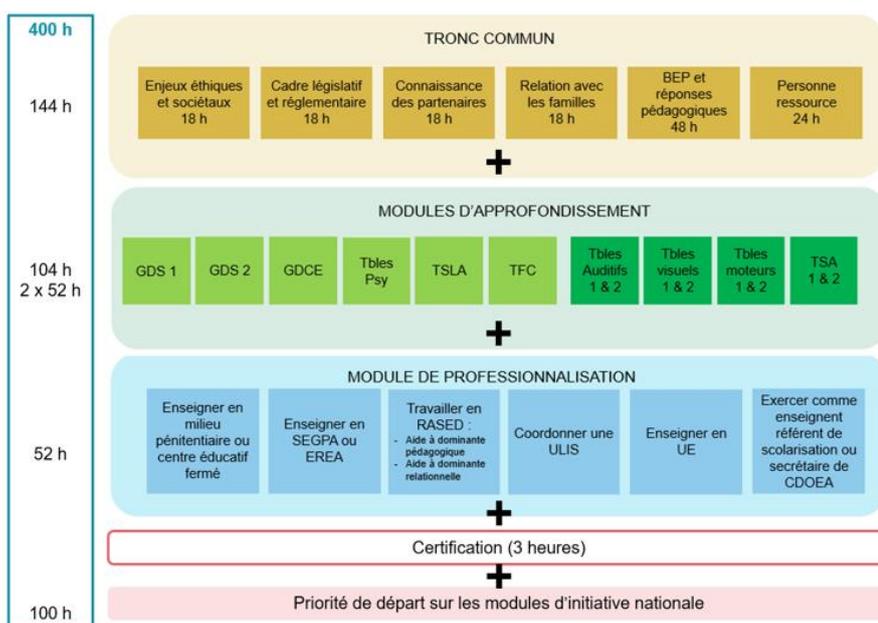
L’organisation est envisagée conjointement avec les services des DSDEN des deux départements de l’Académie de Nice de la Formation professionnelle spécialisée (FPS).

Dans cette académie, la particularité de cette FPS réside dans le fait qu’elle est organisée de façon conjointe et à part égale entre l’Inspé et les services départementaux de l’Education Nationale. Cette proximité et complémentarité contribuent à proposer une offre de formation enrichie et complémentaire entre des problématiques de pratiques en situation et une réflexion poussée basée sur les résultats les plus récents de la recherche.

Depuis 2017, les 300 heures de formation au CAPPEI se déroulent en présentiel sur le site de Draguignan (Var), offrant une situation géographique centrale pour l’Académie de Nice. Les effectifs de stagiaires présentent une certaine stabilité, depuis 2017, se situant entre 29 et 36. La répartition est identique entre les deux départements et les dispositifs de professionnalisation : les Réseaux d’aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), les Sections d’enseignement général et professionnel adapté (Segpa), les Unités localisées pour l’inclusion scolaire (Ulis) et Unités d’enseignement (UE).

Depuis sa mise en place, son organisation s’est améliorée grâce aux retours des stagiaires et au travail d’équipes mixtes composées de formateurs Inspé et de conseillères pédagogiques spécialisées dans le domaine de l’école inclusive.

Le programme proposé aux stagiaires est fondé sur les circulaires en vigueur et il se structure comme suit :



Les stagiaires de l'Académie de Nice se voient proposer 4 modules d'approfondissement : sur la grande difficulté Scolaire 1, la grande difficulté Scolaire 2, les troubles spécifiques du langage et des apprentissages et les troubles des fonctions cognitives. Grâce à nos partenariats avec l'Inspé de l'académie d'Aix-Marseille les stagiaires peuvent suivre un module sur les troubles psychiques ou bien suivre sur Suresnes au sein de l' Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) un module sur les troubles du spectre autistique ou bien encore sur la déficience visuelle ou auditive. Ce dispositif concerne entre 4 et 6 stagiaires par année de formation.

En raison de la spécificité de cette formation, un livret d'accueil spécifique est remis aux stagiaires en juin de l'année où ils intègrent l'Inspé. Ainsi, la formation prépare aux trois épreuves de la certification.

3.5 Partenariats

Préciser le positionnement du projet de l'Inspé dans son environnement :

● **Partenariat avec l'école académique de la formation continue (EAFC)**

Les relations avec le rectorat, en particulier l'EAFC se concrétisent dans de multiples collaborations, fixées au sein d'une convention (Annexe 6) :

- **Au niveau des instances** : participation avec voix délibératives de la directrice de l'EAFC au CI (vice-présidente) et d'IA-IPR et IEN-ETEG, IEN-A du rectorat de et des DSDEN au COSP et au CI, participation avec voix délibérative du directeur au conseil de l'EAFC, participation avec voix consultative au conseil académique des savoirs fondamentaux, participation d'équipes mixtes aux groupes de travail académiques, Copil Recherche, etc.
- **Dans le cadre de la formation continue et continuée** : des chercheurs, chercheuses et formateurs, formatrices rattachés à l'Inspé sont sollicités pour assurer des formations au sein des formations T1 à T3. Dans ce cas, leurs interventions constituent 50% de l'ensemble de la formation. Les personnels Inspé interviennent également dans le cadre de la formation continue, sur la sollicitation des IA-IPR et de la direction de l'EAFC.
Dans ce cadre, a également été créé un Copil formation continuée et continue composé de personnels Inspé et Rectorat. Ce Copil est chargé, en particulier, de faire évoluer les maquettes de formation continuée (TO, T1, T2 et T3) en accordant une plus grande place à la recherche et de favoriser ainsi un continuum de formation sur le développement professionnel par la recherche.
Dans le cadre de la diffusion des résultats de la recherche : l'EAFC est associée à l'Inspé pour organiser des webinaires de présentations des résultats les plus récents de la recherche. Ces **webiNice-webInspé** (Annexe 6) sont accessibles aux enseignants, enseignantes et formateurs, formatrices de l'académie ainsi qu'aux formateurs, formatrices et chercheurs rattachés à l'Inspé. Les chercheurs rattachés à la composante répondent également à des sollicitations de terrain, dans le cadre de l'organisation de « cartes blanches », où ils proposent d'envisager une problématique de terrain avec des concepts et résultats récents issus de la recherche (environ 2 à 3 cartes blanches sont organisées par an).
- **Dans le cadre de la formation des tuteurs et des formateurs académiques** : dès l'arrivée du nouveau directeur un nouveau dispositif d'accompagnement des étudiants et étudiantes a été mis en œuvre afin de faciliter l'accompagnement durant les stages et/ou l'alternance. Pour accompagner ce dispositif, une chargée de mission professionnalisation a été nommée. Un Copil professionnalisation s'est réuni dès la fin mai 2023 (1 mois après l'arrivée du nouveau directeur) composé de spécialistes en sciences de l'éducation et de la formation, en sciences de gestion et du management sur ces questions d'accompagnement, d'acquisition des apprentissages et

de professionnalisation mais également composé d'anciennes directeurs et directrices-adjoints et de représentants et représentantes du 1^{er} et 2nd degré. A titre d'exemple, le directeur de l'Inspé, ancien professeur des universités habilité à diriger des recherches en sciences de gestion et du management, a été sollicité pour une conférence sur les nouvelles tendances du management dans la fonction publique et les derniers résultats de la recherche, auprès des directeurs et directrices d'établissements, d'inspecteurs et d'inspectrices et d'enseignants et enseignantes de l'académie de Nice.

Un guide des tuteurs et tutrices a été réalisé (Annexe 10). Cette annexe présente le guide du tuteur référent qui a été utilisé dans le cadre du DIU et qui sera déployé sur toutes les formations de l'Inspé à partir de la rentrée universitaire prochaine) et sur la base du volontariat des formations de formateurs ont été organisées (cf. partie dans ce document Formation continue sur le DU « formation de formateurs »). Cette question a permis de redéfinir les rôles respectifs des enseignant et enseignantes chercheurs de l'Inspé et des tuteurs et tutrices de terrain (côté rectorat). Ainsi ce processus d'accompagnement a permis d'identifier qui intervient et dans quelles situations, avec quelles modalités et les relations à établir entre Inspé et rectorat.

Un dispositif d'accompagnement des étudiants, étudiantes et un kit « mallette d'urgence » ont été conçus pour les étudiants et étudiantes en difficultés et en grande difficultés qui seraient repérés au cours de l'année (Annexe 12). Le dispositif a fait l'objet de plusieurs évaluations durant l'année afin de pouvoir ajuster les actions et les outils et éviter les questions de décrochage. Pour cela l'approche par le numérique a été pleinement intégrée (simulation, métaverse, etc.). Le dispositif a eu pour effet :

- d'**observer** que moins de 10% des étudiants, étudiantes se sont trouvés en grande difficultés (amélioration du taux au regard des années précédentes qui pouvait avoisiner les 15 à 20% des effectifs.
- de **faciliter** les apprentissages et l'entrée dans le métier avec un tuteur, tutrice référent bien identifié.
- de **contribuer** à l'amélioration des compétences des tuteurs et tutrices Inspé et rectorat dans la mesure où plus de 60 tuteurs, tutrices rectorat ont été sensibilisés et formés par les enseignants et enseignantes chercheurs rattachés à l'Inspé (élément figurant dans la convention en Annexe 6 et, cf. partie Partenariat avec l'école académique de la formation continue). Au-delà de ce dispositif, des réunions avec toutes les équipes (conseils d'enseignement, responsables de mentions, de parcours et de diplômes) ont eu lieu pour anticiper l'accompagnement et ses modalités dès les premiers jours de la formation. De plus, sur les 2 départements (Var et Alpes-Maritimes) des responsables pédagogiques ont été nommés avec dans leur feuille de route la mission de coordonner les actions d'accompagnement et de faciliter le lien avec des 2 DSDEN.

Ainsi, au sein de l'offre de formation continue de l'EAFIC, quatre modules thématiques de formation des tuteurs sont ouverts depuis janvier 2023. Ils sont réalisés selon des modalités hybrides et dans une logique de montée en compétence des tuteurs d'enseignants ou d'enseignantes ou d'étudiants et étudiantes en formation initiale ou continue autour de l'observation des pratiques, des entretiens de conseils pédagogiques et du développement des compétences des entrants et des entrantes dans le métier. Cette offre de 4 x 6 heures s'adosse à un corpus de vidéoformation documentant des pratiques concrètes et situées ainsi que des problématiques pouvant être à l'origine des difficultés du tutorat. Ces modules sont pluridisciplinaires.

● **Environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.)**

L'inscription de l'Inspé dans un écosystème à l'échelle de l'académie conduit à développer des collaborations avec tous les acteurs du secteur de l'éducation et de la formation, avec les collectivités locales et territoriales, avec les acteurs du monde socio-économique, socio-éducatif et

socio-culturel. De plus la diversité des formations assurées au sein de l'Institut et de ses quatre mentions, enrichit les réseaux de collaborations. Développés notamment dans le cadre des différentes mentions, ils permettent une très bonne visibilité de l'Institut au sein de son écosystème local, régional et national. Les partenariats développés au sein de l'Inspé concernent également d'autres structures de formation. Les partenariats sont de diverses nature et 42 conventions sont aujourd'hui répertoriées au sein de l'Inspé dont 32 depuis l'arrivée du nouveau directeur (sachant que 35% d'entre elles étaient en renouvellement). Ces conventions sont de différentes nature : mise à disposition de locaux, co-organisation de journées d'étude, de colloques, journées d'étude, et séminaires, subventions d'événements par l'Inspé, achat de matériel pédagogique, interventions dans les formations de l'Inspé, développement des relations internationales de l'Institut, prestations de service envers les collectivités locales, etc.

Parmi celles-ci on identifie celles :

- **Avec les partenaires du monde socio-éducatif** : mémorial de la Shoah, *Policy implementation support and teacher empowerment for citizenship education* (CITIZENSHIP Education), Terra Numérica, Canopé, E-Inspé, DSDEN du Var, DSDEN des Alpes maritimes, PEP83, RINSPE, rectorat de l'académie de Nice, Unité de formation et de recherche (UFR) de Droit UCA, l'UTLN, Observatoire de l'intelligence artificielle (OTESIA) ou encore avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA). Pour exemples, l'Inspé développe des partenariats avec les acteurs associatifs traditionnels de l'école : la fédération des œuvres laïques (FOL), l'Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation (ANDEV), l'association de l'office central des coopérations l'école (OCCE) ou encore l'Association nationale conventionnée l'Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques (AGEEM) qui rassemble des adhérents mobilisées pour le développement des actions pédagogiques en maternelle, mais également des associations locales exerçant des missions éducatives ; par exemple Nouvel Horizon à La Seyne-sur-mer.
- **Avec d'autres partenaires** : la Mutuelle d'assurance des instituteurs de France (Maif), le Centre régional d'information et de promotion de la santé sexuelle (CRIPS) Sud, le Gouvernement princier monégasque, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 06, la Croix Rouge - Institut régional de formation sanitaire et sociale (IRFSS), l'Institut d'enseignement supérieur de travail Social (IESTS), le Cap Elan Formation, l'Université régionale des métiers et de l'artisanat Provence-Alpes-Côte-d'Azur (URMA PACA), le Campus connecté – la Seyne-sur-mer, l'Association nationale pour l'avenir des inadaptés scolaires (ANAI), le Secours populaire, le Conseil départemental (CD) 83. L'Inspé développe également, du fait de son parcours cadre éducatif, des relations privilégiées avec les collectivités du territoire : celles-ci constituent des terrains d'accueils de stagiaires cadre éducatif mais aussi deviennent des interlocuteurs privilégiés pour d'autres projets (recherches collaboratives impliquant les acteurs territoriaux comme dans les LéA et les cités éducatives). Ainsi des relations régulières sont entretenues avec les mairies de Marseille, de Nice, de Toulon, de la Seyne-sur-mer, mais aussi d'autres collectivités comme La Crau, Ollioules ou La Ciotat, Montceau-les-Mines.
- **Collaborations étroites avec d'autres établissements de formation et établissements issus du monde socio-économique et socio-culturel**. Ainsi, une convention unit l'Institut depuis 5 ans au centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT PACA) avec lequel l'Institut développe des actions de collaborations sous la forme de formations auprès des professionnels des collectivités territoriales qui travaillent dans l'éducation et qui nous permettent, de leur côté, de participer avec nos étudiants et étudiantes du parcours cadre éducatif à leurs universités de l'innovation publique ; avec l'Institut de formation public varois des professions de santé (IFPVPS), avec les centres de formation des travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés d'Ollioules (IFTVPS-Croix rouge) et de Marseille (IFTS Paca Corse), auprès desquels l'Inspé assure des actions de formation, d'information lors des journées portes ouvertes. D'étroites collaborations

sont établis avec le Pôle éducation marine méditerranée (PEM) au sein desquels l'Institut intervient en dispensant des actions de formation et de conseil. Avec cet organisme de formation une convention est également signée depuis plusieurs années. Un partenariat avec l'association professionnelle de biologie et de géologie (APBG) a permis cette année d'accueillir et d'organiser le congrès international de cette association, la Villa Arson, l'Agence de communication digitale et d'événementiel EYECOM, le Théâtre de Dracénie.

Parmi les autres établissements de formation des liens très étroits ont été tissés au niveau de la Région académique avec **l'Inspé de l'académie d'Aix-Marseille**. Sur ce point, et avec le soutien et les encouragements des deux universités (UCA et AMU), de la rectrice de l'académie de Nice, de la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur et la recherche et du recteur de Région académique plusieurs pistes de partenariats ont été envisagées dès la rentrée universitaire 2023. Ces projets ont été respectivement présentés lors de l'observatoire académique et lors d'entretiens avec la rectrice déléguée à l'ESR et le recteur de la région académique le 19 juillet 2023 :

- Une réflexion sur la carte des formations au niveau Région académique : pertinences des formations, maillage territorial, projets communs de formation, etc.
- Un groupe de travail va être constitué autour les formations « à faible effectif ». Plus précisément un parcours langues vivantes étrangères pourrait permettre certaines mutualisations, des cours optionnels réservés à la didactique des langues concernées (cours dispensés en présentiel dans les 2 Inspé) et le recours également à des modules de formation qui pourraient être proposés dans le cadre de la plateforme E-Inspé. Le directeur de l'Inspé de l'académie de Nice ainsi que la directrice de l'Inspé de l'académie d'Aix-Marseille étant membres du comité éditorial et pédagogique (CEP) de ce projet E-Inspé.
- Des actions conjointes sont également envisagées dans le cadre du programme AMPIRIC dans lequel les deux Inspé sont parties prenantes.

En synthèse, ces différentes relations et partenariats positionnent l'Inspé comme un interlocuteur de territoire expert sur la formation, la recherche et l'innovation en Éducation.

A titre d'exemple, dans le cadre de ces partenariats, à la demande de madame la rectrice de l'académie de Nice et avec l'appui de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) de l'académie de Nice un Copil Education artistique et culturel (EAC) a été constitué composé des experts du rectorat en la matière, du directeur de cabinet de madame la rectrice, d'enseignantes-chercheuses rattachées à l'Inspé, des membres de l'EUR CREATES (ingénieure pédagogique), du directeur de l'Inspé et de la directrice de la DAAC, de la responsable service science et société d'UCA. Il s'est réuni les 27 et 28 avril 2023 afin de proposer la création d'une nouvelle certification portée par l'Inspé en partenariat avec le rectorat : un DU Education artistique et culturelle (EAC). Les enjeux sont nombreux et attestent le besoin de proposer sur le territoire académique et région académique une telle formation :

- Développement du 100% culture : un conventionnement est engagé entre le rectorat et l'ensemble des collectivités de l'académie. Des projets de proximité sont développés à l'échelon des communes. Il y a un besoin de formation à la médiation culturelle. Un DU de développement culturel territorial serait un plus pour tous les partenaires public/privé de l'éducation nationale et notamment pour les collectivités.
- Pass-culture : le rectorat et la DAAC dispose d'un vivier important de partenaires culturels agréés (musées, fondations, opéras, théâtres, associations et intervenants, etc.) qui pourraient être utilement mobilisés dans le cadre de cette formation y compris par des séquences au sein de ces différents établissements.

- **Partenariats internationaux (notamment en matière de mobilité entrante / sortante et d'échanges des étudiants et des personnels)**

Les relations internationales de l'Inspé avec des partenaires internationaux se concrétisent de différentes manières.

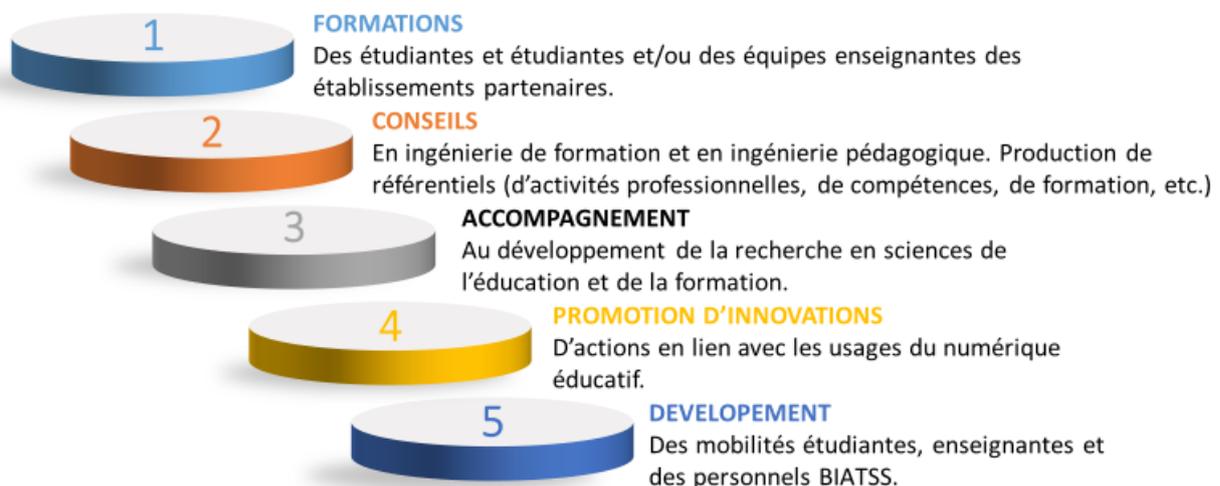
1. Collaboration inter-universités et instituts de formation des enseignants à l'étranger

D'une part, l'Inspé collabore étroitement avec d'autres universités et écoles, Instituts de formation des enseignants et enseignantes à l'échelle internationale. Dans ce cadre des échanges de mobilités, des activités de conseils et des échanges scientifiques (co-organisation de journées d'étude par exemple) ont lieu.

Depuis l'arrivée du nouveau directeur en 2022, l'Inspé a ainsi signé 10 accords-cadres. Parmi ceux-ci on peut citer ceux signés avec : l'Université de Gafsa en Tunisie (accord-cadre signé en juin 2023) ; la Haute école (HE) Charlemagne est un accord cadre de bi-diplomation pour le master MEEF (signé en février 2023) qui permet aux établissements concernés de promouvoir un double diplôme en trois ans et ainsi de permettre à des étudiants, étudiantes d'enseigner en Belgique et en France dans le 1er degré ; l'Alexandria University en Egypte (accord de coopération signé en février 2023) ; l'Ecole normale supérieure d'Oran (ENSO) Ammour Ahmed (renouvellement de l'accord-cadre signé en décembre 2022) ; l'UQAM Université du Québec à Montréal (accord-cadre signé en décembre 2022) ; le Colegiul national pedagogic Vasile Lupu de Iasi en Roumanie (accord-cadre signé en novembre 2022) ; la Haute école de Bège en Suisse (novembre 2022) ; l'Universidad nacional educacion a distancia (UNED) de Madrid (accord signé en décembre 2022) ; l'Université du Val d'Aoste (UNIVA) avec un accord-cadre signé en septembre 2022 ; l'Université de Sousse en Tunisie (accord-cadre signé en 2022) ; l'Université Marien Ngouabi à Brazzaville Congo Brazzaville (accord-cadre signé en 2021) dans le cadre du projet AMES (cf. dans ce document la partie Programme Appui à la modernisation de l'enseignement supérieur (AMES) - République du Congo).

En résumé les accords et conventions internationales signées sont de différentes nature et amènent les personnels de l'Inspé à intervenir sur différentes missions :

Catégories d'actions menées dans le cadre des conventions internationales



2. Partenariats avec des établissements français à l'étranger (réseaux AEFÉ, MLF, Alliance française)

D'autre part, l'Institut a tissé un réseau important de partenaires dans les établissements français de l'étranger. Dans ce cadre les étudiants, étudiantes de l'Inspé ont la possibilité d'effectuer leur stage d'enseignement en master 1^{ère} année de 3 semaines dans un de ces établissements. Ainsi, en 2023, 26 étudiants et étudiantes du 1^{er} degré ont pu bénéficier de stages au Québec, en Suisse, en Belgique francophone, à Turin et à Rome. Ces mobilités sont soutenues par le dispositif Erasmus+ mobilités courtes hybride.

Dès son arrivée à l'Inspé, le directeur a confié la mission à la directrice adjointe à la recherche et à l'international de promouvoir les mobilités entrantes et sortantes y compris des personnels administratifs.

L'Inspé a donc mis en place un dispositif de **mobilité conjointe étudiant / enseignant / personnel BIATSS**. Dans les différents lieux où se rendent les étudiants et les étudiantes, il est prévu une mobilité enseignant de 5 jours avec deux jours de prise de connaissance de l'établissement et de visite des stagiaires et 2 journées consacrées à deux séances de formation des enseignants et enseignantes de l'Inspé auprès de l'équipe pédagogique de l'établissement. De même une mobilité d'un personnel administratif est également envisagée sur la même période et plusieurs établissements français à l'étranger ont été très intéressés par cette proposition. Cette mobilité, parce que moins naturelle, doit être néanmoins bien pensée et discutée avec les chefs d'établissements des pays d'accueil afin qu'elle soit efficace et efficiente.

Élargie pour la rentrée 2023 aux étudiants du 2nd degré, cette opportunité pourrait concerner près de 80 étudiants, étudiantes, une quinzaine d'enseignants, d'enseignantes et 3 personnels administratifs.

Les pays des établissements partenaires sont les suivants en fonction du réseau auxquels ils appartiennent : Madrid (Espagne) -AEFE-, Lisbonne (Portugal) -AEFE-, Rome (Italie) -AEFE-, Turin (Italie) -AEFE-, Shangaï (Chine) -AEFE-, Québec (Canada) -AEFE-, Palma (Espagne) -MLF-, Florence (Italie) -MLF-, Varna (Bulgarie) -MLF-, Casablanca (Maroc) -MLF-, San Francisco (USA) -MLF-, Abidjan (Côte d'Ivoire) -MLF-, Tozeur (Tunisie) -Alliance française-, Londres (Angleterre) en cours, Quito (Equateur) en cours, Shanghai (Chine) en cours.

3. Partenariats avec des collectivités à l'étranger dans des services éducatifs ou avec le réseau des alliances françaises et instituts français.

Enfin, des partenariats avec des collectivités sont également établis. Ce réseau concerne plus particulièrement les étudiants et étudiantes du parcours cadre éducatif de la mention 3 du master MEEF.

Cette année, une étudiante cadre éducatif a pu effectuer son stage dans une alliance française à Stockholm. L'Institut proposera, pour l'année universitaires 2023 – 2024, de nouvelles possibilités de stage : mairie de Buri (Italie), mairie de Villeneuve (Suisse), Institut Français de Stockholm (Suède), mairie de Mannheim (Allemagne), mairie de Maardu Gumnaasium (Estonie).

4. Bilan des mobilités entrantes et sortantes.

Mobilités entrantes étudiants 1 semestre : 4 étudiants en 2022 - 2023 ; 5 étudiants et étudiantes en 2023 - 2024.

Mobilités sortantes étudiants 1 semestre / 2 semestres : 1 étudiante au Québec.

Mobilités sortantes hybride courtes : 26 étudiants et étudiantes en 2022 - 2023.

Mobilités enseignantes sortantes : 8 et 1 personnel BIATSS.

Mobilités enseignantes entrantes : 3 enseignants, enseignantes.

Au regard de l'engagement du directeur et de la directrice adjointe pour le développement du rayonnement de l'Institut à l'international, il a été décidé de proposer un mi-temps à une assistante administrative pour se consacrer pleinement à la gestion de ce dossier.

3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'Inspé demande l'accréditation.

En complément, renseigner le tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré fourni en annexe 2.

Présentation de la formation - Master MEEF mention 1^{er} degré

Intitulé	Master MEEF mention 1 ^{er} degré
Objectifs professionnels	A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale.
Organisation de la formation	<i>Modalités de la formation</i> X Hybride
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	En anglais et italien.
Formation au et par le numérique	Dans la cadre de la certification numérique Passage du volet automatique X oui <input type="checkbox"/> non
Volume horaire de la formation	Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type. 499 heures en master 1 ^{ère} année et 316 heures en master 2 ^{ème} année.
Lieux de la formation	<i>Nice / Draguignan / La Seyne-sur-mer / Formation à distance</i>
Place de la recherche	Une formation à et par la recherche est présente avec un volume global de 60h sur les deux années de Master. Les étudiants, étudiantes qui le désirent sont impliqués dans des projets de recherche concrets en collaboration avec les enseignants enseignantes chercheurs qui les accompagnent. Le processus de formation à la recherche commence par le premier semestre consacré à l'étude des fondamentaux : posture scientifique, éthique, recherche documentaire, normes bibliographiques, différentes approches et outils de mesure, etc. Les semestres suivants sont consacrés à la définition et à l'élaboration du projet de recherche des étudiants et étudiantes pour aboutir, au premier semestre du master 2 ^{ème} année, à la rédaction d'un mémoire lié à leur pratique pédagogique en responsabilité ou en pratique accompagnée.
Place des stages et organisation de l'alternance	<i>En master 1^{ère} année, 6 semaines de SOPA sont présentes dans la maquette. Les stages se déroulent sur l'année, en deux parties massées de trois semaines, l'une au semestre 1, l'autre au semestre 2. Au 1^{er} semestre, après une sensibilisation au stage (2 heures de CM), les étudiants et étudiantes sont accueillis en écoles par MAT. Ils sont regroupés en binôme ou en trinôme pour ces stages. Dès la fin de la première partie du stage, ils déposent sur leur</i>

plateforme de formation un portfolio dans un format prédéfini, complété par le rapport du MAT. Un atelier d'accompagnement de 3 heures au semestre 1 et 3h au semestre 2 sous forme de TP, pour 15 étudiants, étudiantes est proposé, afin de partager et d'analyser leur expérience de terrain. Ils bénéficient aussi de la part des praticiens, praticiennes de terrain d'heures d'analyse de pratique et de sensibilisation aux autres cycles de l'école, ainsi que d'un module spécifique « Maternelle » en semestre 1 et « Corps et voix » en semestre 2.

En Master 2^{ème} année, les étudiants, étudiantes alternants à tiers-temps sont accueillis sur des berceaux de stages par les DSDEN. Ils bénéficient d'un tutorat mixte assuré par un tuteur-référent de l'Inspé et par un suivi du maître de stage de la DSDEN. Les étudiants, étudiantes suivent aussi un cours d'analyse de pratiques et un autre cours sur les gestes du métier, en TP.

Le mémoire fait l'objet d'un cahier des charges spécifique (Annexe 11). La production écrite (35-40 pages hors annexe et bibliographie) et la soutenance permettent d'évaluer les compétences suivantes : produire un écrit de type scientifique problématisant une question et comportant les différentes étapes de la démarche de recherche ; réaliser un état de l'art ; mobiliser à bon escient des concepts théoriques ; justifier des choix méthodologiques ; récolter des données et les analyser ; interpréter des résultats en relation avec un contexte précis et produire un bilan des bénéfices de sa recherche pour sa propre pratique professionnelle.

Pour 2022-2023 dans le 1^{er} degré :

Master 1^{ère} année : 212 inscrits.

Master 2^{ème} année : 155 inscrits.

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant :
143 alternants, alternantes.

Taux étudiants en alternance : 92,25%.

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) : 0.

Taux étudiants en stage SOPA : 0%.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

L'Inspé s'est attaché depuis quelques années à construire un CLE entre les licences portées par les différentes composantes de l'UTLN et d'UCA. La mise en place du continuum a pour objectif de faciliter l'orientation et la préparation des étudiants et des étudiantes vers les métiers de l'enseignement, l'éducation et la formation et d'assurer une répartition progressive de cette formation sur les 7 années qui constituent le parcours de la licence au T3 dans les deux universités de rattachement de l'Inspé. Les parcours sont différenciés et adaptés selon que les étudiants se dirigent vers le 1^{er} ou le 2nd degré.

Suivi de l'acquisition de compétences

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant Usage de l'approche par compétences sur le LMS Moodle.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

<p>Evolution des effectifs en master 1^{ère} année</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 - 2023 : 210 inscrits - 2021 - 2022 : 223 inscrits <p>Evolution des effectifs en en master 2^{ème} année (hors PFSE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 - 2023 : 146 inscrits - 2021 - 2022 : 145 inscrits <p>Qualité d'insertion = taux de réussite au CRPE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 - 2023 : 61,64% - 2021 - 2022 : 52,41% <p>Analyse du taux de réussite / diplôme suivi :</p> <p>95,15% de réussite en master 2^{ème} année dont : 7.5% titulaires d'un diplôme autre que licence (bachelor, etc.) ; 47.2% titulaires d'une licence classique ; 37% titulaires d'une licence classique avec parcours enseignement ou CLE ; 8.3% titulaires d'une licence sciences de l'éducation.</p> <p>70.4% de réussite en master 1^{ère} année dont : 7% titulaires d'un diplôme autre que licence (bachelor, etc.) ; 27.2% titulaires d'une licence classique ; 58% titulaires d'une licence classique avec parcours enseignement ou CLE ; 7.8% titulaires d'une licence sciences de l'éducation</p>
--

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<p>Composition de l'équipe pédagogique</p>	<p><i>L'équipe pédagogique du master MEEF mention 1^{er} degré est composée formateurs d'UCA (issus de différents départements disciplinaires et EUR), de l'UTLN mais aussi de personnels issus des DSDEN et du rectorat de l'académie de Nice.</i></p> <p><i>Parmi ces différents catégories on identifie : des PR, des MCF, des MAST-PAST, des PREC, des PRCE, des PRAG, des ATER, des contractuels, des vacataires, des IA-IPR, des IEN, des CPD, des BIATSS en appui des formations.</i></p>
<p>Fonctionnement</p>	<p>L'équipe pédagogique est sous divisée en conseils d'enseignement qui sont eux-mêmes rattachés à une discipline (français, histoire-géographie, mathématiques, etc.). Ces CE se réunissent à chaque fois que nécessaire, et a minima, 2 fois par an. Une fois en fin d'année pour faire un bilan et préparer la rentrée suivante. Une fois en début d'année pour préparer la rentrée et mettre en place les différents enseignements ainsi que discuter de la répartition entre DSDEN et Inspé. Chaque conseil est dirigé par un directeur ou une directrice.</p>

Partenariats

<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) Inspé</p>	<p><i>Parcours de formation mutualisés</i></p>
---	--

Internationalisation de la formation

Mise en place du module Europe du réseau des Inspé.
 Formation et certification CAPEFE.
 2022-2023 : 26 étudiants 1^{er} degré sortants pour des SOPA à l'étranger.
 4 étudiantes entrants (européens), durant 1 semestre au semestre 1 (Erasmus+).

Présentation de la formation - Master MEEF mention 2nd degré

Intitulé	Master MEEF mention 2 nd degré
Objectifs professionnels	A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale.
Organisation de la formation	<i>Modalités de la formation</i> X En présentiel
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	Oui, en anglais pour tous les parcours non langues vivantes.
Formation au et par le numérique	Dans la cadre de la certification numérique Passage du volet automatique X oui <input type="checkbox"/> non A partir de la rentrée 2023, un module d'initiation aux usages éducatifs de l'IA sera également proposé au sein de 5 parcours 2 nd degré dans le cadre des options (projet EFELIA).
Volume horaire de la formation	Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type. Anglais : 558 heures en master 1 ^{ère} année et 246 heures en master 2 ^{ème} année. Education musicale : 558 heures en master 1 ^{ère} année et 253 heures en master 2 ^{ème} année. Education physique et sportive : 497 heures en master 1 ^{ère} année et 354 heures en master 2 ^{ème} année. Economie-Gestion : 562 heures en master 1 ^{ère} année et 303 heures en master 2 ^{ème} année. Espagnol : 558 heures en master 1 ^{ère} année et 246 heures en master 2 ^{ème} année. Histoire-Géographie : 558 heures en master 1 ^{ère} année et 252 heures en master 2 ^{ème} année. Lettres : 495 heures en master 1 ^{ère} année et 333 heures en master 2 ^{ème} année. Mathématiques : 558 heures en master 1 ^{ère} année et 252 heures en master 2 ^{ème} année. Physique-Chimie : 559 heures en master 1 ^{ère} année et 252 heures en master 2 ^{ème} année. Sciences de la vie et de la terre : 558 heures en master 1 ^{ère} année et 252 heures en master 2 ^{ème} année. Sciences économiques et sociales : 558 heures en master 1 ^{ère} année et 262 heures en master 2 ^{ème} année.
Lieux de la formation	<i>Nice / La Seyne-sur-mer / Toulon</i>
Place de la recherche	Une formation à et par la recherche est présente avec un volume global de 60h sur les deux années de master. Les étudiants et étudiantes qui le désirent sont impliqués dans des projets de recherche concrets en collaboration avec les enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses qui les accompagnent. Le processus de formation à la recherche commence par le premier semestre consacré à l'étude des fondamentaux : posture scientifique, éthique, recherche documentaire, normes bibliographiques, différentes approches et outils de mesure, etc.

Place des stages et organisation de l'alternance

Les semestres suivants sont consacrés à la définition et à l'élaboration du projet de recherche des étudiants et étudiantes pour aboutir, au premier semestre du master 2^{ème} année, à la rédaction d'un mémoire lié à leur pratique pédagogique en responsabilité ou en pratique accompagnée.

En master 1^{ère} année, 6 semaines de SOPA sont présents dans la maquette. Les stages se déroulent sur l'année, en deux parties massées puis filées de 3 semaines, l'une au semestre 1, l'autre au semestre 2. Au 1^{er} semestre, après une sensibilisation au stage, les étudiants et étudiantes sont accueillis en collège ou lycée par des MAT. Ils sont regroupés en binôme ou en trinôme pour ces stages. Le 2nd stage filé se déroule de février à mai, à raison d'une ou deux journées par semaine. Ce stage permet aux étudiants et étudiantes de participer à la vie d'un établissement sur plusieurs mois. Ils ou elles bénéficient d'heures d'analyse de pratique et de sensibilisation au stage au sein de leur parcours.

En master 2^{ème} année, les étudiants, étudiantes alternants et en SOPA à tiers-temps sont accueillis sur des berceaux de stages proposés par le rectorat. Ils bénéficient d'un tutorat mixte assuré par un tuteur-référent de l'Inspé et par un suivi du maître de stage du rectorat. Les étudiants, étudiantes suivent aussi des cours d'analyse de pratiques au sein de leur parcours de formation.

Le mémoire fait l'objet d'un cahier des charges spécifique qui est donné par chaque responsable de parcours. La production écrite (35-40 pages hors annexe et bibliographie) et la soutenance permettent d'évaluer les compétences suivantes : produire un écrit de type scientifique problématisant une question et comportant les différentes étapes de la démarche de recherche ; réaliser un état de l'art ; mobiliser à bon escient des concepts théoriques ; justifier des choix méthodologiques ; récolter des données et les analyser ; interpréter des résultats en relation avec un contexte précis et produire un bilan des bénéfices de sa recherche pour sa propre pratique professionnelle.

Pour 2022-2023 dans le 2nd degré :

Master 1^{ère} année : 210 inscrits.

Master 2^{ème} année : 195 inscrits.

*Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant :
117 alternants.*

Taux étudiants en alternance : 60%.

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) : 63 SOPA.

Taux étudiants en stage SOPA : 32%.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats d'AED en préprofessionnalisation, des étudiants issus des PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles), passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

Suivi de l'acquisition de
compétences
Effectifs, insertion professionnelle
et poursuite d'études

L'Inspé s'est attaché depuis quelques années à construire un CLE entre les licences portées par les différentes composantes de l'UTLN et d'UCA. La mise en place du continuum a pour objectif de faciliter l'orientation et la préparation des étudiants et des étudiantes vers les métiers de l'enseignement, l'éducation et la formation et d'assurer une répartition progressive de cette formation sur les 7 années qui constituent le parcours de la licence au T3 dans les deux universités de rattachement de l'Inspé. Les parcours sont différenciés et adaptés selon que les étudiants et les étudiantes se dirigent vers le 1^{er} ou le 2nd degré.

Parmi les dispositifs d'aide, des conseils de perfectionnement sont organisés au sein de chaque parcours (cf. dans ce document la partie Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations sur les conseils de perfectionnement).

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant
Usage de l'approche par compétences sur le LMS Moodle.

Pour le niveau M1, tous parcours confondus, nous pouvons constater que sur l'année 2022 - 2023 on observe une baisse des inscrits de moins 17.55% par rapport à 2021 - 2022. Soit 202 inscrits en 2022 - 2023 contre 245 en 2021 - 2022. Néanmoins pour le niveau master 2^{ème} année, on constate une hausse des effectifs de +24.66% entre l'année 2022 - 2023 et l'année 2021 - 2022. Soit 182 inscrits en 2022 - 2023 contre 146 en 2021 - 2022.

Insertion des étudiants (réussite au concours) :

Intitulés du parcours	Nombre d'admis	% Admis sur nombre d'inscrits
Allemand	6	66,67
Anglais 06	9	56,25
Anglais 83	6	46,15
CPE	3	21,43
Economie-Gestion	0	0,00
EPS	NC	NC
Espagnol 06	3	25,00
Espagnol 83	1	10,00
Histoire-Géographie	3	18,75
Lettres 06	3	30,00
Lettres 83	7	50,00
Mathématiques 06	9	81,82
Mathématiques 83	9	100,00
Education musicale	2	33,33
Physique-Chimie	5	62,50
SES	4	36,36
SVT	1	14,29
TOTAL	71	36,41

Concernant l'analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics :

- Pour les parcours langues : licence LLCER, LEA ou enseignement.
- Pour les parcours sciences : disciplinaire ou enseignement.
- Pour SES : sociologie ou CLE.
- Pour CPE : psychologie, droit ou science de l'éducation.

Présentation de la formation - Master MEEF mention 3 – Encadrement éducatif

Intitulés des parcours types de formation	Mention Cadre éducatif <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Conseiller principal d'éducation (CPE). - Parcours Cadre éducatif (CE). - Est prévu pour la rentrée 2024 un autre parcours cadre éducatif spécifique pour la formation continue (CE-FC).
Objectifs professionnels	<p>Le parcours CPE vise à former les futurs conseillers principaux d'éducation de l'éducation nationale dans les EPLE.</p> <p>Le parcours CE a pour objectif de former des cadres exerçant dans des collectivités, des entreprises et des associations, en tant que manager, chef de service ou de projet dans le champ de l'éducation.</p>
Organisation de la formation	<p>Structure de la formation</p> <p><i>La formation des deux parcours présente des enseignements communs (tronc commun, culture de recherche) avec l'ensemble des parcours MEEF. Cette « culture commune » mutualisée avec des étudiants et étudiantes des parcours du 2nd degré (en plus des CE) couvre notamment des thématiques du référentiel de compétences communes sur la laïcité, l'éthique du fonctionnaire, les discriminations, l'éducation morale et civique, la citoyenneté etc. Un projet interdisciplinaire donne lieu à un travail commun tout au long de la formation des étudiants, étudiantes de master 1^{ère} année et master 2^{ème} année.. En outre l'initiation à la recherche, dans son approche transversale est également commune (20 heures en master 1^{ère} année du semestre 1, 10 heures en semestre 2) ; l'objectif étant d'asseoir un socle commun de connaissance de la démarche et des méthodologies de recherche en éducation, afin, ensuite, de proposer d'accompagner les projets des étudiants.</i></p> <p><i>La formation des deux parcours présente une mutualisation forte au semestre 1 : sont ainsi proposés aux étudiants et étudiantes d'acquérir des bases communes aux métiers d'encadrement sur le plan des stratégies d'encadrement éducatif (conception de l'action éducative, valeurs et structures éducatives) ainsi que sur les savoirs académiques fondamentaux (sociologie de l'éducation, philosophie de l'éducation, histoire de l'éducation, enjeux sociaux de l'éducation). Seules 42 heures sur les 260 ne sont pas mutualisées.</i></p> <p><i>Le semestre ,2 apparaît dès lors comme un palier de spécialisation pour les deux parcours (30 heures restent mutualisées au niveau de la mention et 30 heures le sont avec les parcours 2nd degré). Par exemple, en CPE, le projet professionnel des étudiants, étudiantes se voit consolidé par des modules spécifiques de préparation au concours et d'accompagnement de stage en EPLE. De même, en CE, les cadres institutionnels et organisationnels des collectivités et des associations (secteurs des emplois de ces étudiants et de ces étudiantes) sont abordés dans les enseignements.</i></p> <p><i>Le master 2^{ème} année constitue une année professionnalisante, fondée sur l'alternance dans les deux parcours. Pour les CPE, celle-ci s'effectue dans le cadre de stage sous le régime contractuel. Pour les</i></p>

	<p><i>CE, elle se réalise sous la forme de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ce qui amène les étudiants et les étudiantes à travailler 3 jours par semaine sur terrain professionnel et à étudier 2 jours en formation. Dans ce cadre, le temps de formation organise des moments de réflexivité sur l'activité professionnelle et l'accompagnement à la posture professionnelle. Ces compétences de distanciation sont également renforcées grâce à la conduite d'un projet de recherche, concrétisé sous la forme du mémoire et soutenu en fin d'année. Enfin, pour le master CPE l'enjeu du master 2^{ème} année est également la préparation aux épreuves écrites et orales du concours de CPE, pour lequel des cours spécifiques sont prévus.</i></p> <p><i>Modalités de la formation</i> <i>X Hybride soit 1 journée et demie à distance mutualisée et le reste de la semaine en présentiel (dont certains cours mutualisés avec d'autres parcours 2nd degré sur le même site, la Seyne-sur-mer, ou sur Nice).</i></p>
Formation en langue(s) <i>(cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)</i>	34 heures dont 14 en TP sont consacrées à l'enseignement et à la pratique d'une langue vivante (anglais ou italien). Ces cours conduisent au passage de la certification du CLES 2.
Formation au et par le numérique	<p>La formation numérique comporte 28 heures dont 16 en TP . Progressivement la formation envisage les outils spécifiques à l'exercice du métier ou aux enjeux du métier. De plus, plusieurs options offertes au choix comportent une dimension numérique (par exemple jeux éducatifs numériques). A partir de la rentrée 2023, un module d'initiation aux usages éducatifs de l'IA sera également proposé dans le cadre des options (projet EFELIA).</p> <p>Dans le cadre de la certification numérique : la certification Pix+Edu est envisagée pour la rentrée 2023.</p> <p>Passage du volet automatique <input type="checkbox"/> oui X non</p>
Volume horaire de la formation	<p><i>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.</i> CPE - Master 1^{ère} année : 513 heures ; master 2^{ème} année : 290 heures. CE - Master 1^{ère} année : 514 heures ; master 2^{ème} année : 296 heures.</p>
Lieux de la formation	<p><i>CPE : Inspé site de Georges 5, Nice.</i> <i>CE : Inspé site la Seyne, la Seyne-sur-mer.</i></p>
Place de la recherche	<p>Les formations à la recherche des deux parcours s'organisent selon le même schéma que celle des parcours 2nd degré : le semestre 1 est l'occasion d'apprentissages généraux sur les principes de la recherche en éducation, et le semestre 2 est composé également de 10 heures de formation commune. Cet enseignement est considéré comme un prérequis nécessaire à l'autonomisation des étudiants et des étudiantes dans l'élaboration de leur projet de recherche.</p> <p>A partir du semestre 2, un accompagnement plus spécifique se met en place : sous la forme de 10 heures de formation en TP. Il permet d'initier le projet de recherche de l'étudiant ou de l'étudiante au sein de petits groupes thématiques.</p> <p>L'année de master 2^{ème} année privilégie un accompagnement sous la forme de TP afin d'encadrer en proximité les étudiants et les étudiantes dans le développement de leur projet de recherche. L'appui sur un double tutorat (sur le terrain professionnel et par un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheure) contribue à ancrer le mémoire sur le terrain professionnel tout en satisfaisant aux exigences scientifiques d'une formation universitaire.</p>

Place des stages et de l'alternance (à venir)

L'appui sur le terrain professionnel rend possible la collecte de données et permet en retour, au mémoire de favoriser un regard distancié et éclairé scientifiquement sur une problématique professionnelle rencontrée. Dans le cadre du master CE, la problématique scientifique interrogée est également l'occasion, pour la structure, d'examiner d'un regard neuf une activité ou un aspect spécifique de l'activité. Le mémoire est considéré comme une véritable plus-value à l'activité professionnelle de l'apprenti au sein de la structure.

Enfin, les étudiants, étudiantes bénéficient d'un « temps fort » de la recherche en master 1^{ère} année, au sein d'une journée recherche commune à tous les étudiants et étudiantes de l'Inspé. Dans le cadre de cette journée les meilleurs mémoires des différentes mentions soutenus par les étudiants et étudiantes de master 2^{ème} année sont présentés, et le travail de recherche mené est ainsi valorisé.

Le mémoire fait l'objet d'un cahier des charges spécifique donné par le responsable ou la responsable du parcours. La production écrite (35-40 pages hors annexe et bibliographie) et la soutenance permettent d'évaluer les compétences suivantes : produire un écrit de type scientifique problématisant une question et comportant les différentes étapes de la démarche de recherche ; réaliser un état de l'art ; mobiliser à bon escient des concepts théoriques ; justifier des choix méthodologiques ; récolter des données et les analyser ; interpréter des résultats en relation avec un contexte précis et produire un bilan des bénéfices de sa recherche pour sa propre pratique professionnelle.

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

Pour 2022-2023 :

Premier degré :

Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation :

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant :

Taux étudiants en alternance :

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) : Taux étudiants en stage SOPA :) : .

Second degré :

Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation :

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant :

Taux étudiants en alternance :

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) : Taux étudiants en stage :

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalités de recrutement

Les modalités de recrutement sont en 2023 liées à la plateforme monmaster. Elles sont finalisées au cours d'une commission de recrutement. Des échanges s'effectuent entre les différentes commissions des deux masters (notamment en cas d'étudiants ou d'étudiantes postulants aux deux parcours) afin de fluidifier les flux. L'expérience monmaster 2023 conduit à l'ouverture d'une deuxième phase, du fait du faible nombre d'étudiants, étudiantes ayant finalement confirmé leur inscription. Dès la première phase (entre 11

et 15 par parcours). Cette difficulté conjoncturelle, doit constituer une perspective d'amélioration pour la plateforme et d'adaptation pour les responsables des commissions.

Dispositifs de mise à niveau

Dès le début du master 1^{ère} année, les étudiants, étudiantes sont invités à réaliser des tests de compétences en français, et en langue vivante. Ces tests permettent d'orienter les étudiants, étudiantes ayant besoin de renforcement vers des groupes de soutien (au sein des options) ou en dehors. Le dispositif Écrit+ est à ce titre un modèle pertinent offert pour un parcours de remédiation personnalisé et soutenu par du tutorat. Les étudiants, étudiantes bénéficient de ce soutien lors de trois semestres (S1 à S3).

Passerelles

Le semestre 2 du master 1^{ère} année se présentant comme un semestre de spécialisation, il peut être considéré comme un palier de réorientation. Aussi, à l'issue de ce semestre 2, les étudiants, étudiantes désireux de changer de parcours se voient offrir une orientation dans un autre master 2^{ème} année des masters MEEF de l'Inspé en fonction de leurs projets professionnels (au sein de la mention 3 en master 2^{ème} année CPE et en master 2^{ème} année CE ; au sein de la mention 3 vers les deux parcours).

Il est également possible de glisser en fin de master 2^{ème} année CPE (notamment en cas d'échec au concours) directement en master 2^{ème} année du master CE avec validation de certaines UE considérées comme déjà acquises.

Aide à la réussite

Dès le master 1^{ère} année un dispositif d'alerte est mobilisable ; il est particulièrement utile en master 2^{ème} année, notamment dans le cadre de l'alternance. Il permet de mobiliser les membres de l'équipe concernés par les difficultés repérées de l'étudiant ou de l'étudiante (du côté terrain et du côté formation) afin d'analyser ses difficultés et de convenir avec lui ou elle d'un contrat d'objectif et d'un dispositif de soutien personnalisé. Le dispositif vise particulièrement à prévenir les abandons et la souffrance des étudiants ou des étudiantes dans les études et au travail. Plusieurs dispositifs visent la valorisation des réussites des étudiants et des étudiantes : participation à des événements professionnels (par exemple pour les cadres éducatifs, participation aux Universités de l'innovation publiques ; valorisation des meilleurs mémoires lors de la journée recherche organisée par l'Inspé ; valorisation de travaux remarquables publiés sur le site de l'Inspé ou la newsletter de l'Institut).

Accompagnement de l'insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

L'accompagnement à l'insertion s'effectue par le biais de stages progressifs permettant à l'étudiant ou l'étudiante de développer une posture professionnelle de manière progressive.

En outre un parcours de formation continuée (T1 à T3) accompagne les étudiants et les étudiantes ayant réussi le concours CPE.

Pour les étudiants et les étudiantes CE, une importante part de formation est destinée à favoriser l'adoption d'une posture de cadre et à élaborer un projet professionnel après le master. L'interaction avec de nombreux professionnels au sein du master favorise des opportunités de débouchés, de même que l'organisation des



**Suivi de l'acquisition
de compétences
Effectifs, insertion
professionnelle et
poursuite d'études
A venir**

« rencontres professionnelles » une fois par an, dont l'un des objectifs est de mettre en relation l'ensemble des terrains professionnels avec une nouvelle promotion ; et d'encourager le témoignage de promotions déjà diplômés (alumni) et leur accompagnement des néo-diplômés. Cette constitution de réseau sera développée, à partir de la rentrée 2023, grâce au recrutement d'un contrat-étudiant sur des missions de communication, d'organisation d'événementiels et de développement de réseaux étudiants - alumni.

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Usage de l'approche par compétences sur le LMS Moodle.

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Présentation de la formation - Mention 4 - Pratiques et ingénierie de la formation – Parcours « Ingénieur de formation, formateur d'adultes »

<p>Intitulés des parcours types de formation</p>	<p>Mention 4 - Pratiques et ingénierie de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours « ingénieur de formation, formateur d'adultes » - Parcours recherche en sciences de l'éducation et de la formation (MARSEF) : fiche formation à part en suivant de ce parcours.
<p>Objectifs professionnels</p>	<p>Le master est composé d'une première année généraliste traitant de l'ingénierie de la formation et de l'usage du numérique en formation d'adultes et d'une seconde année de spécialisation proposant une option au choix en digital learning et design pédagogique ou en lien avec le rapport formation / travail / santé.</p> <p>Les titulaires du diplôme exercent dans tout type d'organisation et entreprises publiques ou privées : organismes de formation à but non lucratif de toute taille, organisations publiques ou privées, etc.</p> <p>Les titulaires du diplôme assurent des fonctions d'ingénierie de la formation et ingénierie pédagogique ou de formateur auprès d'organismes prescripteurs ou qui dispensent la formation auprès d'adultes. Ils conçoivent, budgétisent et mettent en œuvre différents types de formation et d'évaluation en lien avec le numérique et le développement professionnel des collaborateurs.</p> <p>Types d'emplois accessibles : formateur d'adultes, formateur de formateurs, coordinateur pédagogique, consultant en formation, conseiller en formation continue, ingénieur de formation, ingénieur pédagogique.</p>
<p>Organisation de la formation</p>	<p><i>Le master 1^{ère} année est composé de 10 UE réparties en 2 x 5 UE, soit 60 ECTS.</i></p> <p><i>2 UE de méthodologie et d'analyse des données de la recherche y sont mutualisées avec le parcours MARSEF. Le master 1^{ère} année vise l'acquisition de compétences socles en ingénierie de la formation, d'une culture professionnelle et d'une bonne connaissance du terrain d'emploi.</i></p> <p><i>Le master 2^{ème} année est composé de 12 UE réparties en 2 x 6 UE, soit 60 ECTS incluant 2 UE optionnelles portant soit sur le DU Formateur d'enseignants (12 ECTS) soit sur la spécialisation « Digital learning et design pédagogique » (12 ECTS).</i></p> <p><i>1 UE de méthodologie en lien avec le mémoire est mutualisée avec le parcours MARSEF.</i></p> <p><i>Le master 2^{ème} année vise l'acquisition de compétences techniques de pointe (digital learning, immersive learning) pour la conception pédagogique et la création d'une formation adaptée à ses bénéficiaires et aux besoins des entreprises du domaine. La finalité de cette 2^{nde} année est de traiter aussi l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés dans un processus de changement, l'introduction de normes qualité ou la lutte contre l'obsolescence des compétences. Elle offre aussi des enseignements ciblés traitant des rapports entre formation, prévention des risques professionnels en éducation et formation, et qualité de vie au travail en milieu scolaire ou</i></p>

Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)

Formation au et par le numérique

Volume horaire de la formation

Lieux de la formation

Place de la recherche

au sein des organisations (RH, Climat de travail, RPS, QVCT, etc.).

La maquette est semestrialisée, les enseignements sont dispensés de fin septembre à fin mai.

Les modalités de la formation couvrent trois formes complémentaires : en présentiel, à distance et en hybride.

Le parcours de master 2 comporte 2 UE « Langue et langage » où sont dispensés des enseignements en anglais et sur l'anglais professionnel (6 ECTS)

Le parcours n'est pas concerné par le référentiel des compétences Pix car il dispense 3 UE en master 1^{ère} année, soit 103 heures de TD et 2 UE en master 2^{ème} année, soit 46 heures de TD en lien avec l'usage avancé du numérique en formation d'adultes hors éducation nationale (*digital learning, immersive learning, e-learning*).

Des compléments de formation au premier semestre du master 2 sont dispensés via le MOOC « Devenir formateur », d'adultes» hébergé sur LMS Open Courses UCA notamment pour les étudiants en FC ou en reprise d'études n'ayant pas toujours l'ensemble des pré-requis du master 1^{ère} année.

A partir de la rentrée 2023, un module d'initiation aux usages éducatifs de l'IA sera également proposé dans le cadre des options (projet EFELIA).

Dans la cadre de la certification numérique

Passage du volet automatique oui non

Master 1^{ère} année – 412 heures, soit 435 heures TD.
 Semestre 7, 196,5 heures, soit 206,50 heures TD.
 Semestre 8, 214,5 heures, soit 228,5 heures TD.
 Master 2^{ème} année – 392 heures, soit 415 heures TD.
 Semestre 9, 194 heures, soit 206 heures TD.
 Semestre 10, 198h de formation soit 209 heures TD.

Ce parcours, à vocation professionnelle, est conçu selon une alternance intégrative entre des périodes de formation et des périodes de stages et est ouvert aux contrats d'apprentissage à la VAE et au compte personnel de formation (CPF). Les stages offrent l'occasion d'une responsabilité négociée : gestion de certains dossiers tels que la création de référentiels de formation ou de compétences, réponse à un appel à projet, conception d'outils d'évaluation, intervention ciblée. Ils permettent aux étudiants et aux étudiantes de se déterminer par rapport aux débouchés professionnels offerts par la 4^{ème} mention.

Rythme de l'Alternance - 1 semaine de formation / 1 semaine de stage (15 jours de cours intensifs en début de formation).

Stages en master 1= 15 semaines en formation initiale hors contrats d'apprentissage.

Stages en master 2= 15 semaines en formation initiale hors contrats d'apprentissage.

Inspé site de George V, Nice.

Inspé site de Liégeard, Nice.

Le parcours de master est adossé au laboratoire LAPCOS d'UCA en psychologies et anthropologie dont la thématique

transversale à ses axes est la qualité de vie au travail, en général, en éducation.

Les étudiants et les étudiantes peuvent être associés à des projets de recherche portés par les chercheurs du master en lien avec les objets de recherche traités dans le cadre de leur mémoire. Ces projets de recherche permettent généralement la rémunération ou le défraiement partiel de leur stage en lien avec un livrable d'ingénierie auprès du terrain dans le cadre d'une démarche collaborative ou interventionniste. Le parcours comporte 6 UE d'initiation à et par la recherche dont 2 sont mutualisées avec le parcours MARSEF dispensé en FAD. Bien qu'orienté vers des finalités dites professionnelles, le mémoire est d'un haut niveau d'exigence au plan scientifique avec des études complètes menées sur les terrains professionnels. Le mémoire fait l'objet d'un cahier des charges spécifique donné par le responsable ou la responsable du parcours. La production écrite (35-40 pages hors annexe et bibliographie) et la soutenance permettent d'évaluer les compétences suivantes : produire un écrit de type scientifique problématisant une question et comportant les différentes étapes de la démarche de recherche ; réaliser un état de l'art ; mobiliser à bon escient des concepts théoriques ; justifier des choix méthodologiques ; récolter des données et les analyser ; interpréter des résultats en relation avec un contexte précis et produire un bilan des bénéfices de sa recherche pour sa propre pratique professionnelle.

Certains mémoires ont donné lieu à des publications d'articles scientifiques dans des revues indexées en SHS. (revue Travail & Apprentissage ; revue Education permanente). La qualité des recherches produites dans ce parcours ont également permis l'organisation ponctuelle d'événements scientifiques internationaux (séminaire, journée d'études, webinaire).

Place des stages et organisation de l'alternance

79h de formation sont dispensées dans 2 UE d'accompagnement au stage et à la pratique réflexive en master 1.

59h de formation sont dispensées dans 2 UE de valorisation et de communication autour de l'expérience de stage en master 2 incluant l'usage du E-portfolio KARUTA.

L'alternance suit un rythme d'une semaine de formation/ une semaine de stage entre mi-octobre et mi-mai pour les étudiants, étudiantes hors contrat d'apprentissage en entreprise. Stages de professionnalisation en master 1ère année et en master 2ème année à hauteur de 15 semaines.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le parcours offre des possibilités de réorientation pour les étudiants, étudiantes des autres mentions MEEF 1, 2 et 3 qui auraient échoués au concours ou en fin de master 1^{ère} année. Les étudiants ou étudiantes peuvent intégrer le parcours du master 1^{ère} année « Ingénieur de formation et formateur d'adultes » en mobilisant une VAC (validation des acquis des compétences) sur les stages en milieu éducatif ou d'enseignement soit en entrant dans le parcours avec un rattrapage de certains prérequis en suivant des modules de cours sur le MOOC « Devenir formateur d'adultes » hébergé sur le LMS Open Courses d'UCA.

La participation consultative des délégués des étudiants et des étudiantes, lors des différentes commissions pédagogiques

Suivi de l'acquisition de compétences

permet d'exprimer des besoins et des attentes et d'établir une meilleure communication avec l'équipe pédagogique lorsque des problèmes surviennent et des risques de désengagement apparaissent notamment à l'issue de telles réorientations.

Usage de l'approche par compétences sur le LMS Moodle.

Usage du E-portfolio KARUTA lié au LMS Moodle.

Délivrance d'Open Badges en lien avec les blocs de connaissances et de compétences de la maquette de formation.

Auto-évaluation des compétences dans le cadre des UE de stage et de pratique réflexive .

Livret d'apprentissage pour les étudiants, étudiantes en contrat d'apprentissage.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le parcours a été repositionné et renommé en 2023 afin de gagner en visibilité et de faciliter son sourcing après deux années compliquées en termes de candidatures.

2020 - 2021 : master 1^{ère} et 2^{ème} ouvert.

2021 - 2022 : master 1^{ère} année uniquement / ouverture des contrats d'apprentissage.

2022 – 2023 : master 2^{ème} année uniquement.

2023 - 2024 master 1^{ère} et 2^{ème} année ouvert.

Nombre d'étudiants en M1 en contrat d'apprentissage : 5.

Nombre d'étudiants en M2 en contrat d'apprentissage : 5.

Les diplômés ont un très bon taux d'insertion professionnelle notamment depuis la crise sanitaire de la covid 19 où les offres de postes en ingénierie pédagogique, en FAD ont été renforcés. Nombreux sont nos étudiants et étudiantes issus de la formation initiale à être employés directement en CDD et après 12 mois en CDI.

Présentation de la formation - Mention 4 - Pratiques et ingénierie de la formation – Parcours « Recherche en Sciences de l'éducation et de la formation (MARSEF) »

Intitulés des parcours types de formation	<p>Mention 4 - Pratiques et ingénierie de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours « ingénieur de formation, formateur d'adultes » - Parcours recherche en sciences de l'éducation et de la formation (MARSEF) : fiche formation à part en suivant de ce parcours.
Objectifs professionnels	<p>Métiers de la recherche : ingénieur d'étude dans le domaine des recherches en éducation et formation. Métiers de la formation : enseignant, éducateur, tuteur de stage, formateur d'enseignants. Métiers de l'encadrement : inspecteur, directeur d'établissement. Métiers de l'accompagnement scolaire et/ou éducatif Métiers de l'édition scolaire, classique, scientifique. Poursuite en thèse</p>
Organisation de la formation	<p><i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i></p>

Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	Formation autonome qui présente une mutualisation modeste avec le deuxième parcours de la mention 4 (Formation d'adultes) pour la méthodologie de la recherche (xxh M1, 6h M2) et la langue anglaise scientifique (xxh M1, 6h M2)
Formation au et par le numérique	<p><i>Modalités de la formation</i> X A distance</p> <p><i>Dans la cadre de la certification numérique</i> Passage du volet automatique <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
Volume horaire de la formation	<p><i>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.</i></p> <p>M1 334h équivalent TD M2 326h équivalent TD</p>
Lieux de la formation	
Place de la recherche	<p><i>Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.</i></p> <p>Il s'agit d'un parcours de master recherche</p>
Place des stages et organisation de l'alternance	<p><i>Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.</i></p> <p><i>Pour 2022-2023 : néant</i> <i>Premier degré : néant</i> <i>Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation : néant</i> <i>Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant : néant</i> <i>Taux étudiants en alternance : néant</i> <i>Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) : Taux étudiants en stage SOPA :) : néant</i> <i>Second degré : néant</i> <i>Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation : néant</i></p> <p><i>Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant : néant</i> <i>Taux étudiants en alternance : néant</i> <i>Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) : néant</i> <i>Taux étudiants en stage : néant</i></p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p><i>Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats d'AED en préprofessionnalisation, des étudiants issus des PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles), passerelles et tout autre dispositif</i></p>

Suivi de l'acquisition de compétences

favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

Plateformes nationales
Agence Universitaire de la Francophonie

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant
Contrôles
Participation aux séminaires de recherche
Travail d'étude et de recherche (TER)
Mémoire de recherche

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Formation jeune (première cohorte 2021/2022)

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

Alessandro Bergamaschi MCF HDR INSPE (responsable M2 et partenariat AUF)
Catherine Blaya PR INSPE
Magali Brunel MCF HDR INSPE
Edith Galy PR INSPE
Serge Quilio MCF HDR INSPE (responsable M1)
Jerôme Santini MCF HDR INSPE
Olivia Vitetta PC STAPS

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités et rythme de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

3 réunions de bilan par an sans étudiants

M1 : 1 réunion mensuelle avec les étudiants (Serge Quilio)
M2 : 2 réunion bimensuelle avec les étudiants (Alessandro Bergamaschi)

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Parcours de formation mutualisés

Néant

Internationalisation de la formation

Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.

Mise en place du SOPA Europe

CAPEFE

2022-2023 :



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Par MEEF, nombre d'étudiants en mobilité sortante / entrante
et durée des mobilités*

Formation répertoriée dans le catalogue de l'Agence
Universitaire de la Francophonie
Collaborations avec les universités de Milan, Neuchâtel et
Madrid pour l'animation des séminaires de recherche

4) Budget de projet

Le budget de projet est un budget académique qui traduit les grands axes stratégiques portés par l'Inspé de l'académie de Nice. Ce budget a été réalisé en étroite collaboration avec le directeur administratif de la composante. Il a été présenté en observatoire académique le 31 mars 2023, puis voté en conseil d'Institut le 06 avril 2023.

Il n'est pas possible de procéder à l'analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution dans la mesure où cet outil de pilotage et de gouvernance n'existait pas. Il faut en effet rappeler que la composante Inspé disposait avant l'arrivée de la nouvelle direction d'un budget propre intégré mais, contrairement à ce qui était prévu lors de la mise en place des Espé, il n'existait pas de budget académique de projet de l'Inspé de l'académie de Nice, qui recensait les contributions d'UCA (composante Inspé et autres composantes de l'université) et des partenaires de l'Inspé (académie de Nice et l'UTLN), masses salariales incluses, à l'activité de formation initiale des enseignants et des enseignantes.

C'est pourquoi, le DAC et le nouveau directeur se sont attachés à y remédier et l'Inspé de l'académie de Nice dispose désormais d'un véritable budget académique de projet. Véritable outil de pilotage, ce budget permet d'opérer de véritables arbitrages politiques. Ainsi, lorsqu'une évolution de la carte des formations est envisagée (ouverture ou fermeture de parcours), lorsque des nouvelles maquettes sont élaborées ou mises en œuvre, lorsque de nouvelles modalités de formation (enseignements hybrides, co-modalité, etc.) sont proposées, les partenaires peuvent, lors de leurs échanges, s'appuyer sur cet outil fiable qui leur permet d'évaluer l'impact budgétaire des décisions prises sur chacun des partenaires et, ils peuvent éventuellement ajuster, en conséquence, la contribution de chacun. Une proposition, par l'un des partenaires, d'une évolution est donc accompagnée de l'évaluation de son impact pour chacun en termes budgétaires, matériels, humains ; condition nécessaire à des échanges sereins et au maintien de partenariats durablement confiants.

Ce document a donc permis une clarification des rôles et un renforcement des relations entre les différents partenaires. Aujourd'hui, le bon fonctionnement de l'Inspé académique repose sur la qualité des relations que la composante Inspé noue avec les autres composantes d'UCA (portails de licence, départements disciplinaires, EUR) et avec ses deux partenaires conventionnels (le rectorat de l'académie de Nice, les DSDEN et l'UTLN).

Si un tel budget de projet académique a été élaboré, on peut le considérer comme complémentaire des conventions puisqu'il en est la traduction en termes budgétaires, mais il a constitué une étape clé puisqu'il a permis de mettre en œuvre un véritable tableau de bord partagé pour le suivi des coûts de l'activité de formation et donc son pilotage.

Le tableau du budget de projet actualisé présenté est bien conforme au modèle communiqué par la circulaire du 26 mars 2014 ; il figure en annexe 3 du dossier.

* * *

Remarques particulières (à renseigner le cas échéant) :

ANNEXES

- Annexe 1 -** Indicateurs « équipe pédagogique pluri-catégorielle »
- Annexe 2 -** Tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- Annexe 3 -** Tableau du budget académique de projet actualisé
- Annexe 4 -** Organigramme détaillé de l'Inspé de l'académie de Nice
- Annexe 5 -** Statuts et règlement intérieur de l'Inspé de l'académie de Nice
- Annexe 6 -** Conventions de partenariat : convention tripartite et conventions d'application
- Annexe 7 -** Exemples d'actions en lien avec la laïcité, l'égalité fille/garçon, les valeurs de la République, les droits et obligations des fonctionnaires
- Annexe 8 -** Cahier des charges d'un éco-délégué et référent transition écologique au sein de l'Inspé de l'académie de Nice
- Annexe 8a -** Projet pédagogique d'un jardin partagé sur le site Liégeard de l'Inspé de l'académie de Nice en réponse à l'appel à projet Intrapreneuriat QVCT d'UCA
- Annexe 9 -** Investissements numériques et mesures d'accompagnement des équipes
- Annexe 10 -** Guide du tuteur référent de l'Inspé de l'académie de Nice
- Annexe 11 -** Cadrage du mémoire des mentions de master MEEF : exemple du 1^{er} degré
- Annexe 12 -** Dispositifs d'accompagnement et « mallette d'urgence »

Annexe 1 -

Indicateurs « équipe pédagogique pluri-catégorielle »

• **Equipe pédagogique pluri-catégorielle**

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2022-2023 et projection sur l'année universitaire 2023-2024
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'Inspé sur l'ensemble de la formation (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de master)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Master MEEF 1 ^{er} degré		Master MEEF 2 nd degré*		Master MEEF encadrement éducatif*		Master MEEF Pratiques en ingénierie de la formation*	
	Année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Prévisionnel : année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Prévisionnel : année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Prévisionnel : année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Prévisionnel : année universitaire 2023-2024 M1 + M2
Part assurée par des EC	15%	15%	Min : 0% parcours économie - gestion Max : 56% parcours espagnol Nice	Min : 0% parcours économie - gestion Max : 56% parcours espagnol Nice	Min : 4% parcours CE Max : 32% parcours CPE	Min : 4% parcours CE Max : 32% parcours CPE	Min : 48% parcours IFFA Max : 85% parcours MARSEF	Min : 48% parcours IFFA Max : 85% parcours MARSEF
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	<u>Ratio global</u> : praticiens 1 ^{er} degré : 28%	<u>Ratio global</u> : praticiens 1 ^{er} degré : 30%	Min : 24% parcours anglais Nice Max : 36% parcours histoire-géographie	Min : 30% parcours anglais Nice Max : 36% parcours histoire-géographie	Min : 0% parcours CE Max : 33% parcours CPE	Min : 0% parcours CE Max : 33% parcours CPE	Min : 0% parcours IFFA Max : 0% parcours MARSEF	Min : 0% parcours IFFA Max : 0% parcours MARSEF
Part des autres catégories	57%	57%	Min : 26% Max : 68% parcours économie - gestion	Min parcours 30% Max : 68% parcours économie - gestion	Min : 35% parcours CPE Max : 96% parcours CE	Min : 35% parcours CPE Max : 96% parcours CE	Min : 52% parcours IFFA Max : 15% parcours MARSEF	Min : 52% parcours IFFA Max : 15% parcours MARSEF
TOTAL	100 %	100 %			100 %	100%	100 %	100%

* Indiquer uniquement la part minimum et la part maximum de chaque catégorie en précisant le parcours correspondant.

Leviers d'action

Un effort a été mené dès l'arrivée du nouveau directeur et en appui du directeur-adjoint Formation afin de disposer d'une meilleure visibilité sur la répartition des différentes catégories de personnels au sein des 4 mentions et de l'ensemble des parcours.

Pour cela a été mis en œuvre une cartographie ressources humaines très précise (tableau Excel) sur chaque formation. Il est ainsi possible de savoir qui précisément intervient dans les formations à hauteur de combien d'heures (TP, TD ou CM) et de quel établissement la personne relève.

Dès actions ont donc été menées dès la rentrée sur les mentions 1^{er} degré et 2nd degré afin de savoir si le pourcentage de praticiens de terrain était bien respecté, la présence et le poids des enseignants-chercheurs dans les formations, le respect des heures maquettes, etc.

Un travail est donc opéré avec le rectorat et les DSDEN afin de travailler sur les formations où les 33% sont soit dépassés soit pas atteints.

A ce jour, la cartographie est entièrement réalisée par l'Inspé et est systématiquement partagée avec UCA et le rectorat. En synthèse les parcours a peu près tous équilibrés et se situent en moyenne entre 28% (le 1^{er} degré) et 35%.

Commentaires

UCA et le rectorat ont particulièrement souligné la pertinence de cet outil, appelant même de leurs vœux qu'il puisse être déployé dans d'autres composantes UCA et partager avec les services du rectorat et les inspecteurs territoriaux. Cet outil a en effet été présenté lors des dialogues de gestion de 2022 et 2023 avec UCA et lors de l'observatoire académique en 2022 et 2023.

- Ressources humaines de l'Inspé en matière de recherche

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2022-2023
Champ de la mesure	Personnels de l'Inspé

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'Inspé
Mode de calcul	% : (nb d'EC, docteurs, doctorants de l'Inspé / nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE) *100

Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'Inspé

Structure des effectifs au 1^{er} juillet 2023 Enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses - Enseignants, enseignantes

Catégories de personnel	Effectifs	% par rapport au sous-total	% par rapport au total
Enseignants-chercheurs			
Professeurs des Universités - PR	4	13.8%	4.9%
Professeurs des Universités - PR HDR	1	3.4%	1.2%
Maitres de Conférences	15	51.8%	18.4%
Maitres de Conférences HDR	8	27.6%	9.7%
Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)	1	3.4%	1.2%
Total 1 - Enseignants chercheurs	29	100%	35.4%
Enseignants autres			
Professeurs agrégés (PRAG)	26	49%	31.8%
Professeurs agrégés (PRAG) Docteurs	2	3.8%	2.4%
Professeurs titulaires du CAPES ou du CAPET ou du CAPLP (PRCE) de l'enseignement public	12	22.5%	14.8%
Professeurs titulaires du CAPES ou du CAPET ou du CAPLP (PRCE) de l'enseignement public Docteurs	3	5.7%	3.6%
Professeurs d'EPS (PEPS)	1	1.9%	1.2%
Professeurs contractuels CDI/DOC	3	5.7%	3.6%
Inspecteurs pédagogiques régional (IPRI) Docteur HDR	1	1.9%	1.2%
Professeur des écoles (PREC)	2	3.8%	2.4%
Professeur des universités ou de maître de conférences associé) (MAST-PAST)	2	3.8%	2.4%
Professeur contractuel	1	1.9%	1.2%
Total 2 – Enseignants autres	53	100%	64.6%
Total 1 + 2 – Enseignants-chercheurs - Enseignants autres	82	100%	100%

Au global, parmi toutes les catégories d'enseignants, d'enseignantes on peut dénombrer :

- 10 habilitations à diriger des recherches HDR (1 PR étant HDR et 1 IPRI étant HDR).
- 7 enseignants autres sont également docteurs.

Leviers d'action et commentaires

Cette structuration présentée en observatoire académique, en COSP et en CI permet, aujourd'hui, de rendre conscience de l'importance de renforcer les équipes enseignantes en enseignants chercheurs avec l'appui et le soutien des universités et du rectorat. Ainsi a été présenté en observatoire académique une stratégie pluriannuelle d'emplois destinées à faire face aux besoins en matière de formation et d'enseignement, au recrutement d'enseignants-chercheurs, de PRAG docteurs en enseignants-chercheurs.

Les principes directeurs de cette stratégie d'emplois ont été animés par les principes suivants :

- Identifier les parcours qui n'ont aucun enseignant enseignant chercheur rattaché à l'Institut.
- Anticiper les départs à la retraite sur les 3 prochaines années et identifier les besoins en termes d'enseignement.
- Transformer des postes de PRAG en poste d'enseignant-chercheur.
- Recourir, en fonction des effectifs actuels au sein de l'Institut, à toutes les voies d'accès au recrutement des enseignants-chercheurs : 26.1, 26.2, 26.3, 46.1, 46.2 et 46.3. l'Inspé a bénéficié en 2022 - 2023 d'un poste de PR au repyramidage.

Ainsi en accord avec les départements disciplinaires a été voté en conseil d'Institut la programmation suivante ; programmation qui a été présentée en dialogue de gestion entre l'Inspé et UCA en juin 2023.

Demande pluriannuelle de postes

Rectorat

2023-2024	2024-2025	2025-2026	2024
1 PR didactique des disciplines et ingénierie coopérative	1 MCF en didactique des Arts et musique 1 MCF en didactique de l'histoire	1 MCF en formation des adultes ingénierie numérique de la formation	Maintien des mises à disposition 100% Lettres / Musique / EPS Fin MAD H&G
1 MCF en didactique de l'anglais	1 MCF en Eco-Gestion	1 MCF en didactique de l'informatique	Maintien du temps partagé musique 2 temps partagés 50% en anglais 1 temps partagé en Eco-gestion
1 PR en didactique du français (littérature multimodale)	1 MCF en Sociologie de l'éducation	1 MCF en encadrement éducatif (mention 3)2025	1 détachement TICE 100%
2 PRAG en EPS et en Eco-Gestion	1 ATER encadrement éducatif		

Tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré				
	Année universitaire 2022-2023				
	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assurées par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Français	140	17%	46	6%
	Histoire, Géographie, EMC	38	5%	12	1%
	Mathématiques	140	17%	46	6%
	Sciences et techno	30	4%	10	1%
	EPS	8	1%	2	0%
	Tronc commun	72	9%	22	3%
	LVE	27	3%	8	1%
	Total	455	56%	146	18%
Polyvalence et pédagogie générale	Histoire, Géographie, EMC	18	2%	6	1%
	Arts et Musique	45	6%	15	2%
	Sciences et techno	24	3%	8	1%
	CCNUM	19	2%	6	1%
	EPS	20	2%	6	1%
	Tronc commun	22	3%	7	1%
	LVE	13	2%	4	0%
	Total	161	20%	52	6%
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	EPS	22	3%	7	1%
	Recherche	60	7%	0	0%
	Mise en situation professionnelle	47	6%	15	2%
	Histoire, Géographie, EMC	2	0%		0%
			0%		0%
			0%		0%
Total	131	16%	22	3%	
Contexte propre et innovations pédagogiques	Arts et Musique	15	2%	5	1%
	Sciences et techno	6	1%	2	0%
	Options	36	4%		0%
	CCNUM	9	1%	3	0%
	Histoire, Géographie, EMC	2	0%		0%
			0%		0%
	Total	68	8%	10	1%
	Total pour la mention	815	100%	230	28%
*/! Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement					
* Nombre d'heures d'enseignement étudiant					

Annexe 3 - Tableau du budget académique de projet actualisé (voir le fichier Excel joint pour les détails et les formules)

Attention : ce fichier excel est composé de 3 onglets : 'Présentation', 'Examen_Budget de Projet' et 'synthèse'

Le budget de projet, outil politique de pilotage de l'INSPE partagé par l'ensemble des partenaires

Le budget de projet c'est :

- l'expression de l'accord des partenaires d'un site autour d'un projet partagé ;
- expliciter au niveau d'un site les ressources mises en œuvre/les moyens mis à disposition par tous les partenaires ;
- constituer un outil à partager rendant compte financièrement de ce projet commun.

--> un outil politique, un outil de pilotage, un élément de la négociation sur le site et la traduction du projet collectif.

Le budget de Projet est un budget propre intégré de l'INSPE avec les moyens mis à disposition pour le projet sur un site par les autres composantes de l'université intégratrice de l'INSPE, les autres universités partenaires et le rectorat.

Ex : la mise en œuvre d'un parcours de formation au sein de l'établissement non intégrateur de la composante INSPE est une contribution au projet porté par l'INSPE ; les ressources mobilisées sont donc valorisées dans le budget projet.

--> le budget projet est donc différent au budget de la composante qui porte le projet.

Ex : prise en compte des Biatss en ETP répartis entre tous les établissements, prise en compte des coûts de fonctionnements académiques de formation (remboursement des frais de déplacement des professeurs stagiaires en Master, valorisation de coûts correspondants aux missions d'inspections...

--> Le périmètre doit être défini avec les partenaires.

Ex : doit-on prendre en compte la rémunération des fonctionnaires stagiaires dans la contribution du rectorat ?

--> L'appareil de mesure doit être arrêté collectivement pour chacune des rubriques (RH, locaux...) et en cohérences avec tous les acteurs du territoire

Ex : comment est évaluée la contribution à la recherche ?

--> Pour le construire : Il faut un accord des partenaires sur le périmètre des moyens à prendre en compte et sur une méthodologie commune de calcul

A noter : l'ensemble des partenaires contribuent aux ressources sans que ces ressources ne soient affectées à la composante INSPE.

Missions	Parcours	Effectif étudiant	Besoins INSPE						Ressources et contributions des établissements											
			Maquettes pédagogiques		Enseignants		Personnels administratifs		Ressources propres INSPE		Masse salariale INSPE - UNIVERSITE COTE AZUR				Partenaire 1 - Université TOULON					
			Charges d'enseignements (CE)		Charges d'enseignements (CE) HETPP		Valo MS	BIATSS (0)	valo MS	Droits de scolarité ^a	Autres	Enseignants		Personnels administratifs		Enseignants		Personnels administratifs		
			HETD	Titulaires	Services partagés / Vacataires	€	HETP	€	(10)	€	Titulaires	Services partagés / Vacataires	€	HETP	€	Titulaires	Services partagés / Vacataires	€	HETP	€
Formation initiale																				
	Master MEEF	908	19912			0,00 €	0	0,00 €	169 595,89 €	335 693,00 €	12574,3	773,7	591 845,01 €	53	2 496 740,00 €	1356	96,5	64 585,80 €	3	35 000,00 €
	Mention 1er degre total	390	6022						169 595,89 €	335 693,00 €	4334	134	196 255,86 €	0	1 059 059,04 €	0		0,00 €	0	0,00 €
		390	6 022								4334	134	196 255,86 €		1 059 059,04 €					
	Mention 2nd degre	424	11610			0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6490,8	308,2	300 191,13 €	0	1 151 387,26 €	1356	96,5	64 585,80 €	3	35 000,00 €
	CULTURE COMMLUNE		1 690								1012	142	52 281,78 €							0,00 €
	ALLEMAND		201								139		6 043,72 €		27 155,36 €					0,00 €
	ANGLAIS		1 298								522		22 696,56 €		192 803,06 €	424	45	21 059,47 €		0,00 €
	ECONOMIE GESTION		822								420	10	18 844,70 €		40 733,04 €					0,00 €
	EPS		858								574,5	35	27 020,11 €		127 630,19 €					0,00 €
	ESPAGNOL		1 347								436,3	57,7	22 334,81 €		130 345,73 €	467	17	21 296,43 €		0,00 €
	HISTOIRE GEOGRAPHIE		628								431		18 739,88 €		103 190,37 €					0,00 €
	LETTRES		1 332								492		21 392,16 €		154 785,55 €	465	34,5	22 229,90 €		0,00 €
	MATHEMATIQUES		1 207								851		37 001,48 €		184 656,45 €					0,00 €
	MUSIQUE		561								336	40	16 941,68 €		38 017,50 €					0,00 €
	PHYSIQUE CHIMIE		569								382		16 609,36 €		67 888,40 €					0,00 €
	SES		702								490	23,5	22 675,49 €		40 733,04 €					0,00 €
	SVT		590								405		17 609,40 €		43 448,58 €					0,00 €
	Parcours CPE	65	1 343			0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	345	198,5	52 663,14 €	0	176 509,84 €	- €		0,00 €	0	0,00 €
	ENCAD. EDUCATIF MUTI		181								141		6 130,68 €							0,00 €
	CONS.PRINC.EDUCATION		604								408,5	16	18 694,54 €		81 466,08 €					0,00 €
	CADRE EDUCATIF		578								395,5	182,5	27 837,92 €		95 043,76 €					0,00 €
	Mention PIF TOTAL	29	938			0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	804,5	133	42 734,89 €	0	78 750,54 €	- €		0,00 €	0	0,00 €
	PIF FA	12	464								383,5	100	21 635,98 €		32 586,43 €					0,00 €
	PIF RSEF	17	474								441	33	21 098,91 €		46 164,11 €					0,00 €
	Tutorats																			
	Licence préprofessionnalisation																			
	Parcours préparatoire au professorat des écoles PPPE																			
	Dispositif AED																			
	Tutorat																			
	Rémunération																			
	Autres formations																			
	Formation initiale statutaire																			
	Temps plein																			
	Mi-temps																			
	Formation continue								420 246,00 €		3751		163 093,48 €	1	31 033,32 €					
	DIU ENTREE DANS LE METIER	221	2 582						420 246,00 €		2582		112 265,36 €	1	31 033,32 €					
	NEOTITULARISATION		793						- €		793		34 479,64 €							
	CAPPEI		322						- €		322		14 000,56 €							
	CARPEMF		54						- €		54		2 347,92 €							
	VAE																			

Fiche de synthèse

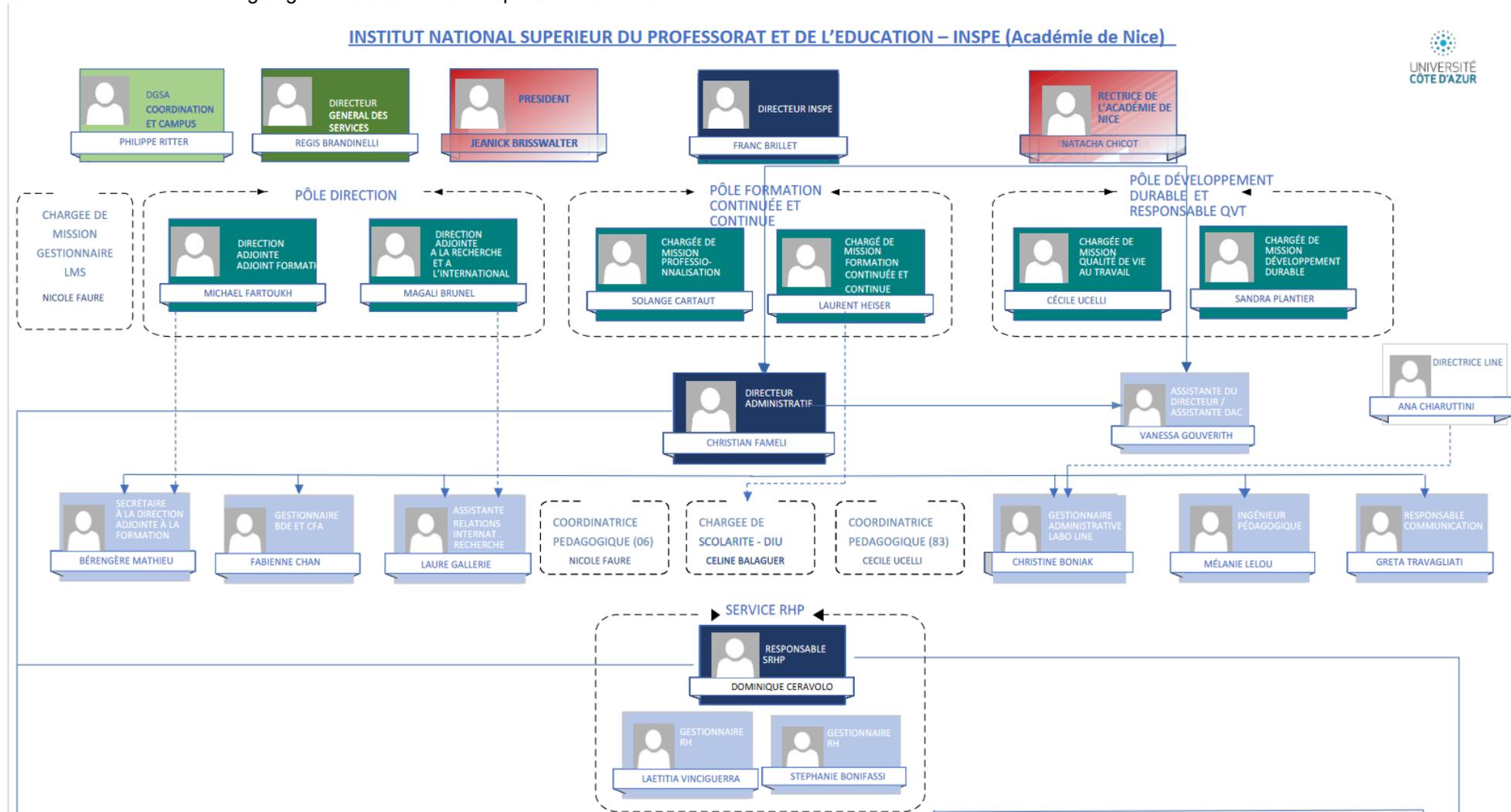
INSPE de Nice Formation initiale	Effectif étudiant	Besoins		Besoin HETD enseignants par étudiants	Contributions université(s)						Contributions académie		Ressources HETD enseignants par étudiants	
		Maquettes pédagogiques	Charges d'enseignements (CE)		INSPE UNIVERSITE COTRE AZUR		UNIVERSITE TOULON		dont Temps partagés	Vacations		RECTORAT ACADEMIE NICE		
					Charges d'enseignements (CE)	Valo MS	Charges d'enseignements (CE)	Valo MS		Valo MS	Valo MS	Charges d'enseigne- ments (CE)		valo MS
	Total	HETD	Total colonne E /Total colonne D	HETD	euros	HETD	euros	€	HETD	euros	HETD	euros	Total contributions /enseignants	
Mention 1er degré	390	6022	15,44102564	4334	188 442,32 €	- €	0,00 €		134	7 813,54 €	1554	88 578,00 €	1	
Mention 2nd degré	424	11 610	27,38207547	6 491	282 219,98 €	1 356	58 958,88 €		405	23 598,06 €	3358,5	191 434,50 €	1	
Mention CPE	65	1342,5	20,65384615	945	41 088,60 €	- €	0,00 €		198,5	11 574,54 €	199	11 343,00 €	1	
Mention PIF	29	937,5	32,32758621	804,5	34 979,66 €	- €	0,00 €		133	7 755,23 €	0	0,00 €	1	
TOTAL	908	19912	21,92951542	12574,3	546 730,56 €	1356	58 958,88 €	0,00 €	870,2	50 741,36 €	5111,5	291 355,50 €	1	
Part des formateurs de terrain en heures				70,0%						30,0%		947 786,31 €		
Part des contributions en heures				74,33%						25,67%				

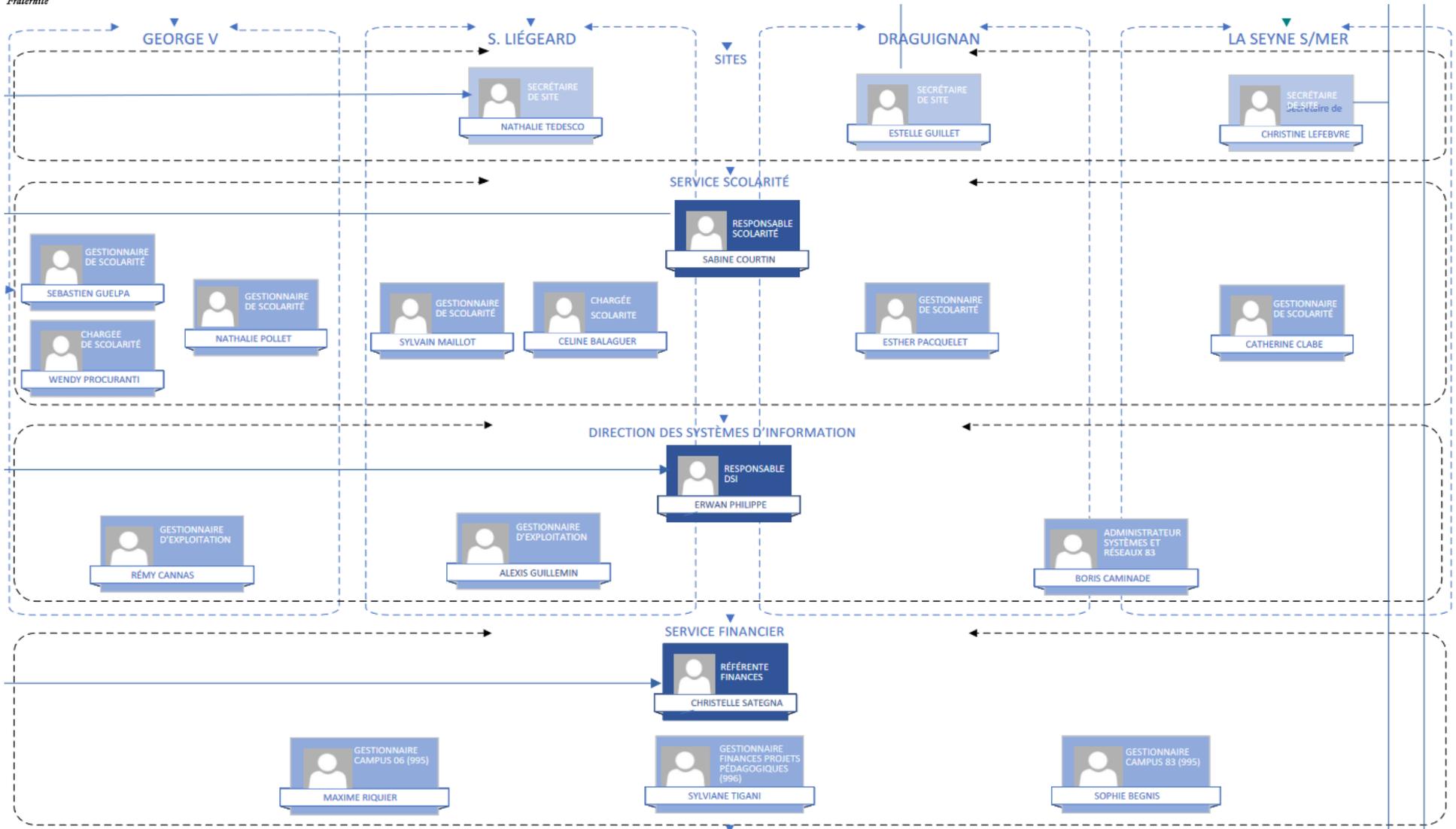
INSPE 2022-2023

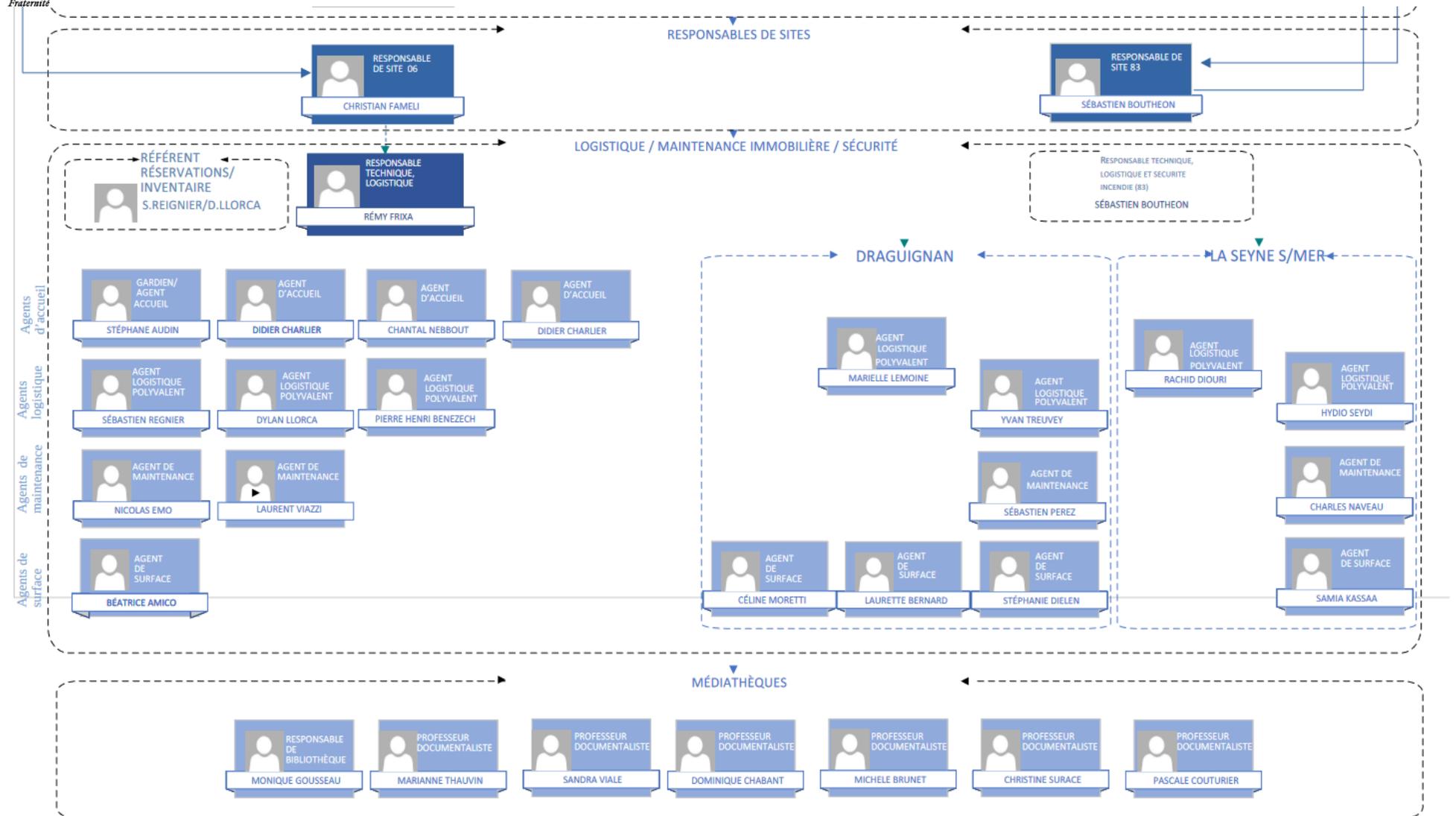
Synthèse 2022-2023

Libellé formation	Eotp	Nombre prévisionnel d'inscriptions	Budget initial 2022-2023	Nombre d'inscriptions réalisées	Recettes de la composante	Total des dépenses à la date du reporting	Nombre d'heures de formation à facturer	Nombre d'heures de formation émargées à la date du reporting
M2 Pratiques et ingénierie de la formation - RSEF	15FCO004YO	2	1 720,00 €	2	1 720,00 €	0,00 €	0	0
M1 MEEF, 1er degré	14FCO011YO	17	21 930,00 €	15	19 174,97 €	0,00 €	1 896	1 805
M1 MEEF2D - Économie-gestion	14FCO002YO	1	2 580,00 €	1	2 580,00 €	0,00 €	520	428
M2 MEEFPIF - Formation d'adultes et accpgmt professionnel	22FCO01ZETE	1	1 290,00 €	2	3 870,00 €	0,00 €	542	580
M2 MEEF2D - Mathématiques	14FCO009YO	2	5 160,00 €	2	3 440,00 €	0,00 €	620	475
M2 MEEF2D - Sciences économiques et sociales	14FCO012YO	1	1 290,00 €	1	1 290,00 €	0,00 €	0	0
M2 MEEF2D - Physique-chimie	14FCO013YO	1	2 580,00 €	1	2 580,00 €	0,00 €	242	180
M1 MEEFEE - Cadre éducatif	16FCO002YO	3	4 300,00 €	4	3 440,00 €	0,00 €	1 824	1 053
M1 MEEFPIF - Recherche sciences éducation et information	11FCO002YO	0	0,00 €	1	860,00 €	0,00 €	0	0
M2 MEEF2D - Anglais	14FCO001YO	1	1 290,00 €	2	2 150,00 €	0,00 €	250	297
DU Formation civile et civique	18FCO001YO	5	2 334,90 €	5	1 867,92 €	0,00 €	412	160
M2 MEEFEE - Conseiller principal d'éducation	21FCO002YTE	1	1 290,00 €	1	1 978,00 €	0,00 €	75	77
M2 Pratiques et ingénierie de la formation - FAAP	15FCO003YO	1	2 580,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0	0
M1 MEEFPIF - Recherche sciences éducation et information	22FCO03ZETE	1	860,00 €	0	0,00 €		0	0
M2 MEEF2D - Espagnol	14FCO004YO	0	0,00 €	1	1 290,00 €	0,00 €	0	0
TOTAL		37	49 204,90 €	38	46 240,89 €	0,00 €	6381	5055

Annexe 4 : Organigramme détaillé de l'Inspé de l'académie de Nice







STATUTS

Institut National Supérieur du Professorat et de
l'Éducation (**Inspé**)
Académie de Nice Célestin Freinet

1 - Dénomination et missions de l'Inspé.....	4
Article 1 - Dénomination et implantations géographiques	4
Article 2 - Rôle et Missions.....	97
Article 3 - Autonomie financière.....	5
2 - Structure Générale de l'Inspé.....	5
Article 4 - Les instances de l'Inspé	5
Article 5 - L'organisation pédagogique de l'Inspé	6
Article 6 - L'organisation administrative de l'Inspé	6
3 - Conseil d'Institut	6
Article 7 - Composition du Conseil d'Institut	6
Article 8 – Personnalités invitées au Conseil d'Institut	7
Article 9 - Attributions du Conseil d'Institut	8
Article 10 - Fonctionnement du Conseil d'Institut	9
Article 11 - Composition et attributions du Conseil d'Institut restreint	9
Article 12 – Le-la Président-e du Conseil d'Institut	10
10	
4 - Direction de l'Inspé.....	103
Article 14 - Désignation du-de la- Directeur-trice	11
Article 15 - Attributions du-de la- Directeur-trice.....	11
Article 16 - Organisation interne	12
5 - Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique	13
Article 17 – Composition du COSP	105
Article 18 - Attributions du COSP.....	105
Article 19 – Fonctionnement du COSP.....	106
Article 20 – Présidence du COSP	106
Article 21 – Commissions consultatives	106
6 - Les Sites de formation	106
Article 22 - Les Conseils de sites de formation.....	106
Article 23 - Responsables des sites de formation	107
7 - Les Conseils d'enseignement	107
Article 24 – Missions	107
Article 25 – Le-la Directeur-riche de Conseil d'enseignement.....	108
8 - Modification des statuts et du règlement intérieur	108
Article 26 - Modification des statuts	108
Article 27 - Règlement intérieur	108

Statuts de l'Inspé de l'Académie de Nice Célestin Freinet

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 713-1, L 713-9, L 721-1 à L 721-3 et D 719-1 à D 719-40, modifié par la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance, et notamment l'article 43 portant création des Inspé,

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République,

Vu la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École,

Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation,

Vu le Décret n° 2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation

Vu le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Nice au sein de l'Université de Nice,

Vu la délibération n° 2013-100 du Conseil d'administration de l'Université Nice Sophia Antipolis du 16 juillet 2013 relatif à la création de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Nice en tant que composante de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Nice,

Vu la délibération du CA de l'UNS du 8/11/2018 n° 2018-100 modifiée par délibération du CA de l'UCA du 19/11/2020 relatif à la désignation de la composition du Conseil d'Institut de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Nice,

Vu la délibération du CA de l'UCA du 12 mars 2019 n° 2019-07 relatif à la désignation de la composition du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Nice,

Vu la délibération du CA de l'UTLN du 2 mai 2019 n° 2019-24 modifiée par délibération du CA de l'UTLN du 6/06/2019 n° 2019-32 relatif à la composition du Conseil d'Institut de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice,

Vu la délibération du CA de l'UTLN du 2 mai 2019 n° 2019-24 modifiée par délibération du CA de l'UTLN du 6/06/2019 n° 2019-32 relatif à la composition Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice,

Vu l'arrêté n° 2013-24 du Recteur de l'Académie de Nice, du 30 septembre 2013, fixant la composition du Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation,

Vu l'arrêté n° 2013-27 du Recteur de l'Académie de Nice, du 1^{er} octobre 2013, fixant la composition du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du 30 septembre 2013.

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Nice Sophia Antipolis du 17 décembre 2013 portant approbation des statuts de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice.

1 - Dénomination et missions de l'Inspé

Article 1 - Dénomination et implantations géographiques

L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice Célestin Freinet, a été créée par arrêté du 30 août 2013 en tant que composante de l'Université Côte d'Azur (UCA), en partenariat avec l'université de Toulon (UTLN) et a été modifiée par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, article 43, pour devenir l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice Célestin Freinet, désigné ci-après sous l'acronyme Inspé.

L'Inspé est une composante d'Université Côte d'Azur, en partenariat avec l'Université de Toulon. L'Inspé de l'Académie de Nice dispose de quatre sites de formation implantés dans les Alpes-Maritimes et le Var : le site George V (Nice), le site de Stephen Liégeard (Nice), le site de Draguignan, le site de La Seyne/Mer. Il délivre notamment les diplômes liés à la formation aux Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation en coordonnant, dans une couverture géographique académique, l'offre de formation de différentes composantes d'Université Côte d'Azur et de l'Université de Toulon.

Le siège de la direction de l'Inspé est établi à Université Côte d'Azur.

Article 2 - Rôle et Missions

L'Inspé exerce les missions définies par l'article L721-2 du Code de l'Éducation, modifié par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, article 43.

L'Inspé exerce ses missions en collaboration avec les composantes d'Université Côte d'Azur et de l'Université de Toulon ainsi que le Rectorat de l'Académie de Nice ou d'autres organismes.

Les équipes pédagogiques intègrent des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs des deux universités ainsi que des professionnels intervenant dans le milieu scolaire et des acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique et de l'éducation à la citoyenneté.

L'Inspé organise, coordonne et assure avec les partenaires désignés ci-dessus :

- les actions de formation initiale des étudiants et enseignants stagiaires se destinant aux métiers du professorat. Cette formation inclut des enseignements théoriques, des enseignements liés à la pratique de ces métiers et un ou plusieurs stages.
- les actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation, notamment à l'encadrement éducatif.

- la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur,
- les actions de coopération internationale liées aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

L'Inspé participe à la définition et à la mise en œuvre des actions de formation continue des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et des personnels d'éducation.

En matière de recherche, l'Inspé a vocation à développer et à organiser des recherches en éducation dans l'ensemble des champs disciplinaires. Il coordonne les recherches dans ces différents domaines au sein de structures adaptées et en lien avec les laboratoires des deux universités qui interviennent dans ces champs.

En matière d'innovation pédagogique, l'Inspé participe au développement et à la promotion de méthodes pédagogiques innovantes. Il forme les étudiants et les enseignants à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques.

Pour assurer ses missions, l'Inspé peut s'appuyer sur l'Observatoire Académique des Formations créé par l'Université Côte d'Azur, le centre d'accompagnement pédagogique (CAP), l'Université de Toulon et le Rectorat de l'Académie de Nice.

Article 3 - Autonomie financière

Aux termes de l'article L.721-3-V du Code de l'Éducation, l'Inspé dispose d'un budget propre intégré au budget d'Université Côte d'Azur. Une partie des crédits est allouée par l'Université de Toulon.

Le-la Directeur-riche de l'Inspé est ordonnateur –ordonnatrice du budget de l'Inspé.

L'Inspé peut recevoir directement des ministres compétents des crédits et des emplois attribués à Université Côte d'Azur. Il est habilité à recevoir dons et legs.

Les collectivités territoriales de l'académie peuvent contribuer au budget de l'Inspé.

Le budget de l'Institut est approuvé par le Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le Conseil de l'Institut ou n'est pas voté en équilibre réel.

2 - Structure Générale de l'Inspé

Article 4 - Les instances de l'Inspé

L'Inspé est administré par un Conseil d'Institut (désigné ci-après par l'acronyme « CI ») et dirigé par un-e Directeur-trice. Il comprend également un Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

(désigné ci-après par l'acronyme « COSP »).

Le CI et le COSP comprennent autant de femmes que d'hommes, dans les conditions prévues par les textes applicables.

D'autres instances consultatives et fonctionnelles contribuent au fonctionnement de l'Institut :

- le comité de direction,
- Le conseil de site,
- Les conseils d'enseignement

Peut également contribuer à son fonctionnement, toute autre instance qui serait créée en vertu du règlement intérieur.

Article 5 - L'organisation pédagogique de l'Inspé

Sur le plan pédagogique, l'Inspé est structuré en conseils d'enseignements dont le périmètre est défini par le COSP et l'organisation et le fonctionnement dans le règlement intérieur.

La formation est organisée sur différents sites de formation.

Article 6 - L'organisation administrative de l'Inspé

Le-la Directeur-riche de l'Inspé est assisté-e par un-e Directeur-riche Administratif-tive de Composante (DAC) placé(e) sous son autorité. Le-la DAC est invité(e) avec voix consultative au CI et aux autres instances administratives de l'Inspé.

Le règlement intérieur précise, dans le respect des règles définies par Université Côte d'Azur, le fonctionnement de l'Institut.

3 - Conseil d'Institut

Article 7 - Composition du Conseil d'Institut

Le conseil de l'Inspé comprend 30 membres :

- **14 représentants élus des personnels enseignants** et autres personnels participant aux activités de formation et des usagers répartis de la manière suivante :
 - 2 représentants des professeurs d'université ou assimilés,
 - 2 représentants des maîtres de conférences ou assimilés,
 - 2 représentants des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur,
 - 2 représentants des enseignants relevant de l'Education Nationale, exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services de l'Education Nationale,

- 2 représentants des autres personnels,
- 4 usagers.

Sont électeurs et éligibles :

- les enseignant-e-s-chercheurs et personnels assimilés qui participent aux activités de l'Institut pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles de travaux dirigés ;
- les autres enseignants et formateurs qui participent aux activités de l'Institut pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles d'enseignement ;
- les autres personnels qui participent aux activités de l'Institut pour au moins un quart de leurs obligations de service de référence ;
- les usagers régulièrement inscrits à l'Inspé (à UCA ou à UTLN) en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours et en conformité avec le Code de l'Éducation.

- **3 membres nommés :**

- 3 enseignants (professeurs d'université ou assimilés, maîtres de conférences ou assimilés, ou autres enseignants) relevant d'Université Côte d'Azur mais non rattachés à l'Inspé, désignés par le Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur.

- **13 personnalités extérieures, réparties de la manière suivante :**

- 5 personnalités, désignées nommément par le Recteur,
- 3 représentants des collectivités territoriales :
 - Le-la Président-e du Conseil Régional Région Sud ou son-sa représentant-e,
 - Le-la Président-e du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes ou son-sa représentant-e,
 - Le-la Président-e du Conseil Départemental du Var ou son-sa représentant-e,
- 3 personnalités désignées par le Conseil d'Administration de l'Université de Toulon,
- 2 personnalités extérieures aux deux universités et ne relevant pas de l'Éducation Nationale désignées par les membres du CI.

Article 8 – Personnalités invitées au Conseil d'Institut

Sont invités permanents du conseil avec voix consultative :

- les Président-e-s des Universités Côte d'Azur et Toulon,
- les Président-e-s des Conseils Académiques des Universités Côte d'Azur et Toulon ou leurs représentants,
- le-la Directeur-riche de l'Inspé,

- les Directeurs-rices Adjoint-e-s de l'Inspé,
- Le-la Président-e du COSP de l'Inspé,
- Le-la Directeur-ric(e) Administratif-tive de Composante de l'Inspé (DAC),
- les Responsables de sites,
- le-la Chef-fe du service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Rectorat de l'Académie de Nice.

Peut être invitée toute personne dont l'audition peut paraître utile en fonction de l'ordre du jour et à l'initiative du-de la Président-e du conseil, du Directeur-de la Directrice de l'Inspé ou sur proposition d'au moins un quart des membres du conseil.

Article 9 - Attributions du Conseil d'Institut

Le CI est l'organe décisionnel de l'Inspé. Il se réunit a minima deux fois par an afin d'examiner et de valider les points qui concernent la politique générale de l'établissement, et notamment : programme pédagogique et de recherche, budget, recrutement de personnels et projection en termes de moyens, relations partenariales intra et extra académiques, achat d'équipements, ... Ses décisions ou avis doivent être entérinés par le Conseil académique ou le Conseil d'administration d'UCA, en application des statuts d'Université Côte d'Azur susvisé.

Parmi ses missions, le CI :

- adopte le budget de l'Institut et est informé de son exécution.
- approuve les contrats et conventions pour les affaires intéressant l'Institut. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été signées par le-la Président-e d'Université Côte d'Azur et approuvées par le Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur.
- approuve les demandes de postes pour les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS qui ont été préalablement instruites par les commissions ad hoc (commission BIATSS, réunions des conseils d'enseignement et du département disciplinaire des sciences de l'éducation). Les demandes de postes s'inscrivent dans les campagnes et procédures définies par UCA, notamment en l'article 29 de ses statuts ;
- définit la politique de l'Inspé, notamment son programme pédagogique ainsi que son programme de recherche, sur proposition du-de la- Directeur-ric(e) de l'Inspé, après consultation du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP), dans le cadre de la politique scientifique d'Université Côte d'Azur en partenariat avec celle de l'Université de Toulon.
- se prononce sur le projet d'accréditation pluriannuel.
- participe à l'organisation générale des études.
- adopte les modalités de contrôle des connaissances et les règles relatives aux examens
- se prononce sur les actions de formation continue proposées par le Rectorat en collaboration avec l'Inspé.

- propose la création ou la suppression des diplômes, mentions et parcours de formation ou des départements sur l'initiative du-de la Directeur-riche de l'Inspé après avis du COSP.

Article 10 - Fonctionnement du Conseil d'Institut

Le règlement intérieur définit les principes et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Institut, et notamment la possibilité de réunir le Conseil d'Institut de façon dématérialisée.

Article 11 - Composition et attributions du Conseil d'Institut restreint

Dans le respect de la réglementation en vigueur, le Conseil d'Institut siège en formation restreinte aux seuls représentants des professeurs d'université et personnels assimilés (collège A) et maîtres de conférences et personnels assimilés (collège B) pour toutes les questions concernant les situations individuelles des enseignants-chercheurs.

Seuls peuvent siéger et prendre part au vote les enseignants-chercheurs et personnels assimilés de rang au moins égal à celui de la catégorie examinée. Pour toutes les questions relatives aux autres formateurs, viennent s'adjoindre à ces deux catégories, les représentants élus des autres enseignants.

Toutes les questions relatives au recrutement ou à la carrière des enseignants et enseignants-chercheurs sont transmises et présentées aux instances d'Université Côte d'Azur par le-la Directeur-riche de l'Inspé.

Article 12 – Le-la Président-e du Conseil d'Institut

Le-la Président-e du Conseil d'Institut est élu pour une durée de cinq ans parmi les personnalités extérieures désignées par le Recteur d'académie, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu.

Le CI élit également, dans les mêmes conditions et pour la même durée, au sein des personnalités extérieures, un-e Vice-Président-e qui supplée le-la Président-e en cas d'empêchement.

En cas de démission du-de la Président-e, le CI procède à une nouvelle élection au cours de la première réunion qui suit. Le mandat du nouvel élu court jusqu'à la fin du mandat du démissionnaire.

Article 13 - Attributions du-de la- Président-e du Conseil d'Institut

Le-la Président-e du Conseil d'Institut :

- Arrête l'ordre du jour en lien avec le-la Directeur-riche et convoque le Conseil;

- Préside les réunions du Conseil et veille à la réalisation des procès-verbaux ;
- Reçoit du-de la- Directeur-riche tous renseignements et documents nécessaires pour conduire et animer les délibérations du Conseil ;
- S'assure de la conformité des délibérations du Conseil avec les statuts et les textes en vigueur.

En cas de partage égal des voix lors d'une séance du CI, le-la Président-e a voix prépondérante.

4 - Direction de l'Inspé

Article 14 - Désignation du-de la- Directeur-trice

Le-la Directeur-riche de l'Institut est nommé-e pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Education Nationale, sur proposition d'un Comité de recrutement en application de l'article D.721-11 du code de l'éducation susvisé.

Lorsqu'il est choisi parmi les membres du CI, le directeur-la directrice doit démissionner de son mandat de membre du CI après la première réunion de ce conseil suivant sa nomination.

En cas de vacance des fonctions de directeur-directrice, l'intérim est assuré par un administrateur provisoire. L'administrateur-trice provisoire, nommé par le recteur sur proposition du-de la président-e de l'Université Côte d'Azur, exerce l'ensemble des missions du directeur –de la directrice jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur –d'une nouvelle directrice, qui devra intervenir au plus tard dans un délai de six mois pour un mandat de cinq ans.

Article 15 - Attributions du-de la- Directeur-trice

Au regard de l'article L721-3 du Code de l'Education :

Le directeur de l'institut prépare les délibérations du conseil de l'institut et en assure l'exécution. Il a autorité sur l'ensemble des personnels.

Il a qualité pour signer, au nom de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et votées par le conseil d'administration de l'établissement public.

Le directeur de l'institut prépare un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur

partenaires de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Le directeur propose une liste de membres des jurys d'examen au président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel pour les formations soumises à examen dispensées dans l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation et, le cas échéant, aux présidents des établissements partenaires mentionnés à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 721-1.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'institut.

Chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation dispose, pour tenir compte des exigences de son développement, d'un budget propre intégré au budget de l'établissement public dont il fait partie. Les ministres compétents peuvent lui affecter directement des crédits et des emplois attribués à l'établissement public. Le directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation est ordonnateur des recettes et des dépenses. Le budget de l'institut est approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public, qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil de l'institut ou n'est pas voté en équilibre réel.

Le-la Directeur-riche a autorité sur l'ensemble des personnels affectés à l'Inspé :

- Il-elle répartit les services des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Inspé, après avis des conseils d'enseignement,
- Il-elle nomme les Responsables de sites de formation et les Directeurs-rices Adjointes-es, après avis du CI,
- Il-elle peut, dans l'intérêt du service, mettre fin aux fonctions des Directeurs-rices Adjointes-es et Responsables de sites qu'il a nommés. Le CI en est informé,
- Le-la Directeur-riche ou son-sa représentant-e représente l'Institut dans toutes les instances d'Université Côte d'Azur et de l'Université de Toulon.

Article 16 - Organisation interne

Pour assurer le fonctionnement courant de l'Institut, le-la Directeur-riche est assisté-e d'un Comité de Direction dont la composition et les attributions sont précisées par le règlement intérieur de l'Inspé.

Il-elle est assisté-e de plusieurs Directeurs-rices Adjoint-e-s à qui est confiée la responsabilité de dossiers généraux concernant le fonctionnement pédagogique, scientifique ou institutionnel de l'Inspé. Les Directeurs-rices Adjointes-es sont nommés-es par le-la Directeur-riche de l'Institut sur lettre de mission, après avis du CI. Leur mandat prend fin en même temps que celui du Directeur-riche. Le-la Directeur-riche peut également nommer des chargé-e-s de mission sur des dossiers précis et pour des durées déterminées. Il en informe le CI. Les fonctions de ces chargé-e-s de mission

prennent fin avec la fin du mandat du Directeur-riche de l'Institut.

5 - Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Article 17 – Composition du COSP

Le COSP est composé de 24 membres répartis de la manière suivante :

- 6 enseignant-e-s et assimilé-e-s (PU, DR, MC, CR, autres enseignants) désigné-e-s par le CA de l'UCA, après audition de représentants du CI,
- 6 enseignant-e-s et assimilé-e-s (PU, DR, MC, CR, autres enseignants) désigné-e-s par le CA de l'Université de Toulon, après audition de représentants du CI,
- 6 personnalités extérieures désigné-e-s par le Recteur d'Académie,
- 6 personnalités extérieures ne relevant ni des universités partenaires ni de l'Education Nationale désigné-e-s par le CI de l'Inspé.

Le mandat des membres du COSP est de cinq ans à l'exception de celui des représentants des usagers qui sont désignés pour deux ans.

Sont invités permanents :

- Le-la Directeur-riche de l'Inspé,
- les Directeurs-rices Adjointes-es,
- les Responsables de Sites,
- le-la Directeur-riche Administratif-tive et
- le-la Responsable Scolarité.

Peut être invitée toute personne dont l'audition peut paraître utile en fonction de l'ordre du jour.

Les fonctions de membre du CI et du COSP sont incompatibles entre elles.

Article 18 - Attributions du COSP

Le COSP contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique générale et partenariale (1), aux activités de formation (2) et de recherche de l'Institut (3).

- 1) Il participe à la définition de la politique générale et partenariale de l'Inspé.
- 2) Il est associé à la conception de l'offre de formation dans le secteur enseignement, éducation et formation, à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Il propose des mesures

propres à favoriser la concertation entre les formateurs et les usagers et à améliorer les conditions de vie et de travail de ces derniers. Il est consulté sur les modalités d'admission en première année et les conditions d'évaluation des étudiants et des stagiaires de formation continue inscrits dans une des deux universités. Pour toutes les propositions qui concernent les formations en cours au sein de l'Inspé, le COSP consulte nécessairement les Responsables de mention et/ou de parcours des formations assurées par l'Inspé.

3) Il est associé à la mise en œuvre de la politique de recherche de l'Inspé. Il est consulté par le CI sur les orientations des politiques de recherche en éducation, de recherche-développement et de formation de formateurs conçues et mises en œuvre par l'Inspé.

Article 19 – Fonctionnement du COSP

Le règlement intérieur définit les principes et modalités de fonctionnement du COSP.

Article 20 – Présidence du COSP

Le Conseil élit son-sa Président-e parmi les membres désignés par les deux universités, dans les conditions précisées par le règlement intérieur de l'Institut. Il a voix prépondérante en cas de partage égal des voix lors d'une séance du conseil. Il peut inviter toute personne dont l'audition peut paraître utile en fonction du dossier à traiter.

Article 21 – Commissions consultatives

Le COSP peut créer des commissions chargées de lui faire des propositions.

6 - Les Sites de formation

Article 22 - Les Conseils de sites de formation

Sur chaque site de formation est institué un Conseil de site, présidé par le-la Responsable de site. Le Conseil de site a pour fonction d'assister le-la Responsable de site. Il a un rôle organisationnel concernant la vie du site. Il se saisit des questions qui touchent aux conditions matérielles de vie et de travail des personnels et des usagers. Il s'attache au développement social et culturel du site. Sa composition sera fixée par le Règlement Intérieur.

Sont invités permanents aux Conseils de sites : le-la Directeur-riche de l'Inspé ainsi que les Directeurs-rices Adjoints-es.

Article 23 - Responsables des sites de formation

Les Responsables de sites de formation sont chargés-es d'une mission générale visant à coordonner le fonctionnement d'un site sous l'autorité du-de la Directeur-riche de l'Inspé et par délégation, le cas échéant, sous l'autorité d'un-e Directeur-riche Adjoint-e.

Ils sont nommés par le-la Directeur-riche de l'Inspé après avis du CI, pour une durée renouvelable de 5 ans sur proposition d'une commission composée de :

- 3 représentants-es des enseignants dont au moins un enseignant-e-chercheur et 1 représentant-e des B.I.A.T.S.S. désignés-es par le Conseil de site parmi ses membres ;
- 4 enseignants-es dont au moins un-e enseignant-e-chercheur hors du site, désignés-es par le-la Directeur-riche de l'Inspé.

Cette commission auditionne tous-toutes les candidats et propose un avis sur chaque candidat-e au-à la- Directeur-riche de l'Inspé qui procède à la nomination.

Il peut être mis un terme aux fonctions d'un-e des Responsables de sites de formation à sa demande ou par le-la Directeur-riche de l'Inspé, dans l'intérêt du service.

7 - Les Conseils d'enseignement

Article 24 – Missions

Les Conseils d'enseignement sont des conseils organisés pour l'enseignement de chaque discipline.

Dans la limite du périmètre défini par le COSP et à des fins d'organisation interne à l'Inspé, les Conseils d'enseignement ont pour mission de :

- Réguler la formation (1er et 2nd degré),
- Proposer la répartition des services au-à la- Directeur-riche de l'Inspé,
- Proposer le recrutement de vacataires lorsque cela est nécessaire,
- D'évaluer et d'exprimer leurs besoins pédagogiques auprès des Directeurs-rices Adjointes-es,
- D'établir les relations avec le Rectorat dans les disciplines,
- Développer des relations avec les départements disciplinaires d'UCA.

Le Conseil d'enseignement, dans sa composition complète, se réunit au moins deux fois par an. Des réunions restreintes plus spécifiques sont programmées à la demande des intervenants ou du-de la- Directeur-riche du Conseil d'Enseignement.

Ils ont également pour objectif de faire remonter aux départements UCA, et notamment au département des sciences de l'éducation, les besoins de l'Institut en terme de formation et de postes.

Article 25 – Le-la Directeur-riche du Conseil d'enseignement

Il-elle est élu-e par ses collègues de la même discipline au sein de l'Institut selon les modalités prévues par le Règlement Intérieur pour un mandat de trois ans.

Le-la Directeur-riche de Conseil :

- Transmet les besoins pédagogiques de sa discipline au-à la- Directeur-riche de l'Inspé,
- Elabore et assure la mise en œuvre du tableau de bord des enseignements de sa discipline,
- Convoque, prépare et préside les réunions relevant de l'organisation des enseignements de sa discipline,
- Assure les relations avec le-la Directeur-riche de l'Inspé, le Rectorat, et les autres conseils d'enseignement de l'Institut
- Représente son Conseil dans les différents conseils de l'Inspé lorsque cela est pertinent et à la demande de la direction ou du – de la Président-e du Conseil d'Institut.

Le règlement intérieur définit les modalités de désignation des Directeurs-rices de Conseil d'enseignement.

8 - Modification des statuts et du règlement intérieur

Article 26 - Modification des statuts

La modification des statuts peut être demandée par le-la Directeur-riche de l'Inspé, par le-la président-e du CI ou par la majorité de ses membres en exercice.

Les présents statuts peuvent être révisés à la majorité des membres en exercice présents ou représentés. Toute modification des statuts doit être approuvée par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, après avis du conseil d'administration de l'Université de Toulon.

Article 27 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur de l'Inspé complète et précise les modalités d'application des présents statuts. Il est voté, à la majorité, par les membres du CI. Le règlement intérieur peut être révisé ou modifié dans les mêmes formes.

REGLEMENT INTERIEUR

Institut National Supérieur du Professorat et de
l'Éducation (**Inspé**)
Académie de Nice Célestin Freinet

Validé en Conseil d'Institut du 16/11/2020



1 - Fonctionnement des structures institutionnelles.....	3
Règles communes au fonctionnement du CI et du COSP.....	3
Le Conseil d'Institut (CI).....	6
Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP).....	6
2- Organisation et fonctionnement des structures internes	7
Les Goupes de Pilotage.....	7
Les Chargé-e-s de Mission.....	8
Les Sites de Formation.....	8
Le Responsable de Site.....	8
Le Conseil de Site.....	8
Les Conseils d'enseignement.....	9
Le-la Directeur-riche du Conseil d'enseignement.....	9
3 - Organisation et fonctionnement des commissions consultatives.....	9
La Commission BIATSS.....	9
4 - Le service de la documentation.....	10
5 - Vie étudiante.....	12
6 - Règles communes aux personnels et aux usagers.....	12
<i>Annexe 1 : textes de référence.....</i>	<i>14</i>

Préambule

Le présent règlement intérieur définit les règles de fonctionnement de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) de l'académie de Nice Célestin Freinet. Les Inspé ont été créés par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, pour une Ecole de la confiance, dans son article 43.

Il est porté à la connaissance de tous les personnels et usagers de l'Inspé. Il peut être modifié par le Conseil d'Institut (CI) à la majorité de ses membres en exercice, présents ou représentés, sur demande du-de la- Directeur-riche, du-de la- Président-e du CI ou de la majorité des membres en exercice de l'Inspé.

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice est dirigé par un-une Directeur-riche. Il-elle est assisté-e d'un-e ou plusieurs Directeurs-trices adjoint-e-s et d'un-e Directeur-riche Administratif-tive de Composante (DAC) placé(e) sous son autorité. Il-Elle dispose, pour les besoins de son fonctionnement, de services administratifs et techniques qui s'inscrivent dans l'organisation générale d'Université Côte d'Azur.

1 – Fonctionnement des structures institutionnelles

Règles communes au fonctionnement du Conseil d'Institut et du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Article 1 – Dispositions réglementaires communes

Le mandat des membres des conseils prend fin lorsqu'ils ont perdu la qualité au titre de laquelle ils ont été élus ou nommés.

Les membres des conseils siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Tout membre nommé qui n'est pas présent ou représenté lors de trois séances consécutives est considéré comme démissionnaire.

Toute cessation de fonctions pour quelque cause que ce soit en cours de mandat donne lieu à la désignation d'une nouvelle personnalité dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Les fonctions de membre du Conseil d'Institut et du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont incompatibles entre elles.

Le mandat du-de la- Président-e de chacun des Conseils est renouvelable une fois.

Article 2 - Règles spécifiques concernant le CI et le COSP

Chaque Conseil doit se réunir au moins deux fois par an en séance ordinaire, sur convocation de son-sa Président-e, avec un ordre du jour précis.

Il peut se réunir en séance extraordinaire, pour motif particulier, à l'initiative de son-sa Président-e ou du-de la- Directeur-riche de l'Institut ou à la demande de la moitié au moins de ses membres en exercice.

Article 3 - Modalités de convocation, d'établissement et d'envoi de l'ordre du jour et des documents préparatoires

L'ordre du jour est notifié aux membres du Conseil au moins sept jours ouvrables à l'avance, accompagné des documents préparatoires nécessaires, sauf en cas d'urgence.

- Un tiers au moins des membres peut demander et obtenir l'inscription d'un point à l'ordre du jour, au plus tard 48 heures après la diffusion de l'ordre du jour.
- Un point urgent peut être inscrit à l'ordre du jour en début de séance, avec accord de tous les membres présents ou représentés.
- Toute question diverse ne pouvant donner lieu à un vote, relevant de la compétence du Conseil, peut être déposée au début de la séance. Elle sera abordée après accord du-de la- Président-e en fin de séance.
- Les Conseils d'Institut se déroulent en présentiel sur un des sites de l'Inspé, et à distance pour les personnes étant affectées sur des sites distants ou retenus pour des obligations. Les personnes souhaitant suivre les séances à distance doivent se déclarer au préalable à la direction de l'Inspé.
Sur décision du-de la – Président-e du Conseil d'Institut et du- de la Directeur-riche de l'Inspé, l'ensemble d'une séance peut se dérouler valablement à distance.
- Si des événements ou contraintes compromettent l'organisation de conseils en présentiel, ceux-ci seront organisés valablement en ligne, de même que leurs scrutins et votes respectifs (à bulletin secret ou non, selon les cas).

Article 4 - Règles de quorum

Le-la Président-e procède à la vérification du quorum avant chaque séance conformément aux dispositions prévues ci-dessous.

A l'exception de dispositions réglementaires particulières, chaque Conseil siège valablement lorsque la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

- Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil est à nouveau convoqué dans un délai de huit jours ouvrés et peut valablement siéger, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.
- Une suspension de séance d'une durée comprise entre cinq et quinze minutes précisée par le-la Président-e peut être décidée par celui-ci–celle-ci ou à la demande du tiers au moins des membres présents ou représentés.

Article 5 - Modalités des délibérations

Chaque orateur ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au-à la- Président-e. Elle ne peut lui être refusée mais peut être différée. Un temps de parole limité peut être déterminé, au début de chaque point de l'ordre du jour, par le-la Président-e. Il ne peut être inférieur à cinq minutes ni supérieur à quinze minutes.

- Les votes ont lieu à main levée ou, sur demande d'un seul de ses membres, à bulletin secret.
- Le vote à bulletin secret est obligatoire pour toutes les questions de personne.
- Sauf dispositions réglementaires particulières, les délibérations sont acquises à la majorité des membres présents ou représentés.
- La voix du-de la- Président-e est prépondérante en cas d'égalité des suffrages exprimés.

Article 6 - Procurations

Un membre empêché peut donner procuration à un autre conseiller, sans condition de collège, y compris en cours de séance.

- Nul ne peut être porteur de plus de trois procurations.
- La procuration doit être spéciale, c'est-à-dire relative à une seule séance, nominale, datée et signée et ne concerner qu'un seul délégataire. Elle ne peut être transmise à une tierce personne en cours de séance.

Le-la Président-e donne lecture des pouvoirs au début de chaque réunion du Conseil ou en cours de séance lorsqu'un conseiller quitte la salle en donnant pouvoir à un autre membre.

Article 7 - Remplacement du-de la- Président-e en cas d'empêchement

En cas d'empêchement du-de la- Président-e, la présidence de la séance est assurée dans les mêmes conditions par le-la Vice-président-e.

Article 8 - Procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance est rédigé sous la responsabilité du-de la Président-e par les services administratifs de l'Inspé. Il mentionne les noms des membres présents ou représentés et des membres absents ou excusés.

Après signature par le-la Président-e et par le-la Directeur-ric(e),

- il est transmis dans les meilleurs délais et dans la limite d'un mois par courrier électronique à l'ensemble des conseillers présents.
- Il est soumis à l'approbation du Conseil au début de la séance suivante et
- il est diffusé sans délai par tout moyen approprié pour en assurer la plus large audience.

Un relevé de conclusions, signé par le-la Président-e du Conseil, peut être diffusé dans la semaine suivant la séance du Conseil.

En cas de demande de modification formulée par un membre du Conseil, le PV est modifié pour être présenté au vote. En cas d'accord, le PV modifié est adopté. En cas de refus, le PV présenté initialement est adopté.

Le Conseil d'Institut (CI)

Article 9 - Le Conseil d'Institut restreint

Les attributions du Conseil d'Institut restreint sont détaillées à l'article 11 des Statuts de l'Inspé. Le-la Directeur-ric(e) assiste aux séances du Conseil d'Institut restreint à titre consultatif.

Au début de chaque réunion, les membres du Conseil d'Institut restreint élisent en leur sein un-une Président-e de séance, à la majorité simple des membres présents.

Les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article 6 (procurations), au 3^e alinéa de l'article 5 (vote à bulletin secret), au 4^e alinéa de l'art. 5 (majorité) et au 2^e alinéa de l'article 4 (quorum) sont applicables au Conseil d'Institut restreint.

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)

Article 10 – Le-la Président-e du COSP

Le-la Président-e du COSP est élu-e au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité des suffrages exprimés et un nombre égal au quart du nombre des électeurs inscrits au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu.

Article 11 - Fonctionnement du COSP

Le-la Président-e, en concertation avec le-la Directeur-riche de l'Inspé, fixe l'ordre du jour et convoque le Conseil. Il préside les séances et anime les débats.

Il appartient au-à la- Directeur-riche de l'Inspé de convoquer la première réunion du COSP suivant sa création ou son renouvellement complet.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, peut être invitée, à l'initiative du-de la- Directeur-riche, du-de la Président-e du COSP ou sur proposition d'un tiers des membres du Conseil, toute personne dont l'audition peut paraître utile.

2 – Organisation et fonctionnement des structures internes

Les groupes de pilotage

Article 12 - Composition et fonctionnement des groupes de pilotage

Des groupes de pilotage, animés par un-e Directeur-riche Adjoint-e et/ou les Responsables de master, sont constitués par mention.

Ils sont composés :

- Pour la mention Premier Degré :
 - du-de la Directeur-riche et/ou d'un-e Directeur-riche Adjoint-e,
 - des Responsables de Sites,
 - du-de la Responsable Scolarité ou de son-sa représentant-e, éventuellement assisté-e d'un ou plusieurs personnels de son service.
- Pour les mentions Second Degré, Encadrement Educatif et PIF :
 - du-de la Directeur-riche et/ou d'un-e Directeur-riche Adjoint-e, de tous les Responsables

- de parcours Second Degré des universités Côte d'Azur et Toulon.
- du-de la Responsable Scolarité ou de son-sa représentant-e, éventuellement assisté-e d'un ou plusieurs personnels de son service.

Le-la Directeur-riche Administratif-tive de Composante (DAC) est membre permanent-e des différents groupes de pilotage.

Les réunions pourront se tenir alternativement sur les différents sites et/ou par visioconférence à l'initiative du-de la- Directeur-riche ou du-de la- Directeur-riche Adjoint-e concerné-e.

Article 13 - Attributions des groupes de pilotage.

Les groupes de pilotage ont pour mission :

- le suivi et l'évolution pédagogique de la mention,
- l'élaboration du règlement général des modalités de contrôle des connaissances,
- l'évaluation des enseignements,

Les propositions des groupes de pilotage sont élaborées en concertation avec les Directeurs-trices de Départements concernés et sont transmises au COSP pour avis, puis soumises au vote du Conseil d'Institut.

Article 14 – Les Chargé-e-s de mission

Sur lettre de mission, le-la Directeur-riche peut se faire assister de chargé-e-s de mission.

Article 15 - Les Sites de formation

Chaque site de formation est placé sous l'autorité d'un enseignant ou enseignant-chercheur qui occupe la fonction de Responsable de Site.

Chaque site regroupe des personnels enseignants et administratifs.

Le site de George V, qui est également le siège de l'Inspé, est placé sous la responsabilité du-de la Directeur-riche de l'Inspé.

Article 16 - Le Responsable de site de formation

Il travaille en étroite collaboration avec les services centraux de l'Inspé et les différents personnels administratifs et techniques du site pour ce qui concerne la gestion matérielle, financière et l'entretien du site, ainsi que pour les questions relatives à la sécurité et au maintien de l'ordre. Sur

ces deux dernières questions, en application des décisions prises par le-la Président-e d'Université Côte d'Azur, les Responsables de site sont les premiers responsables.

Le Responsable de site est consulté par le-la Directeur-riche de l'Inspé et le-la Directeur-riche Administratif-tive de Composante pour l'évaluation et la notation de l'ensemble du personnel du site dont il a la responsabilité.

L'avis du Responsable de site peut être également sollicité par Directeur-riche de l'Inspé pour l'évaluation des enseignants du second degré.

Article 17 - Les Conseils de site de formation

Chaque conseil de site se réunit au moins deux fois par an et éventuellement sur demande de la moitié des personnels enseignants et/ou administratifs du site.

Article 18 - Composition des Conseils de sites

Chaque conseil est composé :

- du Responsable de site,
- de tous les enseignants affectés au site,
- de tous les personnels BIATSS affectés au site,
- des délégués étudiants des différentes formations assurées sur le site,
- éventuellement des personnes invitées par le responsable du site.

Le-la Directeur-riche de l'Inspé, les Directeurs-trices Adjoint-e-s et le-la DAC sont invités permanents de chaque conseil de site.

Les Conseils d'enseignements

Sur le plan pédagogique, l'Inspé est structuré en conseils d'enseignements dont le périmètre est défini par le COSP conformément au titre 7 des statuts de l'Inspé. Chaque enseignant détermine son appartenance à un Conseil d'enseignement.

Article 19 - Modalités de désignation du-de la- Directeur-riche du Conseil d'Enseignement

Il-elle est élu-e à bulletin secret par les membres du Conseil à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour.

En cas d'absence de candidat, le-la Directeur-riche de l'Inspé nomme un coordonnateur provisoire jusqu'à l'élection prochaine d'un-e Directeur-riche.

3 - Organisation et fonctionnement des commissions consultatives

La commission BIATSS

Article 20 – Composition

La commission des personnels BIATSS est une assemblée de 12 membres composée à parité de 6 représentants des personnels et de 6 représentants de l'administration.

Le-la Directeur-riche de l'Inspé ainsi que le-la DAC en sont membres de droit. Les quatre autres représentants de l'administration sont nommés par le-la Directeur-riche de l'Inspé, et choisis parmi les agents exerçant leurs fonctions dans l'Institut, en veillant à la représentation des services et des sites.

Les représentants des personnels BIATSS sont :

- les deux élus BIATSS au Conseil d'Institut plus
- un représentant par site, sur proposition des membres des personnels BIATSS du Conseil de site.

Lorsqu'un membre perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé, il est procédé à son remplacement dans les mêmes conditions.

Article 21 – Missions

La commission, dont le rôle est consultatif, se prononce sur toute question relative à l'organisation générale et au fonctionnement des services. Elle est également consultée sur les demandes de création de postes, et de manière générale sur les campagnes d'emplois, et peut donner un avis sur tous les sujets touchant au statut, à la carrière et aux missions des personnels BIATSS. La commission BIATSS fait des propositions en vue de l'amélioration des conditions de travail (cadre de vie, protection de la santé, sécurité) des personnels BIATSS affectés à l'Inspé. Elle peut être saisie par tout personnel BIATSS de l'Inspé sur des questions relevant de son champ de compétences. Ses prérogatives sont d'ordre consultatif.

Article 22 – Fonctionnement

La commission est présidée par le-la Directeur-riche de l'Inspé. Le-la Directeur-riche Administratif-ve de Composante (DAC) en est Vice-Président-e. En cas d'absence du-de la- Directeur-riche, il-elle préside les réunions.

La commission se réunit en séance ordinaire sur convocation de son-sa Président-e au moins deux

fois par an, ou sur ordre du jour précis à la demande de la moitié au moins de ses membres. Elle siège valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente, dont au moins trois représentants de l'administration et trois représentants des personnels. Le-la Directeur-riche peut inviter toute personne dont l'audition peut paraître utile au regard de l'ordre du jour.

4 - Service de documentation de l'Inspé

Article 23 - Les médiathèques

Chacun des 4 sites de formation dispose d'une médiathèque.

Les médiathèques sont organisées en un service de la documentation, coordonné par un-e Responsable des médiathèques, proposé-e parmi les enseignants de documentation de l'Inspé, sous l'autorité du-de la- Directeur-riche, en lien avec le-la Directeur-riche du Service Commun de Documentation d'Université Côte d'Azur.

Le Service de la documentation est une **bibliothèque associée** du Service Commun de la Documentation d'Université Côte d'Azur.

Article 24 – Statut de bibliothèque associée au SCD d'UCA

Au titre de bibliothèque associée le Service de Documentation de l'Inspé :

- dispose, au sein de la composante, de personnels et d'un budget qui lui sont propres ;

- nomme l'un de ses membres chargé :
 - d'être l'interlocuteur privilégié du SCD,
 - d'assurer la coordination inter-médiathèques en lien avec le SCD,
 - de mettre en œuvre la politique documentaire de l'Inspé en lien avec le SCD,
 - de coordonner les moyens correspondants,
 - d'évaluer les services offerts aux usagers.

- conduit une réflexion sur les outils documentaires en lien avec le Service Commun de Documentation d'Université Côte d'Azur et le partage de ces outils pour les usagers ;

- s'engage à collaborer à la mise en œuvre de la politique documentaire d'Université Côte d'Azur en concertation avec ceux du Service commun. Les personnels des médiathèques participent aux commissions disciplinaires mises en place par ce dernier.

Article 25 – Partenariat avec le service CANOPÉ

Le référent de l’Inspé assure un lien étroit entre les médiathèques de l’Inspé et le service de documentation CANOPÉ en vue d’une politique documentaire complémentaire structurée.

Dans ce cadre, les médiathèques développent la communication et les actions de documentation en liaison avec le réseau CANOPÉ autour de quatre axes :

- communication au quotidien à l’intention des étudiants (événements CANOPÉ, permanences et points d’information réciproques sur les sites INSPE et CANOPÉ, participation aux salons organisés par les deux structures),
- participation à des conférences, des animations, des ateliers,
- suivi et échanges en vue de la complémentarité des fonds documentaires,
- partage d’outils et fonds documentaires.

Ce partenariat avec CANOPÉ est formalisé sous forme d’une convention.

Article 26 - Missions spécifiques du service de la documentation de l’Inspé

Les médiathèques contribuent aux activités de formation et de recherche de l’Inspé. Elles participent aux commissions inter-médiathèques.

Elles ont pour missions :

- d’accueillir les usagers et les personnels exerçant leurs activités à l’Inspé et dans l’université, ainsi que tout autre public, selon le tarif en vigueur au sein d’Université Côte d’Azur, dans des conditions précisées par le règlement intérieur du Service Commun de la Documentation d’UCA et d’organiser les espaces de travail et de consultation ;
- d’acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d’informations sur tout support en lien avec la politique du SCD ;
- de favoriser l’usage des ressources documentaires numériques spécifiques en lien avec la politique documentaire du SCD ;
- de participer, à l’intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu’aux activités d’animation culturelle et scientifique de l’Inspé ;
- de favoriser, par l’action documentaire et l’adaptation des services, toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- de mettre en œuvre la politique de formation documentaire en lien avec le SCD et le réseau CANOPÉ, dans le cadre des formations de l’Inspé, par des actions de formation des utilisateurs à :
 - un emploi aussi large que possible des techniques d’accès à l’information scientifique

- et technique,
- la connaissance de la culture informationnelle appliquée à l'enseignement ;
- de préparer en tant que de besoin les dossiers concernant la documentation pour les différentes instances ayant à traiter de problèmes documentaires. Il peut être entendu, à sa demande, par les instances délibérantes et consultatives de l'Inspé concernant la documentation.

5 - Vie étudiante

Article 27 - Equipements mis à la disposition des étudiants

Des locaux peuvent être mis à disposition et utilisés par les étudiants de l'Inspé dans le respect des règles en vigueur à UCA.

Dans ce cadre préétabli, dans chacun des sites de l'Inspé, une salle comportant un accès au réseau Internet peut être mise à disposition des étudiants.

Article 28 - Activités proposées

Des activités extra-universitaires à caractère pédagogique, culturel ou sportif peuvent être proposées aux usagers : conférences, sorties, pratique sportive... Il peut être demandé aux participants de justifier de leur assurance en responsabilité civile.

6 - Règles communes aux personnels et aux usagers

Article 29 – Règles communes aux personnels et aux usagers

Les règles communes relatives aux personnels et aux usagers en vigueur à UCA s'appliquent, notamment en matière d'information et d'affichage, d'exercice des libertés publiques, de respect des consignes de sécurité, de circulation et de stationnement des véhicules, d'utilisation des locaux et d'interdiction de fumer.

L'interdiction de fumer comprend l'utilisation des cigarettes électroniques dans l'enceinte des bâtiments.

Les personnels et usagers de l'Inspé doivent revêtir une tenue vestimentaire convenable, au regard des missions de l'établissement.

L'usage du téléphone portable est interdit durant les temps de formation pour les étudiants et fonctionnaires stagiaires hors usage pédagogique explicité par l'enseignant.

Le respect des horaires est exigé, pour le bon fonctionnement des cours et par correction à l'égard du professeur et des autres étudiants.

Article 30 - Développement durable

Les personnels et usagers de l'Inspé sont incités à promouvoir le tri sélectif des déchets en utilisant les équipements mis à leur disposition à cet effet : papier, piles usagées...

Les dispositifs d'éclairage et autres appareils électriques (ordinateurs, photocopieuses, etc.) doivent être éteints tous les soirs et ne doivent rester sous tension qu'en cas d'absolue nécessité. Dans la mesure du possible, l'installation de détecteurs automatiques de mouvement et de minuteries dans les parties communes doit être privilégiée. Les systèmes à extinction progressive sont préconisés.

Article 31 - Commission disciplinaire

Les étudiants et stagiaires de l'Inspé sont soumis, en matière disciplinaire, aux dispositions du Code de l'Éducation pour les étudiants et à celles du statut de la Fonction Publique pour les fonctionnaires stagiaires.

Une commission disciplinaire peut être saisie par les Président-e-s des Universités partenaires à la demande du-de la- Directeur-riche de l'Inspé.

Textes de référence

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance, et notamment l'article 43 portant création des INSPE,
- Décret n° 2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation
- Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur,
- Code de l'Éducation, notamment ses articles L 713-1, L 713-9, L 721-1 à L 721-3 et D 719-1 à D 719-40, D714-29, D714-31 et D 714-39,
- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République,
- Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École,
- Décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation,
- Arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Nice au sein de l'Université de Nice,
- Délibération n° 2013-100 du Conseil d'administration de l'Université Nice Sophia Antipolis du 16 juillet 2013 relatif à la création de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Nice en tant que composante de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Nice,
- Délibération n° 2013-123 du Conseil d'Administration de l'Université Nice Sophia Antipolis du 24 septembre 2013 relatif à la désignation de la composition du Conseil d'École et du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Nice,
- Délibération n° 2013-105 du Conseil d'Administration de l'Université de Toulon du 26 septembre 2013 relatif à la composition du Conseil d'École et du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice,
- Arrêté n° 2013-24 du Recteur de l'Académie de Nice, du 30 septembre 2013, fixant la composition du Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation,
- Arrêté n° 2013-27 du Recteur de l'Académie de Nice, du 1^{er} octobre 2013, fixant la composition du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du 30 septembre 2013.
- Délibération n° 2013-151 du Conseil d'Administration de l'Université Nice Sophia Antipolis du 17 décembre 2013 portant approbation des statuts de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice, Célestin Freinet.



Convention cadre tripartite 2021-2024 relative à la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation

ENTRE

Université Côte d'Azur,

Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel expérimental, régi par le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Immatriculé au SIREN sous le numéro 130 025 661 00013, code APE : 8542Z,

Dont le siège social se situe à NICE (06103 cedex 2), Grand Château, 28 avenue Valrose,

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Jeanick BRISSWALTER, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration n°2020-09 du 30 janvier 2020,

Agissant dans le cadre des activités de l'INSPE, dont le directeur est Monsieur Franck BRILLET,

Ci-après désigné « Université Côte d'Azur » ou « UCA »,

ET

L'Université de Toulon,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Dont le siège se situe : à TOULON (83041 cedex 9), CS 60584,

Immatriculé au SIREN sous le numéro 198 307 662 00017, code APE : 8542Z,

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier LEROUX, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil d'administration n° 2019-13 du 2 avril 2019,

Ci-après désigné « Université de Toulon », « UTLN » ou « Université partenaire »,

ET

Le rectorat de l'académie de Nice,

Dont le siège social se situe à NICE (06181 cedex 2), 53 Avenue Cap de Croix

Représenté par le Recteur de l'Académie de Nice, Monsieur Richard LAGANIER,

Ci-après désigné « l'Académie »,

Préambule

Les statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'Académie de Nice ont été adoptés par le Conseil d'Administration d'UCA en date du 17 décembre 2020.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser le positionnement des partenaires par rapport à l'INSPE, leur engagement et leur contribution dans la mise en œuvre des formations MEEF (« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »).

La participation des universités dans le cadre de projets de formation, relevant de la présente convention cadre, donnera lieu à des conventions d'application spécifiques.

Article 2. Cadre légal

L'article L. 721-2 du code de l'éducation et les statuts de l'INSPE définissent l'ensemble des éléments relevant des missions de l'INSPE, relatifs à la formation initiale et continue, à la recherche et à la communication.

Article 3. L'observatoire académique

Il est institué un observatoire académique des formations MEEF de l'Académie de Nice qui se situe dans la continuité du comité d'orientation scientifique pédagogique.

L'observatoire académique est une instance de réflexion qui assure une fonction de coordination et d'harmonisation entre les différents partenaires. Il a pour mission d'assurer le respect des axes stratégiques définis dans le projet INSPE accrédité.

L'observatoire académique des formations MEEF est composé du Recteur de l'Académie de Nice ou de son représentant, du Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, des deux présidents d'université ou de leurs représentants et de la direction de l'INSPE ou de son représentant et du président du Conseil d'Institut.

Il se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative du président d'Université Côte d'Azur ou du directeur de l'INSPE sur proposition du président du Conseil d'Institut de l'INSPE pour :

- Faire le bilan de l'année universitaire écoulée et analyser la contribution relative effective de chacun des trois partenaires dans le courant du 4^{ème} trimestre de l'année civile ;
- Statuer sur les moyens à mobiliser pour mettre en œuvre l'offre de formation future proposée par le Conseil d'Institut de l'INSPE (y compris les emplois) et valider la répartition de la contribution de chacun des trois partenaires pour l'année universitaire suivante, dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année civile.

Article 4. Les formations

L'annexe 1 identifie la liste des formations, les sites d'exécution des enseignements et le partenaire en responsabilité de chaque parcours.

Article 5. Les moyens

- *La participation des universités*
 - Université Côte d'Azur prend en charge l'ensemble des actes administratifs de gestion liés au personnel, au budget et aux dossiers juridiques et/ou réglementaires de la composante INSPE.
 - Chacune des deux universités (Université Côte d'Azur et Université de Toulon) prend en charge les dépenses liées à l'entretien, à l'équipement et au fonctionnement pédagogique de base de ses locaux, hors dépenses sur projets spécifiquement liés à la mise en œuvre des formations dans le cadre du projet INSPE ;
 - La composante INSPE a la responsabilité de la mise en œuvre du projet d'accréditation, de son suivi et de son évaluation dans ses volets scientifiques, pédagogiques et financiers ;
 - Les universités s'engagent à mettre en œuvre une organisation administrative qui permette à l'INSPE la centralisation de l'ensemble des informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du projet, notamment les indicateurs nécessaires comme les effectifs, les droits perçus, la charge d'enseignement, les heures effectuées, leur répartition entre les trois partenaires, la réussite aux diplômes et l'insertion professionnelle.
 - Les étudiants préparant un master MEEF, candidats à une validation d'études ou d'acquis, et les stagiaires de formation continue ou permanente sont inscrits :
 - A l'Université de Toulon pour les formations ouvertes sur ses campus (liste fixée dans l'annexe 1) ;
 - A Université Côte d'Azur pour l'ensemble des formations ouvertes sur ses campus (liste fixée dans l'annexe 1).

Les formations MEEF concernées correspondent à une charge d'enseignement comptabilisées en heure équivalent - TD (HETD).

- *La participation de l'Académie*
 - La participation des professeurs du premier et du second degré ou de personnels d'éducation exerçant en établissement public local d'enseignement ou en école est définie dans le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation », en vigueur ;
 - Les praticiens de terrain sont identifiés et proposés par l'Académie ;
 - Au vu des besoins exprimés par l'INSPE et sous réserve des contraintes RH académiques et universitaires, l'Académie met à la disposition de l'INSPE des moyens d'enseignement sous la forme de postes partagés. Les enseignants effectuant des demi-services pour le compte de l'INSPE sont rémunérés à mi-temps par l'établissement universitaire d'accueil et ne sont pas comptabilisés dans la participation de l'Académie prévus par le présent article. Ces temps partagés sont mis à disposition des universités pour faire face à des situations temporaires ou imprévisibles mais ne peuvent être renouvelés plus de 2 ou 3 ans.
- *Mise à disposition des locaux*
 - La formation des usagers se déroule dans les locaux de l'Académie et dans les locaux des universités dans lesquelles ils sont inscrits. Elle débute dès l'accueil de pré-rentrée. Aucun flux financier n'est prévu sur ce point entre les partenaires.

Article 6. L'évaluation annuelle de la participation des partenaires

L'évaluation de la participation de l'Académie se fait sur la base des données liées aux interventions des praticiens de terrain fournies et validées par l'INSPE et l'Académie. L'évaluation de la participation d'UCA et de l'UTLN se fait grâce aux indicateurs nécessaires définis dans l'article 5 et mis en place réciproquement par chaque université. Cette évaluation fera l'objet d'un bilan qui sera communiqué à toutes les parties en fin d'année universitaire ou civile, à la convenance des parties.

Les modalités de la participation et des compensations financières entre partenaires seront précisées dans une convention d'application annuelle.

Article 7. Durée de la convention

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2021 et prendra fin le 31 août 2024.

Article 8. Modalités de modification de la convention

Toute modification et/ou révision apportée à la présente convention et/ou à ses annexes devra faire l'objet d'un avenant, dûment signé par les parties.

Article 9. Modalités de résiliation de la convention

Les parties s'engagent à respecter les termes de la présente convention.

La présente convention pourra être résiliée notamment en cas de non-respect par l'une des parties des engagements cités.

La résiliation s'effectuera par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois. Les conventions d'application de la présente convention cadre devront prévoir les modalités particulières de résiliation lorsque la résiliation de la convention cadre est réalisée.

Cette résiliation ne sera effective qu'à compter de la pleine réalisation de la totalité de la formation programmée afin de ne pas porter préjudice aux étudiants inscrits.

Article 10. Règlement des litiges

La présente convention est régie par la loi française.

Tout litige, relatif à la présente Convention, qui pourrait naître notamment à l'occasion, sans que cette liste ne soit limitative, de l'interprétation, de l'existence, de la validité, de l'exécution ou de la mauvaise exécution et/ou de la cessation pour quelque cause que ce soit donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties.

La procédure amiable à suivre, qui sera mise en œuvre par la partie la plus diligente, sera la suivante :

Le représentant légal de chaque partie désignera un représentant parmi son personnel afin de trouver une solution acceptable par les parties. Avant les rencontres des représentants, ces derniers devront : identifier le litige et son origine ; établir un calendrier de négociations, avec les rencontres et échanges qu'ils considèrent nécessaires pour l'aboutissement d'une solution.

Faute pour les parties de parvenir à un accord dans un délai de deux mois ces dernières pourront, à l'initiative de la partie la plus diligente, porter leur différend devant le Tribunal administratif de Nice.



**Pour Université Côte d'Azur,
Le Président,**



Jeanick Brisswalter



**Pour le rectorat de l'Académie de Nice,
Le Recteur,**



Richard Laganier

**Pour l'Université de Toulon,
Le Président,**



Xavier Leroux

Annexes :

Liste de formations (annexe 1)



Annexe 1 :

Université responsable de la mise en œuvre des différents parcours des 4 mentions du Master MEEF

Mention/Parcours	Université responsable de la mise en œuvre	Localisation	Autre université partenaire
Mention 1 ^{er} degré	Université Côte d'Azur	Nice, LAS, Draguignan	
Mention 3, parcours CE	Université Côte d'Azur	LAS	
Mention 3 parcours CPE	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 4	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours Anglais	Université de Toulon	Toulon – campus de La Garde	Université Côte d'Azur
Mention 2 nd degré Parcours Espagnol	Université de Toulon	Toulon – campus de La Garde	Université Côte d'Azur
Mention 2 nd degré Parcours Lettres	Université de Toulon	Toulon – campus de La Garde	Université Côte d'Azur
Mention 2 nd degré Parcours Mathématiques	Université de Toulon	Toulon – campus de La Garde	Université Côte d'Azur
Mention 2 nd degré Parcours Allemand	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours Anglais	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours Economie-Gestion	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours EPS	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré	Université Côte d'Azur	Nice	

Parcours Espagnol			
Mention 2 nd degré Parcours Histoire-Géographie	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours Lettres	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours EPS	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours Mathématiques	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours Physique-Chimie	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours SES	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours NSI	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours SVT	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours Italien	Université Côte d'Azur	Nice	
Mention 2 nd degré Parcours Musique	Université Côte d'Azur	Nice	

CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE

ENTRE

Université Côte d'Azur

Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel expérimental, régi par le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Immatriculé au SIREN sous le numéro 130 025 661 00013, code APE 8542Z,

Dont le siège social se situe à NICE (06103 cedex 2), Grand Château, 28 avenue Valrose,

Représentée par son Président en exercice, Monsieur Jeanick BRISSWALTER, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil d'administration n° 2020-01 du 09 janvier 2020,

Ci-après désigné par les termes « Université Côte d'Azur »

D'une part ;

ET

Le rectorat de l'Académie de Nice,

Dont le siège social se situe à NICE (06181 cedex 2), 53 Avenue Cap de Croix,

Représenté par la Rectrice de l'Académie de Nice, Madame Natacha CHICOT,

Ci-après désigné « l'Académie »

D'autre part ;

Préambule

Par la présente convention, Université Côte d'Azur et l'Académie entendent mettre en œuvre la Convention Cadre Tripartite 2021-2024 conclue entre Université Côte d'Azur, l'Université de Toulon et l'Académie de Nice le 07 juillet 2022.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de fixer la contribution du volume d'heures d'enseignement qu'Université Côte d'Azur réalisera dans le cadre des formations continues et continuées à vocation d'accompagner le développement professionnel des personnels enseignants de l'Académie, conformément à la Convention Cadre Tripartite 2021-2024 conclue le 07 juillet 2022.

Article 2 : Engagements d'Université Côte d'Azur

Université Côte d'Azur s'engage :

- A assurer des interventions dans les formations suivantes, à hauteur de 50% du volume total des heures maquettes (les détails sont définis dans l'annexe 1) :

*Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF),
Néo-titulaires 1D et 2D (T1-T2-T3) ;*

- A assurer et coordonner intégralement la formation suivante :

DIU Professeurs et Conseillers Principaux d'Education Stagiaires – entrée dans le métier

Du fait de la contribution, sans flux financier (Article 5 de l'arrêté du 27 août 2013 - Modifié par l'arrêté du 24 juillet 2020 - art. 1) de l'intervention des personnels du rectorat et des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) dans les formations Masters « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation », il est convenu par principe de réciprocité :

- De mettre à disposition les locaux :
*Pour l'organisation des concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles (CRPE),
Pour la rentrée scolaire des personnels rectorat-DSDEN.*
- D'intégrer le volume d'heures dispensé (des parcours mentionnés précédemment), dans les services statutaires des personnels d'Université Côte d'Azur ;
- De soutenir le développement de liens entre la Recherche et la Formation Professionnelle au travers d'actions ciblées (les détails sont définis dans l'annexe 1) :

Intervention des enseignants chercheurs de l'INSPE pour enrichir et actualiser les contenus de la formation continue par la recherche ;

Intervention des enseignants chercheurs INSPE auprès des formateurs académiques et tuteurs en formation initiale dans le cadre du renforcement sur l'analyse de pratiques et le suivi de mémoire ;

Développement des collaborations en lien avec le laboratoire LINE sur l'innovation ;

Contribution à des séminaires scientifiques.

Article 3 : Engagements de l'Académie

Le Rectorat et les DSDEN s'engagent à :

- Contribuer à la formation initiale des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés (Master MEEF) à hauteur de 33% des maquettes. Les volumes visés sont définis dans l'annexe 1. Les intervenants praticiens de terrain qui assurent les formations sont désignés et rétribués par l'Académie.
- Assurer des interventions dans les formations suivantes, à hauteur de 50% du volume total d'heures maquettes :

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF),

Néo-titulaires 1D et 2D (T1-T2-T3).

Article 4 : Engagements des Partenaires

L'annexe 1 identifie les formations et les volumes prévisionnels d'heures maquettes que devront réaliser chaque partenaire, en référence aux dispositions décrites dans les articles 2 et 3 de la présente convention.

Les partenaires s'engagent à réaliser une évaluation des volumes d'heures respectifs à mi-parcours de l'année universitaire, et à actualiser les charges d'enseignements d'heures maquettes en cas d'évolutions des prévisions de l'annexe 1.

Les partenaires s'engagent à réaliser un bilan des volumes d'heures respectifs exécutés dans en fin d'année universitaire.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter du 01 septembre 2022.

Elle peut être reconduite, une fois, par reconduction expresse pour la même durée. Dans le cas où une telle reconduction serait envisagée, les parties en présence devront la formaliser par courrier au moins deux mois avant de procéder à la reconduction de la convention.

Au terme de la durée d'exécution de la présente convention, qu'il s'agisse de sa durée initiale ou de celle découlant de sa reconduction expresse, un nouveau partenariat devra être réalisé par la signature d'une nouvelle convention.

Article 6 : Avenant

Toute modification de la présente convention pendant sa durée initiale ou dans le cadre de sa reconduction expresse interviendra par voie d'avenant.

Article 7 : Conditions de résiliation

La présente convention pourra être résiliée notamment en cas de non-respect par l'une des parties des engagements cités.

La résiliation s'effectuera par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois.

Article 8 : Communication

Les parties se concerteront pour la promotion et la communication de ce partenariat et des actions qui en découlent.

Les logos et sigles devront respecter les chartes graphiques de chacune des parties.

Leur utilisation doit être conforme aux règles d'éthique en usage.

Les documents et supports comportant les logos, sigles et mentions relatifs au partenariat devront être communiqués préalablement à leur diffusion à chaque partie pour accord.

Article 9 : Confidentialité

Chaque partie s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations appartenant à ou divulguées par l'autre partie, dont elle a eu ou pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention. Cet engagement restera en vigueur pendant la durée de la présente convention et les cinq (5) ans qui suivent la résiliation ou l'arrivée à échéance de cette dernière.

Article 10 : Responsabilité civile

Chacune des parties s'engage à garantir les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers par toutes personnes la représentant ou placées sous sa garde ou son autorité (y compris les élèves et stagiaires lorsqu'ils participent à des activités organisées par elle) ou intervenant pour son compte à quelque titre que ce soit.

Il est à noter que les deux parties à la présente convention sont tiers entre elles en cas de dommages.

Article 11 : Litiges

La présente convention est régie par la loi française.

Tout litige, relatif à la présente Convention, qui pourrait naître notamment à l'occasion, sans que cette liste ne soit limitative, de l'interprétation, de l'existence, de la validité, de l'exécution ou de mauvaise exécution et/ou de cessation pour quelque cause que ce soit donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties.

La procédure amiable à suivre, qui sera mise en œuvre par la partie la plus diligente, sera la suivante :

Le représentant légal de chaque partie désignera un représentant parmi son personnel afin de trouver une solution acceptable par les deux parties. Avant les rencontres des représentants, ces derniers devront : identifier le litige et son origine ; établir un calendrier de négociations, avec les rencontres et échanges qu'ils considèrent nécessaires pour l'aboutissement d'une solution.

Faute pour les parties de parvenir à un accord dans un délai de deux mois ces dernières pourront, à l'initiative de la partie la plus diligente, porter leur différend devant le Tribunal administratif de Nice.

Pour le **Rectorat de l'Académie de Nice,**
La Rectrice,


Signé électroniquement par
Natacha CHICOT
Le 08/11/2022

Natacha CHICOT

Pour **Université Côte d'Azur,**
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


Signé électroniquement par Régis
BRANDINELLI
Le 08/11/2022

Régis BRANDINELLI

ANNEXE 1

CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE

1) Volume d'heures praticiens de terrain (33%) dans les formations MASTER MEEF

1ere mention : 1^{er} degré Master 1 & Master 2

Département 06	625 heures praticiens de terrain
Département 83	729 heures praticiens de terrain
Formation à Distance	243 heures praticiens de terrain

2eme mention : 2nd degré

Département 06 – Master 1 & Master 2

Culture Commune	400 heures praticiens de terrain
Allemand	55 heures praticiens de terrain
Anglais	182 heures praticiens de terrain
Economie et Gestion	198 heures praticiens de terrain
Education musicale	180 heures praticiens de terrain
Espagnol	180 heures praticiens de terrain
Education Physique et Sportive	195 heures praticiens de terrain
Histoire & Géographie	166 heures praticiens de terrain
Lettres	212 heures praticiens de terrain
Mathématiques	180 heures praticiens de terrain
Physique-Chimie	180 heures praticiens de terrain
Sciences Economiques et Sociales	180 heures praticiens de terrain

Sciences de la Vie et de la Terre	180 heures praticiens de terrain
Conseiller Principal d'Education	180 heures praticiens de terrain

Département 83 – Master 1 & Master 2

Culture Commune	170 heures praticiens de terrain
Anglais	182 heures praticiens de terrain
Espagnol	180 heures praticiens de terrain
Lettres	212 heures praticiens de terrain
Mathématiques	180 heures praticiens de terrain

2) Volumes d'heures Formations de l'Ecole Académique de Formation Continue :

Formation	Volume d'heures réalisé par Université Côte d'Azur	Volume d'heures réalisé par Ecole Académique Formation Continue
<i>Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;</i>	401	401
<i>Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF),</i>	54	54
<i>Néo-titulaires 1D et 2D (T1-T2-T3) ;</i>	2D 300 1D 652	2D 300 1D 652

3) Volumes d'heures Réalisés par Université Côte d'Azur dans le cadre du soutien aux actions de collaboration Recherche et Formation Professionnelle :

<i>Partenariat INSPE / École Académique de Formation Continue</i>	Entre 30 et 60 heures eq. TD
<i>Développement des collaborations CARDIE/ INSPE (notamment en lien avec le laboratoire LINE sur l'innovation)</i>	Entre 15 et 25 heures eq. TD
<i>Contribution de l'INSPE aux séminaires scientifiques en ligne « WEBINICE »</i>	Entre 10 et 20 heures eq. TD

CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE

ENTRE

Université Côte d'Azur

Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel expérimental, régi par le décret du 25 juillet 2019 n°2019-785 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts

Immatriculé au SIREN sous le numéro 130 025 661 00013

Dont le siège social se situe à NICE (06103 cedex 2), Grand Château, 28 avenue Valrose

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Jeanick BRISSWALTER

Agissant dans le cadre des activités de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation, dont le Directeur est Monsieur Franck BRILLET

Ci-après désigné par les termes « *Université Côte d'Azur* »

D'une part ;

ET

L'Université de Toulon,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe : à TOULON (83041 cedex 9), CS 60584, immatriculé au SIREN sous le n°198 307 662 00017, code APE : 8542Z, représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier LEROUX, dûment habilité à cet effet par les délibérations du conseil d'administration n°2019-13 du 2 avril 2019 et n°2019-37 du 11 juillet 2019,

Ci-après désigné « *Université de Toulon* » ou « *UTLN* »,

D'autre part ;

Université Côte d'Azur et l'UTLN sont ci-après également désignées collectivement les « **Partenaires** » ou les « **Parties** ».

Vu les arrêtés ministériels successifs depuis 2013 relatifs à l'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice au sein d'Université Côte d'Azur en partenariat avec l'Université de Toulon ;

Vu les statuts d'Université Côte d'Azur ;

Vu les statuts de l'Université de Toulon ;

Considérant la délibération du Conseil d'Administration de l'UTLN n°2022-28 du 2 juin 2022 relative à l'approbation de la convention cadre tripartite 2021-2024 relative à la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation ;

Préambule

Par la présente convention, Université Côte d'Azur et l'UTLN entendent mettre en œuvre les conditions financières de la convention cadre tripartite 2021-2024 relative à la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation conclue le 7 juillet 2022.

CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet principal de formaliser les flux financiers conformément à la convention cadre précitée, notamment le dernier alinéa de son article 6.

Article 2 : Engagements des Partenaires

2.1 Les partenaires s'engagent à réaliser un bilan des volumes d'heures équivalent TD respectifs exécutés en fin d'année universitaire sur production d'une annexe financière annuelle signée par les partenaires et qui définira les reversements entre ces derniers.

Pour ce faire, le taux horaire HEQTD retenu pour le calcul des reversements est de 51 euros, d'un commun accord.

2.2 Les heures d'enseignements réalisées dans le cadre des options Continuum ne sont pas prises en compte dans les reversements ; elles seront gérées directement par chacun des partenaires au travers d'autorisation de cumul s'il y a lieu.

2.3 L'UTLN s'engage également à verser le montant des Primes de Responsabilités Pédagogiques au titre de l'année universitaire 2021/2022, pour les seuls enseignants éligibles d'Université Côte d'Azur qui ont été en charge sur cette même période de parcours de responsabilités au sein l'UTLN (donc sur production de pièces justificatives), et cela conformément à l'annexe n°1.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 (un) an à compter de sa signature par les Partenaires.

Elle peut être reconduite une fois pour la même durée dans les conditions définies à l'article 4 ci-dessous.

Article 4 : Avenant

Toute modification et/ou révision apportée à la présente convention et/ou à ses annexes devra faire l'objet d'un avenant, dûment signé par les Partenaires.

Article 5 : Conditions de résiliation

La présente convention pourra être résiliée notamment en cas de non-respect par l'un des Partenaires des engagements contractuels.

La résiliation s'effectuera par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois.

Article 6 : Communication

Les Partenaires se concerteront pour la promotion et la communication de ce partenariat et des actions qui en découlent.

Les logos et sigles devront respecter les chartes graphiques de chacun des Partenaires.

Leur utilisation doit être conforme aux règles d'éthique en usage.

Les documents et supports comportant les logos, sigles et mentions relatifs au partenariat devront être communiqués préalablement à leur diffusion à chaque partie pour accord.

Article 7 : Confidentialité

Chaque Partenaire s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations appartenant à l'autre Partie ou divulguées par cette dernière, dont il a eu ou pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Cet engagement restera en vigueur pendant la durée de la présente convention et les cinq (5) ans qui suivent la résiliation ou l'arrivée à échéance de cette dernière.

Article 8 : Litiges

La présente convention est régie par la loi française.

Tout litige, relatif à la présente convention d'application, qui pourrait naître notamment à l'occasion, sans que cette liste ne soit limitative, de l'interprétation, de l'existence, de la validité, de l'exécution ou de mauvaise exécution et/ou de cessation pour quelque cause que ce soit donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les Parties.

La procédure amiable à suivre, qui sera mise en œuvre par la Partie la plus diligente, sera la suivante :

Le représentant légal de chaque Partie désignera un représentant parmi son personnel afin de trouver une solution acceptable par les deux Parties. Avant les rencontres des représentants, ces derniers devront : identifier le litige et son origine ; établir un calendrier de négociations, avec les rencontres et échanges qu'ils considèrent nécessaires pour l'aboutissement d'une solution.

Faute pour les Parties de parvenir à un accord dans un délai de deux mois ces dernières pourront, à l'initiative de la Partie la plus diligente, porter leur différend devant le Tribunal administratif de Nice.

**Pour Université Côte d'Azur,
Le Président,**

  Signé électroniquement par
Jeanick BRISSWALTER
Le 17/01/2023

Jeanick BRISSWALTER

**Pour l'Université de Toulon,
Le Président,**

 Signé électroniquement par
Xavier LEROUX
Le 20/01/2023

Xavier LEROUX

Annexe 1 : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE

Taux
horaires
51,00 €

Volume des heures prises en charge par UCA pour le compte d'UTLN au titre des PRP 2021/2022

Enseignant	Parcours	Volumes heures	Valeur €
M. T. Astruc	M2 Maths 2D	25	1 275,00 €
M. F. Herbaut	M1 Maths 2D	25	1 275,00 €
M. A. De Marco	M2 Lettres 2D	25	1 275,00 €
		75	3 825,00 €

Taux
horaires
51,00 €

Volume des heures prises en charge par UCA pour le compte d'UTLN

Mention	Parcours	Heures	Heures étudiant	HeQTD (Coefficient)	Nombre de groupe	HeQTD	Taux de prise en charge UTLN	Volume HeQTD pris en charge UTLN	Valeur €
2D	Culture commune	Heures CM M1 (1 groupe)	50	1,5	1	75	50%	37,5	1 912,50 €
2D	Culture commune	Heures TD M1 (2 groupes)	44	1	2	88	50%	44	2 244,00 €
2D	Culture commune	Heures TP M1 (CCNum + Option : 4 groupes)	36	1	4	144	50%	72	3 672,00 €
2D	Culture commune	Heures CM M2 (1 groupe)	12	1,5	1	18	100%	18	918,00 €
2D	Culture commune	Heures TD M2 (2 groupes)	28	1	2	56	50%	28	1 428,00 €
2D	Culture commune	Heures TP M2 (4 groupes)	12	1	4	48	100%	48	2 448,00 €
2D	Mathématiques	M2	186	1	1	186	100%	186	9 486,00 €
2D	PRP	M2				40	50%	20	1 020,00 €



L'UNIVERSITE DE TOULON reverse à UNIVERSITE COTE D'AZUR pour l'année 2022/2023 un montant de 26 953,50 € (23 128,50 € + 3 825,00 €) sur présentation d'une facture établie après signature de la présente annexe.

**METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS POUR
CONSTRUIRE DES ACTIONS INNOVANTES D'ÉDUCATION
À LA SEXUALITÉ ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES**

PROJET FINANCÉ À 100%

Action conjointe :



CENTRE RÉGIONAL
D'INFORMATION
ET DE PROMOTION
DE LA SANTÉ SEXUELLE



Éléments de contexte :

Le Centre Régional d'Information et de Promotion de la Santé sexuelle

Le CRIPS SUD, anciennement CRIPS PACA, est une association loi 1901 créée en 1993, spécialisée dans la santé sexuelle, plus particulièrement des jeunes. Implanté à Nice et Marseille, le CRIPS, organisme de formation, porte un pôle ressource et des programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des jeunes.

L'activité du CRIPS SUD repose sur une équipe pluridisciplinaire, qualifiée et spécialiste de l'éducation à la vie affective et sexuelle et la prévention des violences sexistes :

- deux chargés-es de mission éducation à la sexualité, diplômés-es dans les champs de la santé et spécifiquement formés-es à l'éducation à la sexualité auprès d'un public jeune, assurent les actions de terrain et participent à l'offre de formation du CRIPS ;
 - deux chargés-es de mission Formation InfoCom, spécialisés-es dans l'information et l'accompagnement des professionnels-les, formés-es à la pédagogie de formation pour adultes, animent les pôles ressources de Nice et Marseille.
- Le CRIPS Sud est reconnu organisme de formation depuis 2017 et référencé nationalement sur la plateforme Datadock.
- L'association dispose également d'un agrément de l'Académie de Nice et d'Aix-Marseille pour apporter son concours à l'Enseignement Public, sous la forme :
- d'interventions pendant le temps scolaire en appui aux activités d'enseignement ;
 - d'une contribution à la recherche pédagogique et à la formation des équipes sur la thématique santé sexuelle.
- Le CRIPS Sud reçoit le soutien financier des pouvoirs publics : ARS PACA, Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, et Conseil départemental des Alpes-Maritimes notamment. Le projet serait donc à moitié co-financé par le CRIPS SUD.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Alpes Maritimes (CIDFF 06) exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. L'association fait partie de la Fédération nationale des CIDFF qui est composée de 106 centres en France. Elle a été créée en 1982 dans le département des Alpes Maritimes.

La mission des CIDFF est reconnue dans le code de l'action sociale et des familles. Le décret du 23 décembre 2015 précise leur champ d'action qui se situe dans le domaine de l'accès aux droits : informer, orienter et accompagner les femmes en particulier et les familles, dans la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, l'emploi, la création d'entreprise, la citoyenneté, la santé et la sexualité.

A ce titre le CIDFF bénéficie d'un agrément avec l'Éducation nationale pour intervenir sur l'ensemble de ces questions auprès des élèves et des enseignants.

Le CIDFF 06 travaille en étroite collaboration avec la Délégation départementale aux droits des femmes et participe activement aux groupes de travail du Schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes ainsi qu'au Club Egalité.

Le CIDFF 06 intervient sur le territoire des Alpes Maritimes selon différentes modalités :

- ✓ Des permanences juridiques gratuites et confidentielles
- ✓ Des permanences psychologiques pour les adultes et les enfants victimes de violences conjugales
- ✓ Des informations et des ateliers collectifs
- ✓ Des formations de professionnels
- ✓ Des ateliers d'insertion en direction des femmes

Composée de 12 professionnel-le-s, juristes, psychologues, sociologue, chargé-e de mission, l'équipe du CIDFF 06 propose des interventions pluridisciplinaires, basées sur des méthodologies variées :

- Auprès des élèves et des jeunes sur la prévention des violences sexistes et sexuelles
- Auprès des professionnel.le.s de l'éducation et de l'enseignement pour les former à la prévention des violences sexistes et sexuelles et les accompagner dans la mise en place de projets

Objectifs du projet :

Général :

Apprendre à travailler en partenariat avec des structures hors Éducation Nationale pour construire des actions innovantes d'éducation à la vie affective et sexuelle et de prévention des violences sexistes et sexuelles.

Spécifiques :

- Rendre les jeunes acteurs-rices de leur vie relationnelle et sexuelle.
- Sensibiliser aux outils pédagogiques développés en travail social / éducation populaire.
- Assurer un transfert de compétences.
- Appréhender les enjeux éducatifs liés à la sexualité, au rapport au corps et au consentement.
- Appréhender le cadre juridique et les droits des personnes victimes de violences
- Travailler la posture de l'enseignant-e : écouter, accompagner, orienter
- Permettre aux étudiant-e-s d'identifier des outils et ressources pédagogiques permettant d'aborder la sexualité et l'égalité F/H.

LES PRINCIPES DE LA CIRCULAIRE DE SEPTEMBRE 2018 *

- les objectifs de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire,
- les principes éthiques,
- la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité,
- le pilotage du dispositif de l'éducation à la sexualité.

(...) Au sein des établissements d'enseignement, tout adulte de la communauté éducative contribue à réguler les relations interindividuelles et à développer chez les élèves des savoir-être et des comportements respectueux et responsables. Ces pratiques éducatives impliquent une nécessaire cohérence entre tous les adultes participant de fait au respect des lois et des règles de vie en commun, qu'elles concernent la mixité, l'égalité ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le sexisme, l'homophobie et la transphobie, contraires aux droits de l'Homme. (...)

(...) Inscrite dans la loi depuis 2001, l'éducation à la sexualité prend place également dans le cadre de séances spécifiques. En lien avec les connaissances acquises à travers les programmes scolaires, cette base de trois séances annuelles permet de concevoir une continuité éducative et de relier les différents apports avec les domaines biologique, psycho-émotionnel, juridique et social (...) Rendre les jeunes acteurs-rices de leur vie relationnelle et sexuelle.

*Recommandations de l'Éducation nationale telles que définies dans la circulaire n° 2018-111, publiée au B.O. du jeudi 13 septembre 2018.

Publics ciblés :

Les étudiants-es de 1^{er} et 2nd degré de l'INSPÉ.

Activités :

- Réaliser des actions de sensibilisation auprès des étudiants-es 1^{er} et 2nd degré de l'INSPÉ sur la thématique de l'éducation à la vie affective et sexuelle et de la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Portage du projet :

Le portage du projet serait assuré par l'INSPE, le CRIPS SUD et le CiDFF 06.

Acteur-ric-e-s du projet :

- Les étudiant-e-s de l'INSPE,
- Enseignante de l'INSPE,
- Equipe du CRIPS SUD,
- Equipe du CiDFF

Contacts des personnes référentes du projet :

	Personnes	Coordonnées
INSPE	Karine LAMBERT	karine.lambert@unice.fr 04 93 79 15 86
CRIPS SUD	M. Bruce DOS SANTOS <i>Directeur</i>	direction.crips@gmail.com 04 92 14 41 20
CiDFF 06	Mme Prune DE MONTVALON <i>Directrice</i>	direction@cidff06.com 04 93 71 55 69

Principe et méthodologie des activités proposées :

Monter une action d'éducation à la vie affective et sexuelle : World Café (CRIPS Sud)

Le CRIPS SUD développe, dans l'ensemble de ses actions, une approche participative visant à développer les compétences et faire émerger les savoirs, savoirs faire, et savoirs être par le groupe.

L'association propose l'organisation de World Café, outil d'animation permettant de favoriser l'intelligence collective, sur un format de deux heures auprès des étudiant-e-s du 1^{er} et 2nd degré de l'INSPE au cours desquels il-elle-s seront invité-e-s à se questionner et échanger sur différentes dimensions de l'éducation à la sexualité :

Approche biomédicale :

- Évaluation des risques/épidémiologie : discussion autour des modes transmission des IST, des stratégies de prévention diversifiée (vaccinations).
- Prévention des grossesses non planifiées.
- Présentation et orientation vers les dispositifs ressources en santé sexuelle.

Approche psychosociale :

- Représentations autour de la séropositivité.
- Estime de soi et qualité de vie sexuelle : capacité à affirmer ses envies/besoins à ses partenaires, consentement, rejets et discriminations liées à l'identité, l'orientation sexuelle ou la physionomie.
- Lieux ressources sur sa vie affective et sexuelle.

Approche juridique :

- Cadre légal autour des relations sexuelles.
- Orientation vers les dispositifs d'accès aux droits du territoire.



Le « **World Café** » est un processus créatif qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées. Ce processus reproduit l'ambiance d'un café dans lequel les participant-e-s débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables. À intervalles réguliers, les participant-e-s changent de table. Un-e facilitateur-riche reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivé-e-s.

Les conversations en cours sont alors enrichies des idées issues des conversations précédentes. Au terme du processus, les principales idées sont restituées au cours d'une assemblée plénière.

Le World café est utile pour faire participer de vastes groupes (plus de 12 personnes) à un processus de dialogue authentique lorsque l'on souhaite générer des idées, partager des connaissances, transférer des compétences.

Monter un atelier d'auto-défense verbale (CiDFF 06)

Un « **Atelier d'auto-défense verbale** » est un outil d'empowerment et de prévention des violences qui vise à déconstruire les rôles sociaux et à développer une posture positive individuelle. Ces ateliers permettent de créer un espace de dialogue, d'expression et de réflexion collective.

Les ateliers MAP se divisent en deux temps. Un premier temps est consacré aux échanges d'expériences et à un apport théorique sur les notions d'espace public/privé, de violence sous toutes ses formes, d'agression, d'autodéfense, de rapports sociaux de pouvoir et de responsabilité.

Un second temps est consacré à la mise en situation sous forme de théâtre forum. Par groupe, les participant.e.s sont invité.e.s à jouer des scénettes d'agression, avec la mise en scène de trois rôles différents : l'agresseur.e, le.a témoin, la victime. Le but étant de travailler individuellement et collectivement sur une désescalade de la violence, d'éviter qu'une agression verbale devienne une agression physique et de sortir de ce triangle dramatique sans se mettre en danger.

L'objectif de ces ateliers est de permettre aux participant.e.s de développer une posture positive et de prendre conscience de leur capacité d'agir quel que soit le contexte. Il s'agit de les aider à se sentir légitime à exister tel qu'elles/ils sont, et à occuper leur place dans l'espace public et privé et à la revendiquer de manière non violente mais ferme.

Le CIDFF 06 développe dans un certain nombre de ses actions, une approche participative critique afin de développer la capacité d'agir de chacun.e à travers les mises en situations et le théâtre Forum.

L'association propose l'organisation d'ateliers d'autodéfense verbale, un outil d'animation favorisant l'intelligence collective, la déconstruction des représentations, et un travail sur la posture (physique, psychologique, émotionnelle et intellectuelle) pour que chacun.e puisse s'affirmer aussi bien dans la sphère privée que dans les espaces publics. Des ateliers de trois heures sont proposés aux étudiant.e.s du 1^{er} et du 2nd degré de l'INSPE par groupe de 8-12 personnes.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation quantitative et qualitative sera réalisée auprès des étudiants-es et des partenaires de l'action via un questionnaire papier ou en ligne.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'actions réalisées,
- Nombre d'étudiants-es en ayant bénéficié
- Nombre de partenaires impliqués

Indicateurs qualitatifs :

- Profil des étudiants-es
- Thématiques abordées
- Synthèse des productions des étudiants-es
- Satisfaction des étudiants-es
- Satisfaction partenaires

Autres actions

La culture de l'égalité F/H et la lutte contre les discriminations liées au sexe, au genre ou à l'orientation sexuelle à l'INSPE

**Le cadre institutionnel :
correspondante égalité UCA**
lettre de mission en date du 15/01/2023

- Objectifs**
- La correspondante égalité sera en charge de participer à ce réseau et de déployer la politique inspiquée par la vice-présidente politique sociale, agilité, diversité d'Université Côte d'Azur à la fois pour notre communauté étudiante et notre personnel.
- Ses objectifs seront de :
- Participer aux actions stratégiques inscrites dans le plan qualité professionnelle d'Université Côte d'Azur.
 - Lutter contre toutes les discriminations et les inégalités de traitement, liées au sexe, au genre ou à l'orientation sexuelle.
 - Assurer notre ancrage territorial et nos partenariats en faveur de l'égalité des chances et coopérer avec les associations, les collectivités et les organismes locaux, nationaux et internationaux.
 - Coordonner nos actions en interne et en externe notamment via un site Web dédié permettant de sensibiliser les différents publics d'Université Côte d'Azur.
 - Développer des actions, initiatives et bonnes pratiques en faveur de l'égalité au sein d'Université Côte d'Azur.
 - Se former et participer à la diffusion d'une culture commune de l'égalité au sein d'Université Côte d'Azur.
 - Être force de proposition sur la mise en place d'actions pouvant faire progresser nos pratiques ainsi que la culture de l'égalité au sein de l'établissement.

Mais des actions antérieures :

2021-Lutte contre la précarité menstruelle



2021-Participation des étudiant.es et personnel de l'INSPE à des projets de recherche : webdocumentaire SAFE (AMU-UCA)



2 : Co-réalisation d'un court métrage

France, 2022, documentaire fiction, 16'31 Film collectif réalisé par Manu Fantari, avec les élèves de la classe de CM2A de l'école élémentaire Ar Bel (Marseille). Avec l'accompagnement pédagogique d'Anaïs Castino, l'accompagnement scénaristique de Karine Lambert. Dans le cadre des Ateliers Cinématocés proposés par l'association Poly Maggno.

2022 : Des colloques et des conférences

23/09/2022: Visio-conférence: Les violences à l'égard des filles et des femmes
De 18h à 19h30
Etat des lieux, Karine Lambert, MCF Histoire Avec le soutien de l'INSPE

III RENCONTRE INTERNATIONALE D'ENSEIGNANTES-CHERCHEUSES DE LA MÉDITERRANÉE.
« Femmes et vieillissement dans l'espace méditerranéen. Perspectives socio-historiques »
Grenoble les 24 octobre 2022



**Théâtre forum
Lutte contre les discriminations**

L'objectif est d'intier le débat, de sensibiliser la communauté étudiante et de l'informer des ressources à sa disposition à l'université et sur le territoire.

Une intervention pour les M2-10 est prévue le mercredi 12 octobre sur le Campus de Liégeois

ACTIONS CONDUITES DANS LE CADRE DE LA 4ème EDITION DES SEMAINES DE L'EGALITE D'UCA

Matrimoine et Femmage : pour lutter contre l'invisibilisation des femmes de savoir



Soutien à Pinar Seleik et défense des libertés académiques



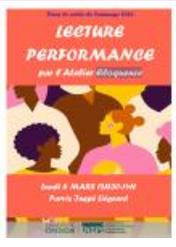
Des ateliers à destination des futur.es enseignant.es : Comment éduquer à la sexualité avec la collaboration de partenaires de l'EN ?



Présentation d'un court métrage Et d'un documentaire



Exposition à la médiathèque et lecture de textes par atelier éloquence

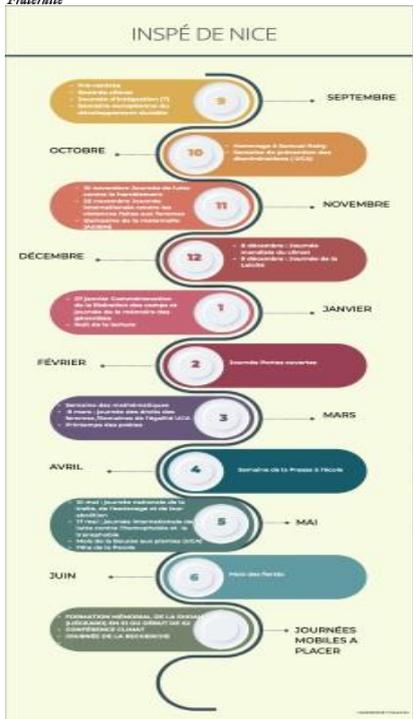


Webinaire AMU-UCA



Projection débat dans le cadre de la Fiesta del Cine

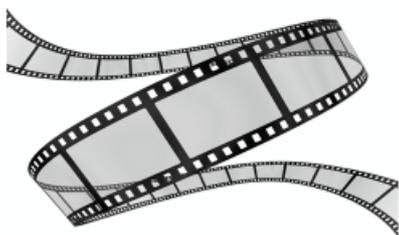




PROJETS de l'Inspé de l'académie de Nice

- Réunion de rentrée : jeux
- 13 octobre : théâtre forum
- 25 novembre (exposition)
- Sélection de textes d'autrices d'ici et d'ailleurs
- Mars femmage(tous les centres)
- Représentation des femmes dans les médias (@marinettefemmesetfeminisme)
- Court métrage en avant première
- Stage : l'égalité par les arts vivants (stage théâtre/ clown/ égalicontes)

APPEL À PROJET INTRAPRENEURIAT QVCT – UCA



Réponse de l'Inspé de l'académie de Nice à cet appel à candidature

Le projet vise à faire entendre la voix des étudiant-es et personnels LGBTQIAP+ sur l'ensemble des campus d'UCA. **Nice Queer and co** vise dans un premier temps à constituer **un collectif d'accueil** et de soutien, mais également d'information pour les jeunes queers et personnes en questionnement, ouvert à leurs alliées féministes. Dans un second temps (à partir de janvier 2023), ce collectif a pour objectif de réaliser **un court métrage** permettant de lutter contre les discriminations de sexe et de genre. L'objectif est donc d'informer la communauté universitaire, lui permettre de découvrir la culture queer et féministe et de mettre en place **une politique inclusive** de bonnes pratiques au sein d'UCA

Eco-délégués et référents transition écologique

Dès l'année universitaire 2022-2023 a été testé la mise en place d'éco-délégués et de référents transition écologique sur les différents sites de l'Inspé.

Principe de base : créer des éco-délégués, éco-déléguées élus (un éco-délégué pour chaque groupe) ainsi qu'un Référent ou une Référente transition écologique (RTE) pour chaque site de l'Inspé.

Objectifs : sur le modèle des éco-délégués du second degré (pour le premier degré, sans être obligatoires ils sont encouragés en classes de cm1 et cm2), faire en sorte que ces éco-délégués jouent « *un rôle essentiel de sensibilisation et de mobilisation pour contribuer à faire des collèges et lycées (et ici donc de l'Inspé) des espaces plus favorables à la biodiversité et davantage engagés dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.* » (<https://eduscol.education.fr/1121/les-eco-delegues>).

Les éco-délégués représentent leurs camarades et permettent de faire remonter demandes et propositions. Ils constituent également des relais pour la transmission d'informations ou la diffusion des écogestes.

Concernant les RTE, leur rôle est d'être un intermédiaire entre les étudiants, étudiantes et usagers du site et la personne chargée de la mission transition écologique. Le référent, la référente peut donc relayer les suggestions, demandes ou remarques des étudiants, étudiantes et usagers du site, faire connaître les besoins ou spécificités du site concerné mais également participer à la diffusion locale des informations ou actions émanant de la mission transition écologique

Modalités de mise en œuvre : un éco-délégué est élu au sein de chaque groupe pour tous les parcours accueillis par l'Inspé. Cette élection s'accompagne d'une information sur le rôle des éco-délégués au sein de l'Inspé et a lieu en début d'année universitaire.

Pour chaque site de l'Inspé (là encore sur le modèle de ce qui se fait dans les établissements scolaires) un, une RTE est élu ou désigné au sein du personnel de chaque site. Il joue le rôle de personne référente pour les enjeux environnementaux et climatiques de la transition écologique au sein du site et d'interlocuteur local pour les éco-délégués. Ce référent est en lien étroit avec la personne chargée de la mission Transition Écologique au sein de l'Inspé.

Rôle des éco-délégués : sur le modèle de ce qui se passe dans les établissements scolaires, « Les éco-délégués sont à la fois des copilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires. » (<https://eduscol.education.fr/1121/les-eco-delegues>)

L'objectif, l'ambition est de faire des éco-délégués des acteurs essentiels de la sensibilisation et de la mobilisation des étudiants, étudiantes de l'INSPE.

Sur le modèle là encore de ce qui se fait dans les établissements scolaires les domaines d'action des éco-délégués peuvent être variés :

- Au quotidien, ils peuvent participer à la réflexion sur les écogestes à développer et à la sensibilisation de leurs camarades sur des sujets comme la pollution, la production et la gestion des déchets, le gaspillage, le respect de la biodiversité sur les sites, la sobriété énergétique, etc.
- Ils peuvent également proposer des projets d'action ou d'aménagement au sein des sites de l'Inspé ou s'investir dans des projets proposés par la mission transition écologique ou la mission EcoCampus Responsable d'UCA.

Modalités de fonctionnement : des réunions régulières ont lieu avec la personne chargée de la mission transition écologique pour échanger, partager et organiser les actions envisagées. On peut considérer qu'une première réunion ait lieu après l'élection des éco-délégués pour définir leur mission et opérer un premier échange sur les possibilités d'action, que deux réunions d'accompagnement se déroulent au cours de l'année universitaire avant une réunion de bilan en fin d'année.

Projet Un jardin partagé pour toutes et tous !

Ce projet va être déposé en 2023-2024 dans le cadre de l'appel à projet Intrapreneuriat dans le cadre de la Qualité de vie et conditions de travail d'UCA. Destiné aux étudiants, étudiantes, enseignants, enseignantes et à l'ensemble des personnels de l'Inspé mais également d'UCA, il cherche à valoriser le cadre exceptionnel du site Stephen Liegeard de Nice qui bénéficie d'un parc de 2 hectares mais également à sensibiliser l'ensemble des usagers du site aux problématiques environnementales et à la transition écologique.

Descriptif détaillé :

Le projet proposé est donc un projet de jardins partagés ouverts à l'ensemble des étudiants, étudiantes enseignants, enseignantes et personnels des sites niçois de l'Inspé (George V et Liégeard) du campus de la Villa Arson (situé à proximité immédiate) mais aussi de l'ensemble de la communauté UCA. Ces jardins seront situés sur le site du campus Liégeard, qui comprend un parc de 2 hectares voué initialement à la production agricole (planches encore aujourd'hui plantées d'oliviers et d'agrumes). Le projet juxtaposera trois espaces aux vocations distinctes :

- Un espace consacré aux **jardins partagés** eux-mêmes : il s'agira de proposer à de petits groupes volontaires des parcelles où cultiver légumes, petits fruits, fleurs. La constitution des groupes (pouvant être de taille variable mais excluant la gestion individuelle) s'attachera à croiser fonctions et statuts (étudiants, étudiantes, enseignants, enseignantes et personnels administratifs) et niveaux (Licence, Master ou autre) et appartenance (site). L'objectif de ces groupes mixtes étant de favoriser les échanges inter catégoriels et de promouvoir un apprentissage par les pairs.
- Une parcelle proposera un espace aménagé spécifiquement pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite grâce à la possibilité de mener des cultures sur table. Toute adaptation nécessaire à d'autres formes de handicap sera étudiée.
- Un espace « **solidaire** » géré de manière collective par les détenteurs d'une parcelle partagée et par toute autre personne souhaitant contribuer, et dont la production sera offerte à une association luttant contre la précarité étudiante (par exemple la Fédération des associations et corporations des étudiants - FACE 06). La participation à l'entretien de cette parcelle solidaire fera partie du cahier des charges à respecter pour l'obtention d'un jardin partagé. L'objectif est de fédérer les participants autour d'un projet et de générer une dynamique collective et un engagement autour de valeurs sociales et solidaires.
- Un espace « **pédagogique** » qui servira de support où apprendre ensemble à jardiner. Cet espace pourra également permettre de recevoir ponctuellement des groupes d'étudiants, étudiantes dans le cadre des formations en lien avec l'Éducation au développement durable (EDD) et la transition écologique. Il pourra également accueillir à l'occasion une classe d'élèves dans le cadre d'événements organisés avec des établissements scolaires du 1^{er} ou du 2nd degré (en lien toujours avec les missions de formation de l'Inspé).

Le fonctionnement des Jardins partagés sera encadré par une Charte qui précisera notamment l'obligation d'appliquer les principes de la permaculture.

Le Lycée horticole d'Antibes a été sollicité (aide à la conception des espaces).

Ce projet permet également d'inscrire l'Inspé et UCA dans une dynamique de transition écologique et de développement durable : il valide en effet plusieurs Objectifs du développement durable (ODD) définis par l'ONU pour 2030 (objectifs 2, 3, 4, 11, 12, 13, 15) mais également les finalités de l'Agenda 21 français (la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables) et les objectifs de développement de l'agriculture urbaine et des jardins nourriciers de la métropole Nice Côte d'Azur :

(<https://www.nice.fr/uploads/media/default/0001/28/delib-Agriculture-Urbaine.pdf>).

Il permettra enfin de sensibiliser les participants au projet et l'ensemble des usagers du campus Liégeois aux enjeux environnementaux et climatiques actuels.

Enfin, ce projet pourra également enrichir le Label Développement durable et responsabilité sociétale Label DD&RS d'UCA.

Les objectifs du projet sont multiples :

- Objectifs **économiques, sociaux et solidaires** : lutte contre la précarité alimentaire, lutte contre l'isolement, engagement solidaire.
- Objectifs **liés à la santé** : physique (lutte contre la sédentarité, meilleure alimentation) et psychologique (lutte contre le stress, contact avec la nature).
- Objectifs **écologiques** : renouer le lien avec la nature, promouvoir une alimentation et une agriculture plus durable, saine, locale et de saison, valoriser le patrimoine naturel du site Liégeois.
- Objectifs **pédagogiques** : développement de compétences relatives au jardinage et à la connaissance des plantes, apprentissage par les pairs.

AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES

AUDIOVISUEL ET DISTANCIEL

PROGRAMME UCA

- Janvier 2023 : Livraison de 9 écrans LED + cameras de visio-conférence sur Georges V (Nice) et 4 sur Liégeard (Nice)
- Total de **54 246 €**
- Lancement des **demos** sur les pauses méridiennes (Ingénieure pédagogique et Service informatique)
- **Mailing et affichage** info sur les temps de démos
- **Accompagnement individualisé** sur demande (Ingénieure pédagogique) – Logistique – Service informatique)



ACHATS Inspé – PETITS EQUIPEMENTS

SUITE A ENQUETE AUPRES DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES

TOTAL : **15 825 €**



APPEL A PROJET CFA EPURE Mentions 3 (EE) et 4 (PIF)

- Janvier 2023 : Livraison de 4 écrans LED avec caméra de visioconférence pour le site de La Seyne : **22 300 €**
- Mai 2023 : APP 2 Aménagement d'un espace de coworking étudiants à La Seyne + Equipements et licence logiciel montage RV 360° (PIF): **15 840 €**



OBJECTIFS DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

AMELIORER
les solutions de projection
sur le site de Liégeard.



AUGMENTER
les capacités d'accueil
sur le site de la
Seyne.

FACILITER
la comodalité des
interventions en inter-site et
en distanciel.

Projets

Investissement **102.550 €**

LIEGEARD

Salle16 : Ecran 98" +
Logicam + micros
déportés au plafond
Salle 24 : Solution type
« Amphi » identique à la
salle 002 de Georges V
(Nice)

VAR

La Seyne sur Mer
SALLE 15 et 25 : 2
Ecrans 86" + Logicams +
diffusion audio en
duplex
SALLE 2 : 1 écran 86" +
meetup + micro déporté
Draguignan
- **SALLE B103 et 104** –
écran 75" + meetup pour
rediffusion cours de la
Seyne sur Mer

PERSPECTIVES



Projet d'équipement audiovisuel et
comodal pour 3 nouvelles salles
(2 Liégeard + 1 à Draguignan)
Budget UCA 2023 : 13 580 €



Projet aménagement de la médiathèque
de Liégeard (Nice).



Projet Salle de coworking Georges V
(Nice) : en cours de chiffrage.



Projet de création d'une salle de
Pédagogie Active sur Liégeard (Nice) :
en cours de chiffrage.

Dans le cadre du tutorat mixte, l'Inspé prend appui sur une équipe de tuteurs et tutrices référents. En 2022, ce système a été expérimenté dans le cadre du diplôme d'entrée dans le métier et vise à être étendu pendant l'année de master 2^{ème} année au sein des formations du 1^{er} et 2nd degré. Le dispositif du tutorat référent a pour objectif d'accompagner la réussite des étudiants, étudiantes et des fonctionnaires stagiaires pendant leur seconde année de professionnalisation, plus précisément autour de ces trois axes :

1. Assurer l'accompagnement d'un groupe de stagiaires dans le cadre du plan de formation.
2. Assurer le suivi des professeurs alternants/stagiaires dans le cadre de l'alternance.
3. Accompagner les professeurs alternants / fonctionnaires stagiaires dans le cadre du portfolio.

Les tuteurs et tutrices référents travaillent en collaboration avec les tuteurs du rectorat avec pour objectif d'être le plus complémentaire possible avec l'employeur. Pour articuler les actions au calendrier de la formation mais aussi aux attentes de l'employeur, l'Inspé fixe des étapes et des bilans :



La circulation de l'information entre l'Etat employeur et l'Etat formateur est au centre du dispositif. La complémentarité souhaitée peut être atteinte par l'adéquation de certains modules aux problèmes identifiés sur le terrain (par exemple en cours d'analyse de pratiques) mais aussi par la possibilité de mettre en œuvre des dispositifs plus spécifiques d'accompagnement (tel que, par exemple, la charte tutorale ou encore la visite en établissement). Les tuteurs et tutrices référents ont également pour mission de chercher à valoriser l'activité professionnelle des alternants et stagiaires et à leur proposer des participations à des événements (découverte d'autres structures scientifiques, culturelles, en éducation).

Le tuteur-référent

La mission principale d'un tuteur-référent est de s'assurer que chaque étudiant, étudiante, fonctionnaire stagiaire puisse bénéficier d'un tutorat mixte (université/rectorat).

Elle consiste à :

- ✚ Assurer l'accompagnement d'un groupe d'étudiants, d'étudiantes ou de fonctionnaires stagiaires dans le cadre du plan de formation :
- ✚ Assurer un suivi du groupe en rappelant les objectifs de chaque période de cours.
- ✚ Assurer un suivi permettant de répondre aux questions individuelles.
- ✚ Assurer un suivi permettant de réguler les portfolios de compétences.
- ✚ Assurer un suivi permettant de détecter les difficultés des étudiants, étudiantes ou fonctionnaires stagiaires. (conception/mise en œuvre/engagement/autres problématiques).
- ✚ Encourager l'analyse autoréflexive des stagiaires au regard de leurs pratiques.
- ✚ Concourir au développement personnel et professionnel des étudiants, étudiantes ou fonctionnaires stagiaires.
- ✚ Organiser, si nécessaire, des réunions collectives, des ateliers d'échanges de pratiques.
- ✚ Participer à la commission de validation des domaines de compétences.
- ✚ Assurer le suivi des étudiants, étudiantes ou fonctionnaires stagiaires dans le cadre de l'alternance.
- ✚ Favoriser le lien tripartite entre l'étudiant, l'étudiante ou le fonctionnaire stagiaire, son tuteur ou sa tutrice de terrain et l'Inspé.
- ✚ Mettre en œuvre des dispositifs de remédiation et de valorisation.
- ✚ Solliciter la direction adjointe à la formation en utilisant, si nécessaire, des dispositifs complémentaires d'accompagnement.
- ✚ Certains tuteurs ou tutrices référents pourront être amenés à animer un portfolio de compétences de plusieurs étudiants, étudiantes ou fonctionnaires stagiaires.

SOUS RÉSERVE D'ÉVENTUELLES MODIFICATIONS EN COURS D'ANNEE

Document à l'attention :

- *PFSE et des M2 concernés par le mémoire professionnel*
- *des encadrants du mémoire professionnel*

Préambule

La préparation du mémoire professionnel concerne :

- **Tous les PFSE et les M2 qui suivent la formation du M2 du Master MEEF 1^{er} degré**

I. Objectif de l'initiation à la recherche

Le travail sur le mémoire s'inscrit dans le cadre de l'initiation à la recherche prévue par la réforme de la formation des enseignants. Cette initiation doit permettre au futur enseignant ayant suivi la formation au sein de l'Inspé de :

- **Découvrir** quelques éléments actuels de la recherche dans sa discipline d'enseignement ou son domaine d'éducation et de formation.
- **Être initié**, en la pratiquant, à la recherche scientifique.
- Construire des liens entre sa pratique professionnelle et la recherche en lien avec son domaine professionnel.
- **Développer** les compétences professionnelles permettant l'examen critique de ses pratiques.

Pour les stagiaires, l'initiation à la recherche s'articule principalement autour du travail sur le mémoire professionnel. L'accompagnement du PFSE pour la conception et la réalisation du mémoire est organisé de la façon suivante :

- **Un encadrement individualisé** réalisé par le tuteur de l'Inspé et par le tuteur de l'Éducation nationale.

II. Le mémoire de l'année de stage

1. Objectifs du mémoire

Le mémoire est un élément central de l'initiation à la recherche. Il doit permettre d'attester que celui qui l'a préparé et soutenu avec succès est capable :

1. De **mettre en œuvre** une démarche de recherche scientifique ;
2. De **faire des liens** entre sa pratique professionnelle et les recherches scientifiques dans son domaine.

Concernant le premier point (« mettre en œuvre une démarche de recherche scientifique »), le stagiaire devra se confronter aux grandes étapes de la recherche scientifique, que l'on peut indiquer de la façon suivante (sans prétendre à l'exhaustivité) :

- Choix d'un thème de recherche et élaboration d'une problématique et d'une question de recherche.
- Constitution et exploration d'un champ bibliographique cohérent.
- Élaboration d'un cadre théorique et traitement de la question à partir de lectures de textes scientifiques.
- Conception et réalisation d'une étude empirique.
- Comparaison et discussion des résultats empiriques à la lumière des données théoriques.

Le master MEEF étant un master professionnel, et non pas un master de recherche, le stagiaire est aidé par ses encadrants pour passer les différentes étapes décrites précédemment. La construction de la problématique, par exemple, est une étape cruciale mais difficile et nécessitera l'aide des encadrants.

Le second point (« faire des liens entre sa pratique professionnelle et les recherches scientifiques dans son domaine ») signifie que le travail de recherche doit être ancré dans la pratique professionnelle qu'il a pour objectif d'éclairer et de comprendre. L'adjectif « professionnel » doit être compris en ce sens : il s'agit bien d'un travail d'initiation à la recherche, mais d'une recherche tournée directement vers la pratique professionnelle. Le mémoire peut ainsi déboucher sur des recommandations pour la pratique professionnelle. Cet aspect constitue une autre différence entre mémoire professionnel et mémoire de recherche.

Cette perspective exclut, par conséquent, les recherches sur des objets purement théoriques (contrairement à ce qui est possible pour des mémoires de recherche). On pourra ainsi choisir comme thèmes de son mémoire :

- « L'initiation à la poésie en maternelle »
- « Enseigner les fractions à l'école élémentaire »
- « Une sanction peut-elle être pédagogique ? », etc.

2. Choix du thème du mémoire professionnel

Les thèmes du mémoire seront choisis parmi plusieurs catégories possibles :

- La didactique d'une matière enseignée (didactique des mathématiques, didactique du français, etc.) ou de plusieurs matières enseignées (didactique comparée) ;
- Les thèmes transversaux (non disciplinaires) relevant de façon générale des sciences de l'éducation (l'autorité de l'enseignant à l'école élémentaire, la gestion des conflits dans une cour de récréation) ;

Dans tous les cas, l'objet du mémoire doit être en lien avec les réalités d'une école. Il peut (sans que ce soit une obligation) être en lien étroit avec la pratique professionnelle du stagiaire (par exemple avec une difficulté rencontrée par ce dernier).

De façon générale, la loi de refondation de l'école impulse de nombreuses nouveautés dans les modalités d'enseignement, nouveautés qui peuvent constituer un réservoir utile de thèmes de mémoire.

La thématique choisie doit permettre de réaliser une étude de terrain, sous différentes formes possibles :

- Étude de la pratique professionnelle de quelques acteurs de l'éducation ;
- Étude des apprentissages des élèves ;
- Étude portant sur la structure éducative ;
- Étude menée auprès de membres de la communauté éducative.

Enfin, les exigences de ce mémoire sont moindres, en comparaison de celles d'un Master « Recherche ». Ainsi, il n'est pas attendu de la part de l'étudiant :

- Une revue exhaustive de la littérature relative à sa problématique ;
- Un recueil de données massif ;
- La production de résultats inédits.

III. Aspects liés à la forme

1. Structure du mémoire

Les encadrants du mémoire pourront affiner la structuration du mémoire et il ne s'agit pas d'imposer une forme universelle précise. Toutefois, les mémoires produits devront respecter un canevas minimal commun constitué de la façon suivante :

- **Une introduction** permettant de présenter le thème choisi et la problématique retenue ;
- Une **partie dite « théorique »** qui s'appuie sur les lectures faites par l'étudiant et sur sa réflexion propre. Elle vise notamment à définir **le cadre théorique choisi** et permet d'apporter **les premiers éléments de réponse** à la problématique, éléments trouvés par la réflexion et par la lecture d'ouvrages scientifiques en lien avec la problématique ;

- Une **partie dite « empirique »** qui expose la méthode mise en œuvre pour l'étude empirique et propose une analyse de ses résultats ;
- Une **dernière partie** qui permet de **comparer les résultats théoriques et les résultats empiriques**, de **discuter** les résultats empiriques à la lumière des éléments théoriques. Cette partie sert de bilan à l'ensemble du mémoire.

2. Normes de rédaction

Le mémoire comporte 25 à 35 pages au maximum en dehors de la bibliographie (obligatoire) et des éventuelles annexes.

Il doit être dactylographié avec une police serif de type Times New Roman de taille 12, interligne 1,5 et des marges de 2,5 cm. Le document est paginé.

Le texte est justifié à gauche et à droite (sauf les colonnes étroites dont le contenu peut être centré ou aligné à gauche).

Tous les tableaux et tous les graphiques doivent être numérotés, assortis d'un titre. Le document sera collé ou relié par une spirale.

La page de garde du mémoire se trouve en annexe de ce document.

En quatrième de couverture, il conviendra d'insérer :

- Un résumé de 200 mots
- 5 à 6 mots-clés

Nota Bene: Une partie de texte reprise intégralement devra être clairement citée avec le nom des auteurs, la date de publication et la page de la source (« ... » p.). Les autres emprunts devront faire l'objet d'une reformulation en précisant le nom des auteurs. Le plagiat (copie de tout ou partie d'un texte sans le signaler explicitement en citant la source) sera lourdement sanctionné.

Vous trouverez, ci-dessous, une déclaration individuelle antiplagiat, à remplir et à intégrer au mémoire.

IV. Dépôt, soutenance et validation du mémoire

1. Dépôt

Le mémoire devra être déposé sous deux formats :

- En version numérique, à l'attention des encadrants du mémoire (si possible via la plateforme, sinon par courrier électronique)
- En version papier, à la demande explicite des encadrants du mémoire.

Dépôt des mémoires professionnels : **Mercredi 10 mai 2023** (sous réserve de modification).

2. Soutenance du mémoire

Tous les stagiaires devront soutenir leur mémoire devant un jury composé, *a minima*, du (ou des) tuteur(s) et, le cas échéant, de l'encadrant de recherche.

Un document présentant les attendus de la soutenance ainsi que les dates exactes des soutenances seront envoyés ultérieurement.

3. Validation du mémoire

Pour valider le Master et obtenir le diplôme « Master MEEF », la validation du mémoire est obligatoire (note égale ou supérieure à 10/20).

La validation du mémoire n'est pas déterminée par la validation du stage : un PFSE ou un M2 peut valider son mémoire alors qu'il n'a pas validé son stage, et réciproquement.

Enfin, le jury de titularisation aura connaissance de la note du mémoire et de la soutenance (outre l'implication du PFSE dans la formation). La décision concernant la titularisation relève uniquement du jury académique.

De quoi s'agit-il ?

Dispositifs **déjà mis en place** : heures maquettées dans les parcours M1 et M2 en lien avec les stages.

Nouveaux dispositifs : heures nouvellement maquettées en lien avec la fin des visites en M2.

Nouveaux dispositifs : heures nouvellement maquettées en lien avec la mallette d'alerte ou d'urgence.

De quoi s'agit-il en M1 ?

Dispositifs déjà mis en place : heures **maquettées** dans les parcours M1.

Se préparer et analyser le stage d'observation et de pratique accompagnée

1D = 2h CM + 6h TP (3h TP S1 et 3h TP S2).

2D = Volume horaire propre à chaque parcours.

• **Objectifs :**

- ❖ Se préparer aux situations complexes avant de les vivre.
- ❖ S'adapter aux situations complexes en les vivant et en y réfléchissant.

Dispositifs :

- Utiliser des jeux sérieux ou jeux de rôles associés à la réflexivité.

OU

- Utilisation de l'expérimentation Métavers à distance.

OU

- Analyse de pratiques et gestion des compétences en lien avec le Portfolio articulé au stage.

Où trouver les dispositifs en M1 ?

1D :

VME1DP1 : <https://lms.univ-cotedazur.fr/2022/course/view.php?id=17874>

VME1DP2 : <https://lms.univ-cotedazur.fr/2022/course/view.php?id=17875>

2D :

VME2DP1 : <https://lms.univ-cotedazur.fr/2022/user/index.php?id=17876>

VME2DP2 : <https://lms.univ-cotedazur.fr/2022/user/index.php?id=17877>

EE-CPE :

VMEEEP1 : <https://lms.univ-cotedazur.fr/2022/course/view.php?id=17872>

VMEEEP2 : <https://lms.univ-cotedazur.fr/2022/user/index.php?id=17873>

De quoi s'agit-il en M2 ?

Nouveaux dispositifs : **heures nouvellement** maquettées en en M2.

Tutorat mixte et dispositifs d'accompagnement

1D + 2D = 4hTP pour 3 étudiants.

• **Objectifs :**

- ❖ Se préparer aux situations complexes avant de les vivre.
- ❖ S'adapter aux situations complexes en les vivant et en y réfléchissant.

Dispositifs :

- Utilisation de l'expérimentation Métavers à distance.

OU/ET

- Immersion collective en classe entre pairs et débriefing ou conception conjointe d'une séance avec vidéoformation.

OU/ET

- Analyse de pratiques avec Portfolio et gestion des compétences (+1h TP pour 3 étudiants si mobilisation du portfolio).

De quoi s'agit-il en M2 en cas de difficultés?

Nouveaux dispositifs : **heures nouvellement** maquetées en lien avec la **mallette d'alerte ou d'urgence**.

Dans la limite de 128h TP

Procédure d'alerte :

1D : signaler l'étudiant au responsable 1D du département : 06 → Nicole Faure, 83 → Cécile Ucelli + Directeur adjoint formation → Michael Fartoukh

2D : signaler l'étudiant au responsable du parcours + Directeur adjoint formation → Michael Fartoukh
(Dispositif de signalement mis en place de manière identique du côté des DSDEN (→ IENA) et du Rectorat (→ IA-IPR)

Dispositifs : en fonction des difficultés de l'étudiant après identification conjointe INSPE / DSDEN / Rectorat
Accompagnement individuel ou collectif → gestion et validation par l'équipe de professionnalisation

❖ Remédiations de formation.

ou/et

❖ Visite conseil par un médiateur (hors dyade tutorat/stagiaire).

ou/et ...

Où trouver
les
dispositifs
en M2 et
DIU ?

1D :

VM1DP3 : <https://lms.univ-cotedazur.fr/2022/course/view.php?id=17892>

2D :

VM2DP3 : <https://lms.univ-cotedazur.fr/2022/course/view.php?id=17890>

EE-CPE :

VMEEEP3 : <https://lms.univ-cotedazur.fr/2022/course/view.php?id=17891>

Dans le cas du DIU

Magistère : les mallettes

<https://magistere.education.fr/anice/course/view.php?id=581>

clef : INSPE

Le portfolio

<https://magistere.education.fr/anice/course/view.php?id=9602>

clef : equipe